

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mardi 28 octobre 1986

Vol. 29 - No 53

Président: M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations ministérielles Le juge Robert Sanfaçon présidera l'enquête sur la mort de M. Gaston Harvey M. Gérard Latulippe M. Claude Filion M. Gérard Latulippe (réplique)	3519 3519 3519
Dépôt de documents Documents relatifs à la vente du Manoir Richelieu Rapport annuel de la Société générale du cinéma du Québec Rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec Rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) Rapport de la Société Inter-Port de Québec Rapport du comité de travail sur l'assainissement des eaux	3520 3520 3520 3520 3520 3520
Dépôt de rapports de commissions Étude détaillée du projet de loi 91 - Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage	3520
Questions et réponses orales Les services offerts dans les hôpitaux où il y a grève Vente du Manoir Richelieu et clause de protection des emplois L'aide financière aux MRC prolongée jusqu'au 30 juin 1987 L'intervention de M. Raymond Mailloux relativement à la vente du Manoir Richelieu	3520 3524 3528 3529
Motions sans préavis Reconnaître octobre comme le Mois de la qualité M. Daniel Johnson M. Jean-Guy Parent	3531 3532
Avis de débat de fin de séance Avis touchant les travaux des commissions Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	3533 3533 3534
Affaires du jour	
Projet de loi 86 - Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires Reprise du débat sur la motion de report M. Francis Dufour M. Jean-Pierre Charbonneau M. Christian Claveau M. Gérald Godin Mme Cécile Vermette M. Jacques Rochefort Reprise du débat sur l'adoption du principe M. François Gendron M. Jean-Pierre Jolivet M. Yves Blais Mme Louise Harel M. Michel Pagé (réplique)	3535 3535 3538 3539 3540 3543 3544 3547 3550 3551
Projet de loi 96 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques Adoption du principe M. Gérard Latulippe M. Claude Filion	3558 3558 3562

Table des matières (suite)

Projet de loi 29 - Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	
Adoption du principe M. Claude Ryan M. Jean-Pierre Jolivet M. François Gendron Mme Jeanne L. Blackburn M. Claude Ryan (réplique) Renvoi à la commission de l'éducation	3564 3564 3566 3568 3569 3569 3571
Projet de loi 25 - Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires Adoption du principe M. Claude Ryan Mme Jeanne L. Blackburn Renvoi à la commission de l'éducation	3571 3571 3573 3573
Projet de loi 26 - Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités Adoption du principe M. Claude Ryan Mme Jeanne L. Blackburn Renvoi à la commission de l'éducation	3574 3574 3575 3576
Projet de loi 28 - Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel Adoption du principe M. Claude Ryan Mme Jeanne L. Blackburn M. Claude Ryan (réplique) Renvoi à la commission de l'éducation	3576 3576 3577 3579 3581
Débat de fin de séance Le conflit au Manoir Richelieu M. Guy Chevrette M. Yvon Picotte M. Guy Chevrette (réplique)	3581 3582 3583
Ajournement	3583

Note de l'éditeur: Une fâcheuse erreur, totalement indépendante de notre volonté, a résulté en la publication, dans notre édition du 21 octobre 1986, d'une liste de membres de l'Assemblée nationale qui omettait le nom de M. Robert Bourassa et désignait le siège de Saint-Laurent comme vacant. Nous reproduisons une liste révisée des députés en annexe au présent numéro et nous présentons nos excuses au premier ministre.

```
Abonnement: 40 $ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 0,75 $
                                   Index: 5 $
   Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé au
      Service de la distribution des documents parlementaires
      Assemblée nationale du Québec
      1060, rue Conroy (rez-de-chaussée)
      Québec GIR 5E6
      Tél. (418) 643-2754
  Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632
```

Le mardi 28 octobre 1986

(Quatorze heures quatre minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Un moment de recueillement. Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes.

Déclarations ministérielles. M. le Solliciteur général.

Le juge Robert Sanfaçon présidera l'enquête sur la mort de M. Gaston Harvey

M. Gérard Latulippe

M. Latulippe: J'aimerais pour quelques instants faire le point en cette Assemblée sur les événements de Pointe-au-Pic.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer combien je trouve malheureux et déplorables les faits survenus dans la nuit du 25 au 26 octobre. Cet événement affecte d'abord la famille et les amis de M. Harvey qui est décédé au cours de cette fin de semaine. Au nom de mon gouvernement, je désire leur offrir nos plus sincères sympathies et je me joins à tous les Québécois et Québécoises pour partager leur douleur.

J'ai par ailleurs ordonné la tenue d'une enquête publique en espérant faire la lumière sur toute cette affaire. Entre-temps, permettez-moi de faire une mise en garde à tous. Nous devons nous efforcer d'éviter de contribuer à l'escalade de déclarations émotives et intempestives.

Il est nécessaire pour la sécurité publique, le maintien de l'ordre social, la crédibilité de nos institutions et pour éviter la récurrence de tels événements que nous obtenions toutes les informations propres à établir les causes probables et circonstances du décès de M. Harvey et d'en informer le public. Étant donné les circonstances exceptionnelles du présent cas, je me prévaux du pouvoir que la loi me confère pour nommer l'honorable juge Robert Sanfaçon comme coroner pour qu'il fasse enquête.

La sensibilité et l'importance des événements que nous venons de vivre exigent des hommes publics une grande pondération et un sens aigu de la justice. L'intérêt public et le maintien de l'ordre dépassent toute utilisation partisane du présent dossier. À la suite de l'enquête du coroner, je prendrai, s'il y a lieu, les mesures qui s'imposent.

Le Président: M. le député de Taillon, en réponse à la déclaration ministérielle du Solliciteur général.

M. Claude Filion

M. Filion: Merci, M. le Président. Nos premières pensées de ce côté-ci de la Chambre vont à l'épouse de M. Gaston Harvey ainsi qu'à ses deux enfants. En dehors du brouhaha des déclarations ministérielles, en dehors des déclarations gouvernementales, il demeure qu'il y a eu mort d'homme, mort tragique, mort violente! Ceux et celles qui souffrent le plus sont d'abord et avant tout les membres de la proche famille du défunt. Nos plus vives sympathies, des députés de l'Opposition, vont donc à Mme Harvey, à ses enfants, à sa famille et à ses proches.

D'autre part, M. le Président, je me réjouis de la nomination d'un juge qui enquêtera sur les circonstances de ce décès. Je me réjouis de voir que le Solliciteur général a retenu la suggestion que je faisais hier aux médias électroniques, selon laquelle une enquête de cette importance devait être empreinte de toute la crédibilité nécessaire pour que la lumière soit faite...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Filion: ...dans ce dossier.

Enfin, en ce qui concerne les appels à la pondération et à la modération que le Solliciteur général lance, je lui ferai remarquer que les députés du Parti québécois ont toujours agi d'une façon responsable dans ce dossier et qu'ils continueront à le faire dans ce dossier comme dans les autres. Cependant, j'invite le Solliciteur général à adresser au premier ministre sa mise en garde, le premier ministre ayant lui-même passé les dernières 36 heures à aviser les médias et à insinuer auprès des médias que le gouvernement précédent pouvait être en partie responsable de la détérioration de la situation au Manoir Richelieu. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le Solliciteur général, en réplique.

M. Gérard Latulippe (réplique)

M. Latulippe: Je me réjouis que mon collègue, le député de Taillon, ait d'abord mentionné que ce dossier doit être traité audessus des lignes partisanes. Je suis, par ailleurs, malheureux que mon collègue de Taillon, immédiatement après avoir mentionné ce fait, ne traite pas lui-même ce dossier suivant des lignes non partisanes.

Je pense qu'effectivement ce sont des

événements importants dans une société. Il s'agit ici d'une mort d'homme qui est survenue dans un contexte difficile. Je répète que l'on doit, tout au long de ce dossier, s'en tenir à des lignes non partisanes parce qu'il est important que la lumière soit faite sur ce dossier.

Je pense que l'on ne doit pas chercher chacun sa vérité, mais la vérité. C'est ce que cette enquête qui sera faite par un juge nous démontrera dans les semaines qui suivront

Le Président: Merci, M. le Solliciteur général. Fin des déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi. Dépôts de documents.

M. le ministre, du Loisir, de la Chasse, de la Pêche et du Tourisme.

Documents relatifs à la vente du Manoir Richelieu

M. Picotte: Merci, M. le Président. Qu'il me soit permis de déposer les documents relatifs à la vente du Manoir Richelieu.

Le Président: Documents déposés.

Mme la ministre des Affaires culturelles

Rapport annuel de la Société générale du cinéma

Mme Bacon: M. le Président, je dépose le rapport annuel de la Société générale du cinéma du Québec.

Le Président: Document déposé. Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Rapport annuel du Fonds de la recherche en santé

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel 1985-1986 du Fonds de la recherche en santé du Québec.

Le Président: Document déposé. M. le ministre du Travail.

Rapport annuel de la CSST

M. Paradis: M. le Président, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 1985.

Commerce

Le Président: Document déposé. M. le ministre de l'Industrie et du

Rapport de la Société Inter-Port

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport d'activité de la Société Inter-Port de Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1986.

Le Président: Document déposé. M. le ministre de l'Environnement.

Rapport du comité de travail sur l'assainissement des eaux

M. Lincoln: M. le Président, je voudrais déposer le rapport du comité de travail sur l'assainissement des eaux qui vient de déposer son rapport et l'a rendu officiel hier.

Le Président: Document déposé.

Nous allons maintenant procéder au dépôt des rapports de commissions. Je vais reconnaître M. le président de la commission des institutions.

Étude détaillée du projet de loi 91

M. Filion: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des institutions qui a siégé le 16 septembre 1986 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 91, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage.

Le Président: Rapport déposé.

Il n'y a aucune pétition cet après-midi; il n'y a pas non plus d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.

Nous procédons immédiatement à la période de questions orales et je reconnais, en question principale, M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Les services offerts dans les hôpitaux où il y a grève

M. Johnson (Anjou): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui n'est pas sans savoir qu'il y a en ce moment, au Québec, une grève illégale d'employés dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et que, notamment, 30 hôpitaux sont touchés par ce débrayage illégal, dont 20 sont affectés particulièrement, compte tenu du nombre d'employés appartenant aux groupes en grève. Deuxièmement, il y a des dizaines de centres d'accueil où les services aux bénéficiaires semblent remis en cause par ce débrayage illégal.

Est-ce que le premier ministre pourrait faire le point quant à la quantité et à la

qualité des services offerts aux bénéficiaires et aux patients des hôpitaux du Québec en ce moment?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, je suis tout à fait d'accord avec la question du chef de l'Opposition. J'ai eu une brève rencontre tantôt avec la ministre de la Santé et des Services sociaux et le Procureur général. Nous examinons différentes options qui s'offrent à nous pour faire en sorte que ces événements, qui ne sont quand même pas nouveaux au Québec, ne se répètent plus. Quant à l'état de la situation aujourd'hui, je pourrais demander à la ministre responsable d'en faire le bilan, même si la journée n'est pas terminée.

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, il s'agit d'un débrayage illégal de 24 heures du Syndicat canadien de la fonction publique et du local 298 des employés de services affiliés à la FTQ. Les membres de ces syndicats sont regroupés dans environ 284 établissements sur environ 800 dans le réseau de la santé et des affaires sociales.

Je dois vous dire qu'environ 45 % des membres de ce syndicat ont suivi le mouvement de débrayage, ce qui se traduit par 117 établissements. Il peut s'agir de centres hospitaliers, de centres d'accueil ou autres où, évidemment, on subit des pressions occasionnées par ce débrayage du personnel qui est, d'une façon générale, du personnel de soutien mais qui est aussi un personnel très important dans les centres d'accueil et les hôpitaux de soins prolongés en particulier.

Il faut déplorer, M. le Président, qu'on ait décidé de faire ce débrayage sans même tenir compte des dispositions de la loi qui exigeaient un avis. Mais ce qui me paraît encore plus grave, c'est que les services essentiels assumés par cette partie des travailleurs qui compte environ 12 000 temps plein, temps partiel sur un total de 200 000 dans l'ensemble du réseau, ces 12 000 n'observent pas la règle des services essentiels qui, normalement, devraient être prévus pour chaque type d'institution ou les assument dans un pourcentage qui est en deçà de 50 %. En résumé, M. le Président...

Le Président: En conclusion, s'il vous plaît.

Mme Lavoie-Roux: ...nous suivons... Je veux bien arrêter, M. le Président, mais c'est quand même une question assez importante.

Le Président: Non, non. En conclusion,

oni

Mme Lavoie-Roux: En résumé, il y a des établissements qui, évidemment, doivent faire face à des difficultés plus grandes. Mais nous suivons la situation à la minute près et je peux vous dire qu'on ne nous a pas signalé de situation où les malades des hôpitaux ou les bénéficiaires des centres d'accueil soient dans une situation qui, vraiment, menace leur sécurité. Il reste, néanmoins, que nous devrons examiner la situation de près et prendre par la suite les mesures qui s'imposent et qui sont des mesures prévues par la loi.

Le Président: M. le député de Gouin.

M. Rochefort: Oui, en additionnelle, M. le Président, à la ministre de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que la ministre pourrait faire état, ici en cette Chambre, des mesures concrètes qui ont été prises à l'heure où nous nous parlons pour assurer le maintien de la qualité et de la quantité des services aux bénéficiaires et aux patients dans les hôpitaux et les centres d'accueil du Québec?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, nous sommes en contact constant avec les établissements, directement avec certains établissements ou encore par le truchement des conseils régionaux qui nous tiennent informés de la situation. Je peux vous dire que, dans trois ou quatre établissements où on semblait souffrir davantage du personnel qui était bien en deça - je parle toujours du personnel affilié à la Fédération des travailleurs du Québec - on prenait des mesures auprès du représentant syndical luimême pour qu'on reconsidère les services qui n'étaient plus assurés.

Je voudrais quand même informer la population que les infirmiers et les infirmières sont en place et que tout le personnel normalement requis s'y retrouve, mais que cela veut dire des efforts supplémentaires pour ce personnel qui est assisté ou supporté normalement par ce groupe de personnel de soutien.

Le Président: M. le député de Gouin en additionnelle.

(14 h 20)

M. Rochefort: Oui, M. le Président. Plus concrètement, quelles sont les mesures qui ont été prises dans le cas du centre d'accueil du centre hospitalier Côte-des-Neiges à Montréal où aucun auxiliaire ni aucun préposé aux bénéficiaires ne s'était présenté sur les lieux de travail aujourd'hui à l'heure du dîner?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, nous avons été en contact direct plus particulièrement avec ce centre hospitalier Côte-des-Neiges qui reçoit une population de malades en soins prolongés. Nous avons la confirmation que toutes les dispositions ont été prises à l'intérieur de l'institution, pour que soit les cadres ou l'autre personnel qui demeure toujours disponible assument momentanément, pour les douze heures qui restent, les services qui ne sont pas assumés par les autres et qu'en aucun moment cette clientèle du centre hospitalier Côte-des-Neiges ne souffre d'une qualité de soins qui puisse porter atteinte à sa sécurité.

Le **Président:** M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: Oui, M. le Président, une dernière question additionnelle en ce qui me concerne. Est-ce que la ministre peut nous dire si elle est satisfaite de la qualité des services qui ont été donnés dans les circonstances que nous connaissons dans ce centre d'accueil et si elle juge que la qualité des services est maintenue à un niveau convenable dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux à l'heure où nous nous parlons?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, pour être vraiment satisfaits de la qualité des services qui doit normalement exister dans l'ensemble des établissements du réseau, c'est évident qu'il faudrait que le personnel régulier assume ses responsabilités à 100 %. Nous nous trouvons dans une situation où, pendant 24 heures, une partie du personnel, je le répète, environ 12 000 sur les 200 000 de l'ensemble des travailleurs du réseau, n'assume pas ses responsabilités. Le député de Gouin me parle de 30 000, mais il n'y a que 45 % des 30 000 qui ont suivi l'ordre de débrayage, donc il reste environ 12 000.

M. le Président, nous demandons aux autres employés, aux autres travailleurs d'assumer des responsabilités additionnelles, nous en sommes fort conscients. Cependant, je puis assurer cette Chambre que le niveau de qualité des services qui sont rendus présentement dans l'ensemble des établissements est un niveau convenable, mais pas celui que je souhaiterais si la totalité des services était assumée par la totalité des travailleurs.

M. Charbonneau: En additionnelle, M. le Président...

Le **Président:** M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: ...au premier ministre. Que voulait dire le premier ministre tantôt lorsqu'il nous a dit qu'il étudiait les moyens pour que cela ne se reproduise plus?

Le **Président:** M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, comme le député doit le savoir, il y a des mesures en ce qui concerne le Conseil des services essentiels, il y a des mesures en ce qui concerne l'outrage au tribunal et il y a des mesures en ce qui concerne le Code du travail. Alors, nous allons examiner laquelle de ces trois options peut être la plus efficace dans les circonstances.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: Oui. Est-ce que le président du Conseil du trésor pourrait informer cette Chambre - ce qu'il n'a pas voulu faire jusqu'à présent - si, aujourd'hui, il va prendre enfin la décision de donner de nouveaux mandats aux tables de négociation puisque, effectivement, c'est par là que doit passer toute négociation?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gratton: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Je vous signale qu'il ne s'agit pas là d'une question complémentaire à la question principale qui portait sur le débrayage, aujourd'hui, qui est illégal. Mais si le député veut en faire une question principale, libre à lui.

Le Président: Est-ce que vous avez terminé votre question de règlement, M. le leader du gouvernement?

M. Gratton: Oui, M. le Président. Ce n'est jamais long avec moi.

M. Chevrette: M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur la question de règlement.

M. Chevrette: Pourtant, de l'autre côté de la Chambre, on se fie souvent aux titres de journaux. Le débrayage est en fonction explicite du manque de mandats aux tables.

Des voix: Oui.

M. Chevrette: Ce que la question demande, c'est: Est-ce que le ministre et président du Conseil du trésor a élargi ces mandats? Il en parle à tout le monde, sauf aux tables.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Si vous me le permettez. En vertu de l'article 70, je vais accepter la question additionnelle de M. le député comme étant pertinente et se rattachant aux réponses et à la question principale.

M. le député.

M. Gendron: Voulez-vous que je la repose?

Des voix: Oui, oui.

Des voix: Non.

Le Président: Non.

Une voix: C'était bon.

M. Gendron: Ce n'est pas nécessaire?

Le Président: Je pense qu'elle a été comprise.

Une voix: On l'a très bien comprise.

M. Gendron: Alors, je vais être...

Une voix: On comprend vite.

- **Le Président:** M. le président du Conseil du trésor.
- M. Gobeil: M. le Président, je pense que j'ai été assez clair le 23 octobre, jeudi dernier, quand j'ai dit que les négociations devaient se passer aux tables. J'ai dit aussi que les négociateurs patronaux avaient les mandats nécessaires pour en arriver à des conclusions et à des ententes négociées.

D'ailleurs, la question du député d'Abitibi-Ouest me surprend parce que aujourd'hui-même, le mardi 28 octobre 1986, il y a des négociations à la table commune de la CSN. Demain, le mercredi 29 octobre, il y a des négociations prévues avec la FTQ. Jeudi, d'autres négociations sont prévues à la table commune avec la CEQ et, vendredi, et avec la CSN et avec la CEQ. Si nos négociateurs patronaux n'avaient pas de mandat, est-ce que les représentants syndicaux accepteraient de s'asseoir aux tables pour négocier?

- Le Président: Si j'ai bien compris, une dernière question additionnelle.
- M. **Gendron:** Oui. Une autre question additionnelle.

- **Le Président:** Une dernière question additionnelle, M. le député d'Abitibi-Ouest.
- M. Gendron: Est-ce que le président du Conseil du trésor va finir par se rendre compte, à force de jouer au fin finaud comme il le fait, qu'entre des séances de négociation et des mandats de négociation il y a une différence?
 - M. Gratton: Question de règlement.
- **Le Président:** À l'ordre! Question de règlement, M. le leader du gouvernement.
- M. Gratton: M. le Président, je vous suggère à nouveau que, cette fois-ci, le député d'Abitibi-Ouest suscite un débat dans sa façon de poser la question. Il ne faudrait pas, lui non plus, qu'il joue au fin finaud. Il faut qu'il respecte le règlement.
- M. Chevrette: Est-ce à dire que le fait de dire la vérité sur un comportement, cela crée un débat?
- Le Président: Si vous me permettez, cela dépend du moment où on le dit, mais nous sommes à la période de questions, en additionnelle. J'ai entendu le "est-ce que" lorsque je me suis levé et cela faisait déjà un moment que vous parliez. Alors, vous pouvez poser votre "est-ce que" immédiatement. Vous êtes sur une question additionnelle.
- M. Gendron: Est-ce que le président du Conseil du trésor peut faire la distinction en cette Chambre entre des séances de négociation, que je connais et des mandats dégagés sur les questions prioritaires qui font possiblement l'objet d'une bonne partie du débrayage aujourd'hui? La question précise est la suivante: Est-ce que, oui ou non, de nouveaux mandats ont été dégagés aux tables de négociation?
- **Le Président:** M. le Président du Conseil du trésor.
- M. Gobeil: M. le Président, combien de fois faut-il que je le répète? Les mandats sont là, nos négociateurs patronaux ont les mandats pour négocier autant aux tables patronales, sectorielles, communes qu'aux autres tables. Je ne vois pas pourquoi le député d'Abitibi-Ouest insiste dans sa question. J'ai dit et je répète que les négociations se font aux tables. Il y a des négociations. Il y a même des négociations dont la cadence est accélérée à diverses tables. Cela se négocie. Il me semble que le député d'Abitibi-Ouest devrait finalement constater qu'il est maintenant membre de l'Assemblée nationale et qu'il n'est plus dans un réseau ou dans une unité syndicale.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, question principale ou additionnelle?

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Vente du Manoir Richelieu et clause de protection des emplois

M. Chevrette: Personne ne se réjouit des événements tragiques intervenus en fin de semaine à Pointe-au-Pic. Un conflit de travail dure depuis dix mois, conflit dont il était facile de prévoir qu'il dégénérerait en un affrontement social dont la portée dépasse de loin le strict plan des relations du travail, plan cependant auquel je me tiendrai, M. le Président, dans mes questions. Au préalable, j'affirmerai cependant que le ministre du Tourisme, dans les circonstances, a fait preuve de négligence totale.

Mes questions s'adressent au ministre du Tourisme et la première question est la suivante: Est-ce que le ministre du Tourisme se souvient de son engagement formel pris en public disant que si une clause était légale pour protéger les emplois du syndicat des employés du Manoir Richelieu, il l'introduirait dans le contrat.

Le Président: M. le ministre du Tourisme.

M. Picotte: Je tiens à répéter ce que j'ai dit à ce moment et ce que je vais redire ici à l'Assemblée nationale. Le 19 décembre 1985, il y a eu une entente de principe entre l'acquéreur du Manoir Richelieu et le gouvernement du Québec. J'ai dit, à ce moment, à partir du mois de février quand j'ai eu une rencontre avec le syndicat, que si les parties étaient d'accord pour rouvrir le dossier, le gouvernement du Québec accepterait, en ce qui le concerne, d'inclure cette clause. Or, le gouvernement du Québec a offert de l'inclure. L'autre partie a décidé qu'elle n'était pas d'accord. Malheureusement, c'est la raison pour laquelle on ne peut donner suite à cet engagement. Cet engagement était conditionnel à l'accord des deux parties tel que stipulé. (14 h 30)

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: Question additionnelle, M. le leader de l'Opposition. En additionnelle.

M. Chevrette: Le ministre se souvient-il - je repose ma question - d'avoir pris l'engagement de reconnaître dans le contrat une clause si elle était légale? Se souvient-il, également, d'avoir demandé à son collègue, le ministre du Travail, de se prononcer sur ce point? Se souvient-il -

troisième sous-question - d'avoir reçu un avis du ministre du Travail et pourquoi n'a-t-il pas versé ces avis du ministre du Travail dans le document qu'il vient de déposer en cette Chambre?

Le Président: M. le ministre du Tourisme.

M. Picotte: Je pense que le député de Joliette n'a rien compris à la réponse que je lui ai fournie. Lorsque j'ai demandé au ministre du Travail s'il était possible d'inclure cette clause, c'était dans le but d'avoir la certitude de proposer à l'acquéreur d'inclure une telle clause. Mais dans un contrat, il y a deux parties, au cas où vous ne le sauriez pas, et cela prenait l'accord des deux parties. C'est la réponse que j'ai donnée à ce moment. C'est l'engagement que j'ai pris. C'est la réponse que je vous donne pour la deuxième fois cet après-midi.

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition, question additionnelle.

M. Chevrette: Oui. Le ministre se souvient-il, après avoir pris cet engagement public, avoir reçu un avis juridique de l'avocat du groupe Dufour lui disant carrément qu'ils étaient d'accord avec son engagement public et son avis juridique qui lui donnait même les moyens de se soustraire à l'engagement de signer un contrat éventuel?

Le Président: M. le ministre du Tourisme.

M. Picotte: Je pense que le député de Joliette mêle deux dossiers. Il devrait regarder attentivement ce que j'ai déposé comme dossier tantôt à l'Assemblée nationale. D'ailleurs, la vente du Manoir Richelieu a été autorisée par le Conseil des ministres en date du 21 novembre 1984, donc, par le précédent Conseil des ministres, par le précédent gouvernement, d'une part.

Le **Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Picotte: Quand je dis que le député de Joliette mêle deux dossiers, il y avait déjà une entente avec M. Malenfant. Pourquoi me parle-t-il d'un deuxième soumissionnaire qui s'appelle la famille Dufour qui m'a fait part de cela bien après que l'entente ait eu lieu avec M. Malenfant et avec celui qui s'est porté acquéreur. Ne mêlons pas deux dossiers. Il n'y a qu'un seul dossier enclenché par l'ancien gouvernement et la vente a été effectivement autorisée à compter du 21 novembre 1984 par mon prédécesseur, M. Marcel Léger.

- M. Johnson (Anjou): M. le Président...
- Le Président: M. le chef de l'Opposition, question additionnelle.
- M. Johnson (Anjou): Est-ce que le ministre vient de nous dire de son siège qu'il y a eu une entente entre le gouvernement que je présidais et M. Malenfant pour la vente du Manoir Richelieu?
 - Le Président: M. le ministre.
- **M. Picotte:** M. le Président. M. le Président...
- Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Je voudrais entendre la réponse. M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: J'ai dit et je répète et j'espère que le député de Joliette ne déteint pas sur le président du Parti québécois. Le 21 novembre 1984, il y a eu un mémoire déposé au Conseil des ministres pour décider de la mise en vente du Manoir Richelieu. Donc, M. le Président...
- Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre!
- **M. Picotte:** ...les gens ont beau s'amuser, je pense qu'on ne rira pas de la situation.
- **Le Président:** Vous avez la parole, M. le ministre.
- M. Picotte: Elle est assez dramatique.
 On n'ajoutera rien à cela...
- Le **Président:** M. le ministre, vous avez la parole.
- M. Picotte: C'est le 21 novembre 1984 que le Conseil des ministres de l'époque décidait de la mise en vente du Manoir Richelieu...

Une voix: ...par appel d'offres.

- M. Picotte: ...et il embauchait la firme Price Waterhouse comme chargée de représenter le gouvernement aux fins de la vente. Ce sont les faits exacts. J'ai déposé tantôt, ici même, lors du dépôt de documents, ce mémoire au Conseil des ministres présenté par M. Marcel Léger, mon prédécesseur.
 - M. Johnson (Anjou): M. le Président.
- **Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

- M. Johnson (Anjou): Le ministre pourrait-il nous dire qui était ministre et quel était le gouvernement qui a autorisé la vente du Manoir Richelieu à M. Malenfant?
 - M. Picotte: M. le Président...
- **Le Président:** M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: Je vais devoir faire comprendre deux choses différentes au chef de l'Opposition. La vente du Manoir Richelieu a été autorisée par le Conseil des ministres du Parti québécois. Maintenant... Oui! La vente a été autorisée et tout le processus de vente. La mise en vente à M. Malenfant comme acquéreur à la fin a été faite par le gouvernement actuel, le 18 décembre. Mais ce n'est pas la décision de le vendre, mais celle de le vendre à M. Malenfant. Ce sont deux choses différentes.
 - M. Johnson (Anjou): M. le Président.
- Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.
- M. Johnson: M. le Président, je comprends que le ministre a peut-être fait un lapsus. Dit-il bien que l'autorisation de mise en vente remonte à il y a plusieurs années, mais que la mise en vente telle quelle, la vente et l'achat par M. Malenfant, s'est faite sous son gouvernement et non pas le nôtre?

Une voix: C'est en plein cela!

- **Le Président:** M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: M. le Président, je comprends que le président du Parti québécois était déjà, à ce moment-là, en campagne pré-électorale et qu'il ne voulait pas prendre les décisions, mais je lui rappellerai ceci: Le 31 octobre 1985, le Conseil du trésor vous savez qui au Conseil du trésor composé de ministres du précédent gouvernement, recommande au Conseil des ministres d'approuver la vente du Manoir Richelieu à M. Malenfant.

Une voix: Voilà.

M. Picotte: À M. Malenfant!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Picotte: M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Avez-vous terminé votre réponse?

M. Picotte: Juste un mot pour ajouter

à ce que je viens de dire.

- Le Président: M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: Je devrais dire en plus non seulement "recommande la vente à M. Malenfant" mais "pour le même prix de 555 555,55 \$.
- Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.
- M. Chevrette: Oui, M. le Président. Je pourrais demander au ministre qui ne répond pas aux questions si la recommandation du Conseil du trésor a été acceptée par le précédent gouvernement ou par son gouvernement, le 19 décembre dernier, mais cela ne donnera rien de poser cette question, il ne veut pas y répondre.

M. le Président, pourquoi le ministre n'a-t-il pas déposé l'avis juridique qui lui a été déposé par le procureur Pierre Blouin? Pourquoi ne l'a-t-il pas mis dans le dossier?

- Le Président: M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: M. le Président, selon la loi sur l'accès à l'information, j'ai déposé tous les documents pouvant être déposés, relatifs et pertinents à la vente du Manoir Richelieu. Vous devriez savoir cela.
- Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.
- M. Chevrette: M. le Président, le ministre du Tourisme reconnaît-il avoir déposé la correspondance entre la présidente du syndicat et lui-même? Pourquoi ne dépose-t-il pas la lettre que la même présidente a envoyée à M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, en date du 23 janvier dernier?
- Le Président: M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: M. le Président, j'ai eu à déposer les lettres qui m'ont été adressées comme ministre du Tourisme. La lettre de la présidente du syndicat que j'ai déposée c'est celle du 21 janvier 1986. Mme la présidente du syndicat m'écrivait pour me demander que soit reconnu le syndicat du Manoir Richelieu.

Je vous ai dit, au point de départ, au cas où vous ne vous en souviendriez pas, qu'il y avait une entente faite le 19 décembre 1985 et que cela prenait - au moment où la présidente du syndicat m'en a fait la demande - l'assentiment des deux parties, chose que je n'ai pu obtenir.

Le Président: M. le leader de l'Opposi-

tion, en additionnelle.

- M. Chevrette: Est-ce que le ministre peut confirmer en cette Chambre avoir envoyé un télégramme à M. Malenfant la veille de la signature du contrat, à savoir le 15 avril, alors que le contrat se signait le 16 avril? Est-ce que ce n'est pas là une forme pour se couvrir, le ministre ne le reconnaîtil pas? Mais son lit était fait, M. le Président. Il n'avait nullement l'intention de donner suite aux revendications qui avaient été faites.
- Le Président: M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: M. le Président, il est important de vous mentionner que j'ai eu, à de multiples occasions, à discuter à la fois avec le syndicat, à la fois avec M. Malenfant sur ce dossier. À plusieurs reprises, je l'ai fait verbalement. Dans une dernière tentative avant d'entériner le contrat qui avait déjà été passé entre nous le 19 décembre 1985, le syndicat m'a rencontré et m'a demandé d'intervenir rapidement pour faire en sorte que M. Malenfant inclue cette clause. (14 h 40)

Immédiatement après avoir rencontré le syndicat, j'ai expédié un télégramme à M. Malenfant en lui demandant une rencontre avec le syndicat du Manoir Richelieu et moimême dans le but de rouvrir le contrat pour inclure cette clause. La même journée, le 15 avril 1986, M. Malenfant me répondait qu'il était prêt à donner priorité d'emploi ou d'embauche aux gens de la région de La Malbaie, mais qu'il ne voulait d'aucune façon inclure la clause à l'intérieur du contrat. Je vous répète que cela prenait le consentement des deux parties, encore une fois.

- Le **Président:** M. le leader de l'Opposition, en additionnelle toujours?
- M. Chevrette: En additionnelle, M. le Président. Le ministre se réfère souvent au 19 décembre. Est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi il ne dépose pas une lettre du groupe Dufour qui lui indiquait qu'il n'y aurait aucun problème pour la future saison touristique, alors que toute l'argumentation du ministre pour intervenir le 19, c'était le danger de la saison touristique?

Pourquoi le ministre ne dépose-t-il pas cette lettre dans cette Chambre?

- Le **Président:** M. le ministre du Tourisme.
- M. Picotte: M. le Président, on m'a fait part à plusieurs reprises de l'urgence de prendre une décision, puisque le gouvernement précédent traînait ce dossier depuis

plus d'un an et n'avait pas eu le courage de le bâcler avant les élections. On m'a fait part du caractère d'urgence de ce dossier, compte tenu que les gens de La Malbaie ne voulaient pas, encore une fois, perturber une saison touristique au complet, sans que le Manoir Richelieu puisse oeuvrer. C'est justement parce que c'était urgent que le gouvernement a complété le dossier que l'ancien gouvernement avait lui-même enclenché au mois de novembre 1985. C'est pour sauver la saison touristique des gens de La Malbaie sur le plan économique.

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Est-ce que c'est pour ces motifs que le ministre a bâclé une transaction alors qu'il avait en main une offre de continuation aux mêmes conditions que l'année antérieure?

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: M. le ministre du Tourlsme.

M. **Picotte:** M. le Président, le député de Joliette, encore une fois, est manifestement mal informé et mêle les dossiers. Il y a eu des appels d'offres. Ces appels d'offres ont été fermés le 13 mai 1985 à 11 heures précises. À partir de ce moment-là...

Le Président: Un instant, s'il vous plaît! Ce sont des questions importantes. On a écouté les questions de M. le leader de l'Opposition et j'aimerais entendre les réponses du ministre du Tourisme.

Une voix: ...

Le Président: Peu importe. Je demande à tous et chacun de respecter le droit de parole. M. le ministre du Tourisme.

M. Picotte: M. le Président, le 13 mai 1985, soit avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, les soumissions ont été ouvertes à 11 heures et mon prédécesseur a demandé à la firme Price Waterhouse de préparer les devis. Jamais, d'aucune façon, il n'a été fait mention dans l'appel d'offres de cette clause dont vous parlez, qu'on veut inclure par la suite. C'est votre propre gouvernement, ce sont vos propres directives, c'est mon prédécesseur, qui était ministre sous votre gouvernement, qui a fait préparer par la firme Price Waterhouse les devis pour ladite soumission. Je regrette, mais votre dossier a été fait ainsi.

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Comment le ministre peut-il concilier sa réponse quant à la clôture des soumissions avec la clause 18, à la page 129 du cahier des charges, qui dit ceci: "L'agent et le vendeur se réservent le droit de mettre de côté, d'amender ou de renoncer à toutes et chacune des conditions sus-mentionnées concernant l'acceptation de toute soumission." Le ministre pouvait donc refuser toutes les soumissions. Comment peut-il concilier...

Le Président: M. le leader, vous étiez en additionnelle.

M. Picotte: M. le Président, je reviens à ce que j'ai dit tantôt. Il n'était pas question de recommencer à zéro dans ce dossier puisque le Conseil du trésor, le 31 octobre 1985, composé de collègues de nos prédécesseurs, faisait la recommandation de vendre le Manoir Richelieu à M. Malenfant. Pourquoi recommencer le processus pour gaspiller des fonds publics, comme vous l'avez fait trop souvent, pour se retrouver avec 1 500 000 000 \$ de déficit?

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Le ministre, après onze mois, connaît-il la différence entre le Conseil du trésor et le Conseil des ministres qui a le pouvoir de décision?

Une voix: Voilà!

Le Président: M. le ministre du Tourisme.

M. Picotte: Est-ce que ceux qui siégeaient au Conseil des ministres à ce moment-là ne pourraient pas regarder... Je leur ai rafraîchi la mémoire dans le dépôt de documents. Relisez donc le mémoire de votre collègue, M. Marcel Léger. Vous allez trouver toutes les réponses et vous allez voir que tout ce processus a été enclenché par vous et, par le fait même, je pense que, si le gouvernement précédent avait pris ses responsabilités...

Une voix: Irresponsable.

M. Picotte: ...ce dossier ne serait pas rendu où il est présentement.

Le **Président:** M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: M. le Président, est-ce que le ministre savait également...

Le Président: Je vais reconnaître une dernière question additionnelle sur ce sujet. Il reste douze minutes à la période de questions. Nous sommes rendus à la quatorzième additionnelle là-dessus. On pourra toujours revenir mais... M. le chef de l'Opposition.

M. Chevrette: On a des semaines

M. Johnson (Anjou): Puisque c'est la dernière question additionnelle, M. Président, je l'adresserai au premier ministre: Est-ce qu'il persiste à affirmer que c'est à cause de l'ancien gouvernement que, dix mois après la prise de pouvoir par son gouvernement, on assiste à un tel climat pourri dans le comté de Charlevoix?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Lors de la transmission des pouvoirs, le chef de l'Opposition se souvient qu'il m'avait présenté ce dossier comme prioritaire. Je crois que, dans ce contexte, le gouvernement devait agir rapidement. Pour agir rapidement, il devait nécessairement tenir compte des recom-mandations et du travail faits aupara-vant. S'il fallait agir rapidement pour sauver la saison touristique, on ne pouvait pas recommencer à zéro. C'est ce que nous avons fait.

Une voix: Voilà:

M. Johnson (Anjou): Une dernière additionnelle au premier ministre, s'il vous plaît.

Le Président: Je veux bien accorder une dernière additionnelle. C'est la dernière additionnelle sur le sujet, M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): Puisqu'il a évoqué la transmission....

lе Président: Je m'excuse. m'adressais à M. le leader de l'Opposition qui était, lui, rendu à sept ou huit additionnelles. Je pense que je vais accorder une dernière additionnelle. M. le chef de l'Opposition, une dernière additionnelle.

M. Johnson (Anjou): Une dernière additionnelle. Puisque le premier ministre évoque la transmission des pouvoirs au mois de décembre, je me permettrai aussi, et je pense qu'il n'en disconviendra pas, de rappeler à sa mémoire que j'avais précisément auprès de lui souligné la dimension extrêmement sensible du climat

Charlevoix quant à cette question de la quelqu'un de l'extérieur de vente à Charlevoix.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Le chef de l'Opposition a quand même un certain culot...

Des voix: Oui.

M. Bourassa: ...d'évoquer des propos comme ceux-là dont je n'ai absolument aucun souvenir, lesquels propos contredisent formellement une décision qui a été prise par son gouvernement.

Une voix: Oui, c'est cela.

Le Président: Je vais reconnaître M. le député de Nicolet en principale et, ensuite, M. le leader de l'Opposition, je vous reconnaîtrai en principale.

M. le député de Nicolet.

L'aide financière aux MRC prolongée jusqu'au 30 juin 1987

M. Richard: M. le Président, l'occasion du dernier congrès de l'UMRCQ, l'Union des municipalités régionales de comté, qui a eu lieu les 2, 3 et 4 octobre 1986, le ministre des Affaires municipales annonçait un prolongement de financière aux MRC jusqu'au 30 juin 1987. Le ministre pourrait-il nous expliquer les modalités d'application d'une telle mesure dans tout le Québec?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

Une voix: Quel bourbier!

M. Bourbeau: M. le Président, je remercie le député de Nicolet de sa question au sujet des municipalités régionales de comté. On sait qu'elles arrivent à une étape majeure de leur cheminement. Créées principalement pour s'occuper de questions d'aménagement, le mandat qui leur avait été confié vient à échéance en décembre 1986. En effet, c'est à cette époque que les MRC doivent, en principe, déposer les schémas d'aménagement pour lesquels elles avaient été créées.

Malheureusement, un certain nombre de MRC ont indiqué qu'elles ne pourraient pas satisfaire à l'échéance du mois de décembre 1986. Après certaines consultations, nous avons convenu de reporter de quelques mois la date de dépôt des schémas d'aménage-ment. Par conséquent, le gouvernement a également reconnu l'importance de prolonger pour une période de six mois le programme

de financement qui était rattaché aux MRC principalement et le programme qui visait à voir aux dépenses de fonctionnement des MRC. J'ai donc eu l'occasion, lors du dernier congrès de l'Union des municipalités régionales de comté, d'annoncer le prolongement, pour une période de six mois, du programme qui vise à assurer les frais de fonctionnement des MRC.

En ce qui concerne l'avenir, on sait que des négociations s'engageront incessamment entre le monde municipal et le gouvernement, quant aux responsabilités qui seront dans l'avenir transférées aux MRC et quant au rôle des municipalités pour l'avenir.

À la suite du dépôt des rapports des deux unions et de la position gouvernementale, nous verrons au cours des prochains mois à réunir le monde municipal dans des assies qui feront le point sur l'ensemble du dossier

- Le Président: En conclusion, M. le ministre.
- M. Bourbeau: ...y compris évidemment et éventuellement le financement des MRC.
- Le Président: M. le député de Nicolet, en additionnelle.
- M. Richard: M. le Président, le ministre ne pense-t-il pas que cette décision peut mettre en péril l'avenir même des MRC au Québec?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

A l'ordre, s'il vous plaît!

- M. Bourbeau: La position gouvernemental s'articulera autour de quatre postulats. Premièrement, la nécessaire consolidation de l'autonomie municipale. Deuxièmement, le fait que la municipalité locale doit être reconnue comme le fondement du monde municipal québécois et que la structure régionale doit être définie en conséquence. Troisièmement, que la MRC doit être vue comme une structure de services et non comme une structure de pouvoirs. Et, quatrièmement, et j'aimerais citer, pour répondre précisément à la question du député, un extrait du discours que j'ai prononcé le 2 octobre, qui est très court et qui disait ceci: "À mon avis, guider le... le quatrième postulat, M. le Président...
 - M. Chevrette: Question de règlement.
- Le Président: Sur une question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Conformément aux affaires du jour, un ministre qui veut redorer son blason parce qu'il s'est fait chahuter dans un congrès, ne peut pas utiliser la période de questions pour faire une déclaration ministérielle.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, il restait encore du temps à la question qui a été posée. M. le ministre répondait en quatre points à la question du député de Nicolet.

- M. Gratton: Ce n'était pas une question de règlement, M. le Président.
- Le Président: En conclusion. S'il vous platt, M. le ministre, il ne vous reste que quelques secondes.
- M. Bourbeau: J'ai répondu précisément à la question du député lors du congrès de l'UMRCQ. Dans un seul paragraphe, j'aimerais répéter ce que j'ai dit pour ceux qui n'étaient pas au courant. Je me cite moi-même. Je disais donc "qu'elle ressort d'une constatation qui est maintenant partagée par tous les milieux. Les municipalités régionales de comté ont fait leurs preuves et ont démontré leur nécessité. Bien qu'on entende encore à l'occasion des critiques sur divers aspects qui les concernent, personne ne remet sérieusement en doute aujourd'hui la nécessité d'une structure régionale où les municipalités tant urbaines que rurales puissent se rencontrer et agir ensemble. Le principe de la survie même des MRC semble donc acquis. Il serait surprenant qu'on revienne avec insistance sur cette question." Fin de la citation.

Des voix: Bravo! Bravo! Bravo!

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: En principale, M. le

Le Président: En principale.

L'intervention de M. Raymond Mailloux relativement à la vente du Manoir Richelieu

M. Chevrette: Le ministre du Tourisme a soutenu que sa seule pièce de résistance avant le 17 décembre était le mémoire de M. Marcel Léger. Je voudrais lui demander s'il se souvient bien d'avoir donné un coup de fil à son ami et ex-collègue, M. Mailloux, ex-ministre des Transports du cabinet Bourassa des années soixante-dix? Est-ce exact ce que M. Mailloux a révélé sur les ondes de la télévision hier à savoir qu'il avait parlé au ministre du Tourisme et qu'il

lui avait dit avant le 19 décembre, avant la prise de décision, de faire énormément attention parce qu'il y avait 350 employés syndiqués à la CSN et qu'il voulait protéger leurs droits?

M. Picotte: M. le Président, vous me permettrez d'abord de vous lire un passage du mémoire au Conseil des ministres du 17 octobre 1985 dans lequel il est dit ceci dans un paragraphe, et cela répondra en partie à la question, puis j'ajouterai par la suite: "Le comité d'évaluation, après étude des trois offres, a jugé la proposition du groupe Motel Universel et Raymond Malenfant supérieure aux deux autres. C'est pourquoi le ministre du Tourisme - c'est M. Marcel Léger qui parle - n'a aucune hésitation à vous transmettre la recommandation du comité d'accepter cette offre du groupe Motel Universel-Malenfant considérant leur capacité financière à réaliser leur projet à la satisfaction du gouvernement du Québec."

M. le Président, chaque fois que j'ai eu à discuter avec qui que ce soit dans ce dossier, on m'a dit: C'est bien important que les emplois au moins puissent profiter aux gens de La Malbaie, à la région de La Malbaie. C'est ce que M. Malenfant s'était engagé à faire. C'était d'ailleurs une demande que mon prédécesseur avait exigée au sujet des emplois à La Malbaie et cela a été respecté. Jamais, en aucune autre circonstance, il n'a été fait mention de la clause 45 ou quoi que ce soit. C'est votre propre mémoire au Conseil des ministres. Je regrette, si vous étiez en train de préparer vos élections et que vous ne saviez pas ce qui se passait au Conseil des ministres...

Le Président: M. le ministre.

M. Picotte: ...ce n'est pas le problème du ministre du Tourisme présentement.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Oui, M. le Président. Le ministre n'a pas répondu à la question. Estce que l'ex-ministre des Transports, M. Mailloux, ment quand il dit à la télévision qu'il a conseillé au ministre actuel de protéger les droits des syndiqués? Par ricochet, le ministre ne convient-il pas que, dans l'appel d'offres, pour montrer qu'il fallait en tenir compte, on décrit l'unité syndicale, on décrit les heures, les tarifs horaires, M. le Président, et on décrit le nombre de syndiqués par rapport aux contractuels et aux non-syndiqués? Le ministre ne convient-il pas qu'il a eu toute la chance possible de se faire éclairer, mais qu'il a obstinément refusé de l'être?

M. Picotte: M. le Président, je vais devoir rappeler encore quelque chose de bien important au député de Joliette. Vous irez regarder la cassette d'hier à la télévision. M. Raymond Mailloux disait qu'il avait fait des recommandations au Parti québécois, à mon prédécesseur, au gouvernement du Parti québécois, dans le domaine de l'embauche. Pas au ministre actuel, à l'ancien ministre. Allez vérifier la cassette. Jamais, nulle part, on ne retrouve la recommandation que mon ex-collègue vous avait faite, dans aucun des documents. Cela s'appelle ne pas prendre vos propres responsabilités, vous autres. C'est ce que cela veut dire.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le leader de l'Opposition...

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Chevrette: M. le Président, j'aurais cru que le ministre...

Le **Président:** ...une dernière très brève question additionnelle.

M. Chevrette: Oui, sur une question de règlement. J'aurais cru que le ministre aurait répondu à la question qui était la suivante: Est-ce que vous avez eu un contact avec votre ex-collègue, l'ex-ministre des Transports, M. Mailloux? Il dit que M. Mailloux nous a fait des recommandations, mais lui, c'était son ex-collègue, pourquoi ne les a-t-il pas suivies?

Une voix: Question.

Le Président: Je vais mettre fin...

M. Picotte: Je regrette-

Le Président: M. le ministre du Tourisme, brièvement.

M. Picotte: ...je n'ai pas eu de contact avec M. Mailloux avant le 19 décembre. Je regrette. Les contacts auxquels M. Mailloux a fait allusion hier, c'est avec vous autres, le Parti québécois, l'ancien gouvernement. Allez vérifier la bobine. Vérifiez si c'est exact. C'est un fait public, ça. Je n'ai pas eu de contact avec M. Mailloux avant le 19 décembre 1985 à ce sujet.

Le **Président:** Fin de la période de questions orales.

Je viens tout juste de recevoir, il y a quelques secondes, un avis de la part du ministre des Transports. J'ai besoin du consentement unanime de cette Chambre étant donné que la lettre ne s'est pas rendue au bon endroit. C'est pour un complément de réponse.

Une voix: Il n'y a pas consentement.

Ιe Président: Ш n'v а pas consentement. Demain.

(Charlesbourg): Côté M. le Président, je vais demander le consentement pour déposer un document.

Une voix: Demain.

M. Côté (Charlesbourg): Pour déposer un document? Vous avez peur de la vérité?

Des voix: Non.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Côté (Charlesbourg): Vous avez maintenant peur de la vérité.

Le Président: M. le ministre!

Une voix: ...peur, contrairement à...

Le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît!

Il n'y aura pas de complément de

réponse ni de dépôt de document.

Fin de la période de questions. A l'ordre, s'il vous plaît!... Si vous me le permettez...

À l'ordre, s'il vous platt!

Il n'y a aucun vote de reporté

aujourd'hui.

Motions sans préavis. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce. (15 heures)

Reconnaître octobre comme le Mois de la qualité

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour que l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse dorénavant au Québec le mois d'octobre comme étant le Mois de la qualité.

Le Président: Voulez-vous déposer votre motion? Est-ce qu'il y a consentement pour débattre une telle motion? Il y a consente-ment. M. le ministre, si vous voulez en déposer copie. À l'ordre, s'il vous plaît! Avant que j'accorde la parole au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. le député de Beauharnois, nous sommes aux motions sans préavis et il y a un ministre qui attend. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Merci, M. le Président. Je remercie tous les collègues en cette Chambre de me donner l'occasion, en quelques minutes, de souligner combien important doit être le souci, pour toutes les entreprises québécoises, tous les Québécois, tous les organismes gouvernementaux, de faire en sorte que les biens et services produits ou distribués par l'ensemble des entreprises québécoises soient des biens et des services de qualité.

C'est dans un contexte de concurrence internationale, M. le Président, que je vous adresse la parole aujourd'hui. Nous savons que pour conquérir de nouveaux créneaux, pour nous assurer une part non seulement du marché canadien, non seulement du marché nord-américain, mais de l'ensemble marché international des biens et services, il est important que les entreprises se soucient de la qualité, car il y a un coût qu'on paie, en part de marché décroissante, lorsqu'on ne se soucie pas de la qualité dans la prestation de services ou la production et la distribution de biens.

Des études ont démontré - c'est ce qui met le doigt sur le point important - que nos concurrents asiatiques, par exemple, ont atteint des niveaux de qualité dans leurs entreprises industrielles, manufacturières notamment, qui permettent une concurrence au niveau des coûts, au niveau du prix auquel ils peuvent livrer ces biens sur le marché international. On estime à 5 % ou à 7 %, de 5 % à 7 %, le coût de la nonqualité dans la production de biens dans les pays asiatiques - on parle notamment du Japon - alors que, pour l'ensemble des pays occidentaux industrialisés, ce coût de nonqualité dans la production de biens se chiffre entre 15 % et 25 %. On estime qu'il est même de l'ordre de 30 %, pour ce qui regarde le Québec, dans la production de

Il est donc extrêmement important, afin d'assurer une meilleure position concurrentielle à nos entreprises, que nous nous soucions de la qualité. Les gestes, par exemple, que le gouvernement du Québec peut poser et doit continuer à poser se retrouvent dans des secteurs industriels où retrouvent dans des secteurs industriels où nous avons déjà eu l'occasion depuis plusieurs mois de parler de qualité, de contrôle de la qualité, notamment dans le secteur de la fabrication des pièces d'automobiles. Il y a gouvernementaux, certains programmes comme celui de l'aide à la concrétisation de projets industriels, qui comportent des volets de qualité. Dans les programmes administrés auprès des entreprises par les directions régionales du MIC, il y a dans le programme désigné sous l'étiquette PRO-PME un volet qui privilégie une action particulière quant à la gestion de la qualité dans nos entreprises, ceci mis à part la documentation écrite, les documents audiovisuels, les séminaires et les colloques que le gouvernement, dans ses différentes instances, livre à l'ensemble des entreprises québécoises pour bien les sensibiliser à cette dimension de la qualité dans la production de biens et services au Québec.

Des économies importantes peuvent être réalisées mais d'abord, et je dirais avant tout, une nouvelle attitude de nos créateurs d'emplois, de nos entreprises, de quelque taille qu'elles soient, d'assurer une qualité optimale, maximale dans la production de biens et services, nous assurerait une part du marché croissante et, donc, une prospérité accrue. De nombreux organismes se soucient justement de cette dimension de la qualité dans la vie des entreprises, notamment - et j'aimerais souligner leur travail l'Association québécoise de la qualité qui regroupe environ 600 membres, la section québécoise de la Société américaine de contrôle de la qualité qui, quant à elle, compte plus de 1000 membres, et évidemment, l'Association des chefs mailleurs dont l'objectif est d'assurer par des communications constantes entre autres, cette recherche de la qualité dans la production québécoise.

Il est donc important que nous mettions en oeuvre des programmes d'amélioration de la qualité dans nos entreprises et que le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale du Québec, dans son ensemble, sensibilisent l'ensemble des entreprises québécoises à cette recherche constante de la qualité qui se traduit en fin de compte par une recherche constante et une atteinte de l'excellence que nous désirons tous citer en exemple à tous nos concitoyens. Je vous remercie.

Le Président: Merci, M. le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je vais maintenant reconnaître, de la formation de l'Opposition, M. le député de Bertrand.

M. Jean-Guy Parent

M. Parent (Bertrand): Merci. Il me fait plaisir, au nom de l'Opposition, de m'associer au ministre de l'Industrie et du Commerce et au gouvernement pour souligner le Mois de la qualité, organisé par l'Association québécoise de la qualité (l'AQQ) dont nous appuyons les objectifs de sensibilisation de la collectivité sur ce pressant défi que constitue l'amélioration des produits et des services mis en marché par toutes nos entreprises ici au Québec. Le défi de la qualité, c'est l'un des principaux défis des années à venir. La recherche de l'excellence, voilà un défi de taille qui permettra au Québec de se tailler une place sur les marchés internationaux.

Après avoir connu une période de forte croissance caractérisée par la suprématie de ses technologies, la disponibilité, le faible coût des matières premières, l'économie des pays occidentaux est aujourd'hui confrontée à l'émergence de nouveaux producteurs, par exemple, les nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique qui lui livrent une concurrence des plus farouches et qui mènent à une conquête sur tous les marchés mondiaux.

Dans ce contexte, il est essentiel pour nous, manufacturiers québécois, et nos entreprises du secteur tertiaire, de viser prioritairement l'amélioration de la qualité dans leurs produits et leurs services. Au Québec, la non-qualité a coûté à elle seule pour l'année 1985, plus de 15 000 000 000 \$, c'est-à-dire cinq fois le déficit annuel du gouvernement, pour les seuls secteurs secondaire et tertiaire. Selon les compilations de l'Association québécoise de la qualité, de 15 % à 25 % du chiffre d'affaires de nos entreprises manufacturières sont perdus par un manque de qualité des produits qu'ils offrent sur le marché. Dans le secteur des services, ce manque à gagner atteint une proportion allant jusqu'à 40 % du chiffre d'affaires potentiel. Dans le cadre internationalisation accrue échanges, nos entreprises ne peuvent plus se payer le très coûteux manque de qualité.

Afin d'éviter de perdre nos marchés extérieurs et même une partie de nos marchés intérieurs, nos entreprises et nos syndicats, de pair avec le gouvernement du Québec, doivent se concerter pour développer la gestion intégrale de la qualité dans nos entreprises. Au sein de la formation du parti politique que je représente, nous croyons qu'afin d'optimaliser la productivité de nos entreprises et conséquemment la qualité de nos productions, il est primordial de développer un modèle original d'entreprise où sont associés promoteurs privés, travailleurs et, dans certains cas, sociétés d'État. Ainsi, une participation accrue du travailleur au processus de décision interne et même à la propriété de l'entreprise nous semble une piste d'avenir à développer dans la poursuite de l'objectif d'une plus grande productivité de nos entreprises québécoises. À ce chapitre, des initiatives comme celles des frères Lemaire, de Cascades, ou encore du Fonds de solidarité de la FTQ tracent des voies d'avenir intéressantes. (15 h 10)

En terminant, je vous dirais qu'il est drôlement important pour le gouvernement du Québec, au-delà des beaux discours et au-delà des belles paroles, de s'assurer qu'au cours de la présente et des présentes années tous les efforts soient mis en oeuvre afin de donner le support à l'entrepreneurship sur tout ce qui s'appelle contrôle de la qualité. Je pourrais peut-être suggérer à ce stade-ci, profiter de l'occasion pour suggérer au ministre de l'Industrie et du Commerce de prévoir des programmes très précis concernant la mise sur pied de ce qu'on

pourrait appeler le contrôle de la qualité. Les grandes entreprises l'on compris, mais les petites et moyennes entreprises n'allouent pas suffisamment de budget pour permettre ce contrôle de la qualité, ce qui fait que la qualité des produits en souffre.

Je termine en vous disant, M. le Président, que nous acquiesçons à cet appui de la part du gouvernement et du ministre de l'Industrie et du Commerce pour que le mois d'octobre soit dorénavant le Mois de la qualité et j'espère que toutes nos entreprises emboîteront le pas. Merci beaucoup, M. le Président

Le Président: Merci, M. le député de Bertrand. La motion du ministre de l'Industrie et du Commerce est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Avis de débat de fin de séance

Le Président: Adopté.

Je dois faire part immédiatement d'un avis que je viens de recevoir: "M. le Président, conformément aux articles 308 et suivants de nos règles de procédure, j'ai l'intention de soulever, en compagnie du ministre du Travail, un débat de fin de séance afin de poursuivre l'étude de la question du Manoir Richelieu. J'estime en effet que ce sujet a été insuffisamment approfondi...

Une voix: Il y a une erreur là.

Le Président: II y a sûrement une erreur dans l'avis... Si vous me permettez... Y a-t-il consentement, M. le leader l'Opposition pour que je corrige l'avis que j'ai ici? Il s'agit du "ministre du Tourisme concernant la question du Manoir Richelieu." J'estime en effet que ce sujet a été insuffisamment approfondi.

"Je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments distingués. Guy Chevrette, leader parlementaire de l'Opposition."

Avis touchant les travaux des commissions, M. le leader du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gratton: Oui, M. le Président, j'avise l'Assemblée qu'aujourd'hui, après les affaires courantes, jusqu'à 18 heures et de 20 à 22 heures, à la salle du Conseil législatif, la commission des institutions procédera à l'étude détaillée du projet de loi 92, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne.

Le Président: M. le leader du gouverne-

ment, j'ai également quelques avis à donner. Avez-vous d'autres avis, M. le leader du gouvernement?

M. Gratton: Non, M. le Président.

Le Président: Après la période des affaires courantes, jusqu'à 17 heures, la commission des affaires sociales se réunira à la salle Louis-Joseph-Papineau afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministre du Conseil exécutif concernant la condition féminine et des organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine pour les mois de janvier à juin 1986. Également, après les affaires courantes, pendant deux heures, la commission de l'aménagement et des équipements se réunira à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine pour procéder à la vérification des engagements financiers du ministère de l'Environnement pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1986.

Après la période des affaires courantes, jusqu'à 18 heures, la commission du budget et de l'administration se réunira au 101-B pour procéder à la vérification des engagements financiers du ministère du Revenu pour les mois de décembre 1985 à août 1986 et, demain, de 10 heures à 13 heures, la commission du budget et de l'administration se réunira à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine pour procéder à l'étude des engagements financiers des organismes relevant du ministre des Approvisionnements et Services pour les mois de décembre 1985 à août 1986.

Enfin, si vous me permettez, M. le leader de l'Opposition, demain, de 10 à 13 heures, la commmission des affaires sociales se réunira à la salle Louis-Joseph-Papineau pour procéder à la vérification des engagements financiers du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les mois de janvier à juin 1986. Merci de votre attention.

- M. Chevrette: M. le Président, je viens de constater que vous avez trois avis, trois commissions, et que le leader du gouvernement en a un quatrième. Cela ferait donc quatre commissions qui siégeraient en même temps, et il y a sûrement un besoin d'une décision de la Chambre.
- **Le Président:** Vous avez absolument raison. Y a-t-il consentement pour procéder à la tenue de quatre commissions?
- **M.** Chevrette: Je voudrais poser une question, M. le Président.
- Le Président: M. le leader de l'Opposition.
- M. Chevrette: À 23, quand on a quatre commissions et que la Chambre continue de

siéger, il y a un problème de circulation des commissions vers la Chambre et vice versa. Je demanderais, avant de donner mon consentement, si le leader du gouvernement autoriserait la suspension temporaire de certaines commissions pendant quelques minutes pour permettre aux membres de venir s'exprimer ici en cette Chambre parce qu'ils sont des critiques aux commissions et qu'il y a des débats en Chambre sur le fond des choses.

Le Président: À la demande du leader de l'Opposition, M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui, M. le Président, je pense que, dans la mesure où on s'entend pour terminer les mandats que chacune des commissions a reçus de l'Assemblée, notamment, par exemple, dans le cas de l'étude des engagements financiers, quand il s'agit de deux heures, qu'on s'entende pour terminer cela avant 18 heures, effectivement, nous consentons à ce que les suspensions requises puissent être...

M. Chevrette: M. le Président.

Une voix: Accordé.

M. Chevrette: Je m'excuse, mais cela change quand même le décor. Si, par exemple, on arrive à 18 heures ce soir et qu'il y a eu un député de l'Opposition qui a été absent pendant vingt minutes, ce qui empêche de faire l'étude, à loisir, ils peuvent se trouver vingt minutes comme commission et on n'a pas à donner de directives à savoir s'ils ont fini ou pas.

Il me semble qu'ils peuvent s'entendre en commission quand reprendre, s'il est nécessaire de reprendre. Je suis d'accord avec vous, cependant, s'ils ont liquidé l'affaire, que ce soit fini. Mais si des blocs essentiels ou majeurs n'avaient pas été scrutés, je pense qu'on pourrait laisser le soin au président de la commission de faire un recommandation au président de l'Assemblée nationale pour nous fixer un autre moment.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je veux bien. Mais quand j'ai discuté de la chose avec le leader de l'Opposition, il était question d'une commission, celle dont je viens de donner avis et qui doit procéder à l'étude détaillée du projet de loi 92. Dans le cas de celle-là, il n'est pas question de limiter, de quelque façon, ses travaux pour l'étude détaillée.

Celle sur laquelle je tiens à ce qu'on s'entende, c'est celle qui fait l'étude des

engagements financiers. Par exemple, dans le cas du budget et de l'administration, c'est deux heures qui sont imparties. Si on devait suspendre pour vingt minutes, cela nous permettrait de terminer avant 18 heures. Je veux que ce soit clair qu'il n'est pas question d'utiliser le consentement que je donne maintenant comme possibilité de prolonger des travaux qui viendraient perturber ceux dont vous avez donné avis pour demain.

Le Président: Cela va, M. le leader de l'Opposition?

M. Chevrette: Je pense que c'est dans cet esprit. Il y a eu du temps de réservé et si le temps n'était pas pris, c'est en ce sens. S'ils ont amplement le temps, il n'y a pas de problème. Cependant, si vous appelez le projet de loi 92, est-ce que je pourrais savoir quelle est le deuxième projet de loi que le leader du gouvernement entend appeler, advenant qu'on épuise le débat avant 18 heures en Chambre? Je remarque que notre critique pour le projet de loi 92 serait présentement en commission parlementaire à temps plein pour la loi de M. le ministre de la Justice, alors que le Solliciteur général c'est notre même critique - serait en Chambre pour faire le débat sur le projet de loi sur les boissons alcooliques.

Le **Président:** M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, si on devait terminer - ce qui serait surprenant, puisqu'on semblait engagé dans un long débat - l'étude de la motion de report et l'adoption du principe du projet de loi 86, à ce moment, nous appellerions l'article 18, soit l'adoption du principe du projet de loi 96 au nom du Solliciteur général. À ce moment-là, on fera en sorte que la commission suspende ses travaux jusqu'à 20 heures.

Le Président: Y a-t-il consentement?

Des voix: Consentement.

Le Président: Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. M. le leader du gouvernement? M. le leader de l'Opposition?

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Je vous informe que la motion qui sera débattue demain après-midi est celle qui a été inscrite au feuilleton par le député de Bertrand et qui se lit ainsi: "Que cette Assemblée exige l'arrêt des procédures de privatisation et que se tienne une commission parlementaire permettant un large débat,

afin de faire toute la lumière sur les conséquences contraires à l'intérêt public du démantèlement des sociétés d'État, notamment dans le dossier de Quebecair."

Affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article 3, M. le Président.

Projet de loi 86

Reprise du débat sur la motion de report

Le **Président:** À l'article 3, il s'agit de la reprise du débat ajourné le 22 octobre 1986 par M. le député de Jonquière sur la motion du leader de l'Opposition proposant que la motion en discussion, c'est-à-dire l'adoption du principe du projet de loi 86, soit amendée en retranchant le mot "maintenant" et en ajoutant à la fin les mots "dans six mois".

Je cède maintenant la parole à M. le député de Jonquière sur cette motion de report.

M. Francis Dufour

M. Dufour: M. le Président, à partir de la première intervention jusqu'à la reprise, j'ai l'impression que je pourrais recommencer mon discours du début à la fin. Mais je vais essayer de synthétiser pour rappeler au ministre l'importance de cette demande de l'Opposition de retarder de six mois l'abrogation du parc des expositions agroalimentaires. (15 h 20)

C'est pourquoi, dans l'esprit de l'Opposition, le ministre devrait écouter très attentivement la demande de l'Opposition, puisque l'institution ou la mise en place de ce parc des expositions agro-alimentaires aurait pour effet de créer 800 emplois chez nos jeunes qui, malgré que le gouvernement actuel ait dit à maintes reprises qu'il s'occuperait d'eux, se sont rendu compte que cette partie du programme était loin d'être mise en place. On aurait mieux fait, à mon point de vue, d'implanter ce parc pour pouvoir créer de l'emploi pour 800 personnes, 800 jeunes, des emplois qui permettraient au Québec d'avoir une expertise différente et, en même temps, de caractériser la préoccupation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit la mise en valeur des agriculteurs, des gens qui ont pour fonction d'engraisser des animaux, mais aussi de favoriser la culture.

Le ministre, en abrogeant la loi adoptée par le gouvernement précédent, s'appuie sur des faits concernant l'augmentation des coûts par rapport à ceux avancés par l'ancien gouvernement. J'émets des doutes sérieux quant à savoir si cette

étude a été faite d'une façon sérieuse et avec tout le temps voulu. Il faut se rappeler que le gouvernement a été élu le 2 décembre et que le ministre a été en fonction à partir du 9 décembre. Dans l'intervalle, ou peu après son assermentation, il a eu un accident de ski. Donc, c'était une période peu propice à une étude approfondie de la valeur de ce projet par rapport à ce qui avait été avancé. Donc, l'Opposition met en doute l'argument à savoir que ce parc d'expositions agro-alimentaires aurait pu coûter des sommes beaucoup plus importantes.

Encore là, j'ai l'impression que le fait de demander une étude supplémentaire ne serait pas un précédent très grave. En même temps, on pourrait rappeler au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que, dans d'autres commissions, on a adressé à d'autres ministres des reproches ou, du moins, on a fait part de certaines préoccupations de l'Opposition concernant des dossiers. Je veux juste rappeler ce qui s'est passé dans l'étude de Schefferville, où le ministre des Affaires municipales était tellement pressé d'avoir sa loi qu'aujourd'hui, le 28 octobre, on peut se rendre compte que la loi n'a pas été tellement efficace, que la fermeture n'est pas commencée et que personne, à ce jour, n'a reçu d'argent pour les maisons que le ministre voulait acheter. A mon point de vue, le ministre des Affaires municipales, au lieu de semer de l'inquiétude, aurait eu intérêt à écouter les doléances ou les remarques de l'Opposition.

Quand on regarde ce qui se passe avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, j'ai l'impression qu'il aurait pu atteindre un but, celui de créer de l'emploi, mettre le gouvernement du Québec en évidence, favoriser les agriculteurs, ceux pour lesquels il est ministre. À ce moment-là, il aurait pu prendre l'exemple du ministre des Finances qui, alors qu'il avait trouvé une situation financière catastrophique, après quatre mois, a réussi à obtenir la meilleure cote financière. À ce moment-là, j'ai l'impression que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pourrait écouter ce que l'Opposition a à dire et retarder de six mois l'abrogation de cette loi, et peut-être même décider de la laisser en vigueur. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le député de Verchères.

M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Mme la Présidente, je pensais que nos collègues d'en face étaient intéressés par les discussions à l'Assemblée natinoale. Je constate non seulement qu'ils sont peu nombreux, mais qu'ils sont également peu intéressés au débat qui concerne le

développement économique de Montréal.

Mme la Présidente, dans ce cas, au cours des brèves minutes qui me sont allouées, je tenterai de convaincre le ministre de retarder de six mois l'adoption de son projet de loi parce que ce gouvernement, depuis dix ou onze mois, devrait se rendre compte qu'il a été vite dans un certain nombre de dossiers et que, chaque fois qu'il a été trop vite, cela lui a créé des problèmes. Il a agi assez rapidement dans le dossier de la raffinerie de sucre et, aujourd'hui, il se rend compte que, peut-être il est allé trop vite. Quand on regarde le prix du sucre et qu'on regarde un peu comment cela s'est fait, on se rend compte que le gouvernement aurait eu intérêt à agir de façon un peu plus responsable et à fouiller un peu plus ses dossiers, à être moins pressé de consolider un monopole et de donner la raffinerie de sucre sur un plateau d'argent à une entreprise qui appartenait à de bons amis du gouvernement actuel

Le gouvernement est allé un peu vite aussi pour régler le problème de Quebecair et on voit dans quel bourbier il est placé maintenant, les problèmes qu'il a à expliquer la transaction, les avantages qu'il a consentis à certains amis du pouvoir et, finalement, le peu de cas qu'il a fait des emplois concernés.

Le gouvernement est allé trop vite dans le cas du Manoir Richelieu. On en a eu un bon exemple au cours des derniers jours et, encore aujourd'hui, on en a parlé abondamment à la période de questions. Voilà un dossier où le gouvernement aurait pu tenir compte de la mise en garde qui lui avait été faite. Le gouvernement a préféré ne pas tenir compte des mises en garde et aller de l'avant avec les résultats qu'on sait, le gâchis qu'on sait.

Ce n'est pas parce que le gouvernement va tenter de mettre la faute sur le précédent gouvernement que cela va faire oublier à la population du Québec que, finalement, le gouvernement actuel, chaque fois qu'il veut aller trop vite, qu'il met de la pression pour adopter un projet de loi ou pour adopter une mesure controversée, il faudrait peut-être qu'il comprenne l'envers de la médaille. Souvent, lorsqu'on regarde l'envers de la médaille, on devient moins pressé, on devient plus prudent et on fait un peu moins d'erreurs, de gaffes ou de bourdes.

On pourrait parler du dossier de l'aide sociale où le ministre était pressé d'annoncer que son gouvernement procéderait rapidement. On constate que le premier ministre a été obligé, à deux reprises, de rappeler son ministre à l'ordre.

Tout cela pour dire que le ministre de l'Agriculture aurait intérêt - déjà, il a été l'un de ceux qui n'ont pas tenu compte des mises en garde, des opinions qu'on a émises

dans le dossier de la raffinerie de sucre - à ne pas répéter ses erreurs et à être un peu plus prudent dans ce dossier, parce que, si le ministre de l'Agriculture est un résident de Portneuf... Le député de Portneuf l'ignore. Je pourrais comprendre qu'il l'ignore un peu bien que ce serait à peu près incompréhensible, néanmoins. Il y aura des élections municipales dans quelques jours à Montréal. On peut comprendre que le gouvernement dise: Nous, on trouve que les chiffres du projet qui nous a été présenté sont une mauvaise évaluation, que cela ne pas 40 000 000 \$ 65 000 000 \$. On peut comprendre que le ministre dise: Même si la ville de Montréal, l'administration municipale de Montréal nous dit qu'il n'y a pas de problème, qu'on peut respecter notre budget de 40 000 000 \$, le ministre peut peut-être considérer, étant donné les problèmes de crédibilité de l'administration sortante, qu'il vaut mieux ne pas trop tenir compte ni accorder de crédibilité à l'administration actuelle. Mais ce n'est pas certain que cela va être la même administration, si on en croit les sondages. Si jamais la nouvelle administration municipale de Montréal disait la même chose au ministre de l'Agriculture: Donnez-nous le montant qui avait été prévu initialement et on va s'arranger avec cela et on va faire effectivement de Montréal l'une des grandes métropoles dans le monde où il existe un équipement de développement économique et culturel, une société d'exposition de parcs agro-alimentaires? Les gens qui nous écoutent pourraient penser que c'est juste une innovation québécoise alors que cet équipement culturel et promotionnel de développement économique pour l'industrie agro-alimentaire existe dans de grandes métropoles comme Tokyo, Los Angeles et d'autres grandes villes du monde.

Attendons donc un peu, attendons le résultat des élections municipales de Montréal. Attendons pour voir si, finalement, la nouvelle administration municipale ne serait pas, elle aussi, d'accord avec le fait qu'elle puisse réaliser ce projet avec les sommes qui avaient été initialement prévues. Le ministre serait obligé de reconnaître que, finalement, il est allé trop vite. Qu'est-ce qui presse à ce point le ministre de l'Agriculture de régler le problème maintenant alors qu'il y aura des élections municipales à Montréal et que ce projet qu'il s'apprête à mettre à la poubelle est un projet important à l'égard du développement économique et culturel de Montréal? Qu'est-ce qui presse à ce point le ministre de l'Agriculture et député de Portneuf qu'il ne puisse pas tenir compte des intérêts des Montréalais de la région métropolitaine de Montréal? (15 h 30)

Déjà, le gouvernement actuel a mis au

rancart, à la poubelle, sur des tablettes d'autres projets importants qui sont liés au développement économique, culturel et touristique de la métropole. On a mis sur les tablettes le projet du Musée d'art contemporain; on a mis sur les tablettes le projet de salle de l'Orchestre symphonique de Montréal; on a mis sur les tablettes le projet de Musée de la science et de la technologie qui devait être établi pas tellement loin d'où devait être établi le parc d'expositions agroalimentaires sur l'île Notre-Dame dans les ties de l'exposition de 1967. Ces quatre équipements majeurs qui, dans leur ensemble, appelaient des investissements publics considérables auraient eu et auraient, s'ils étaient réalisés, un impact important sur le développement économique et culturel de Montréal, sur l'attraction que Montréal peut constituer, la consolidation des forces économiques et promotionnelles de Montréal... Si ces équipements pouvaient être réalisés, c'est cela qu'on aurait comme résultat, une consolidation du potentiel de Montréal à l'égard de son développement économique et culturel.

On a des élections municipales dans quelques jours, des élections qui, pour la première fois depuis très longtemps, peuvent nous permettre de penser que les jeux ne sont pas faits à Montréal, loin de là, qu'une administration qui est là depuis déjà un certain temps risque de ne peut-être pas y être. C'est le moins qu'on puisse dire si on regarde les sondages. Il ne s'agit pas ici de prendre parti d'un côté ou de l'autre, mais de constater simplement les faits et de se rendre compte que le minimum de prudence que le gouvernement devrait avoir dans ce dossier serait d'attendre le résultat des élections municipales de Montréal.

Tout le monde s'intéresse à cela au Québec. Il n'y a pas beaucoup de gens qui comprendront que le projet de loi qui nous est présenté est à ce point urgent qu'il faille se dépêcher de faire cela avant que la prochaine administration municipale, quelle qu'elle soit, n'entre en fonction. Franchement, il faut vraiment ne pas avoir de préoccupation pour le développement économique de Montréal et ne pas avoir le minimum de respect pour les élus municipaux pour penser qu'on les mettra devant un fait accompli et qu'on mettra la croix sur des projets importants d'investissements publics à Montréal, quelques semaines, quelques jours à peine, avant que l'élection municipale ait lieu.

Une autre raison, Mme la Présidente, pour laquelle il faudrait attendre quelques mois, c'est que, dans quelques mois, on aura vu un peu la couleur de l'action gouvernementale à l'égard de l'industrie de la construction et du placement dans l'industrie de la construction. Ce gouvernement nous a dit et continue de nous dire... Je regardais

encore des coupures de journaux ce matin du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu qui promet à tous les jeunes du Québec qu'une fois qu'on aura aboli le règlement de placement dans l'industrie de la construction, il y aura de la place pour tous les jeunes qui le veulent sur la construction à Montréal. Ce serait intéressant de voir si le gouvernement finit par livrer la marchandise qu'il a promise, si ce sera effectivement ce qu'on aura comme résultat. Peut-être qu'il serait intéressant d'attendre quelques mois pour voir si les gens ne considéreront pas que, pour le développement d'emplois dans l'industrie de la construction, il ne faudrait pas plutôt des projets de construction plutôt que l'abolition d'un certificat de classification qui régularise et répartit finalement les emplois disponibles à ceux qui ont une certaine ancienneté dans l'industrie mais qui ne visent pas à créer plus d'emplois. Il me semble que cela tombe sous le sens que le développement de l'emploi dans l'industrie de la construction se fait avec des projets de construction, avec des investissements dans le secteur de la construction.

Voilà un projet parmi quatre autres dont j'ai parlé qui sont des projets d'investissements importants, des projets de construction importants mis sur les tablettes par le gouvernement. Est-ce que les jeunes du Québec, ceux qui attendent plus d'emplois dans l'industrie de la construction par l'action du gouvernement libéral seront satisfaits de l'action de ce gouvernement dans quelques semaines, dans quelques mois? Je peux comprendre que le ministre de l'Agriculture qui sait très bien que, dans le fond, on n'aura rien à attendre de plus en matière de création d'emplois pour les jeunes avec ce qui s'en vient du côté du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, se dépêche à faire l'abolition de son projet de construction maintenant, parce qu'il aura de la difficulté à expliquer aux gens dans quelques temps comment il pourra créer plus d'emplois dans l'industrie de la construction en mettant sur les tablettes toute une série de projets de développements économiques et de constructions importantes et significatives.

Une dernière raison rapide, puisque vous me faites signe, Mme la Présidente, que le temps file, c'est l'effet "Robin des Bois" dont je parlais la semaine dernière dans mon intervention de 20 minutes. Le ministre nous a dit: II y a d'autres priorités plus urgentes dans l'agriculture. L'argent qu'on pourra économiser là, on pourra le donner à d'autres. C'est l'effet "Robin des Bois": Enlevons aux riches pour donner aux pauvres. Très bien! mais le problème c'est qu'on n'a pas tellement vu l'effet "Robin des Bois" jusqu'à maintenant et que les six mois qu'on demande permettront au ministre de

l'Agriculture de nous présenter un projet concret, significatif, où il nous dirait: Voici l'argent qu'on a économisé en abolissant la Société du parc d'expositions agroalimentaires et voici ce qu'on fera avec l'argent qu'on a économisé. Jusqu'à maintenant, le ministre ne nous a pas dit ce qu'il voulait faire avec cet argent. La seule chose qu'il nous a dite, c'est: Écoutez! On pourra avoir une plus grande marge de manoeuvre. Très bien, mais on attend l'effet "Robin des Bois" depuis déjà un certain temps et on voudrait lui donner six mois pour livrer la marchandise. Voilà donc trois raisons importantes pour lesquelles j'appuie la motion de mon collègue et nous allons voter pour cette motion de report, Mme la Présidente.

La **Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Verchères.

M. le député d'Ungava.

M. Christian Claveau

M. Claveau: Merci, Mme la Présidente. Vous savez, s'il y a quelqu'un chez nos collègues d'en face qui veut intervenir, on va lui laisser la chance de le faire. Je suppose qu'ils auraient quelque chose à dire eux aussi.

De toute façon, Mme la Présidente, afin de situer à nouveau nos collègues d'en face pour qu'ils sachent bien de quoi on parle quand on parle du parc des expositions agro-alimentaires de Montréal, je vais me permettre, en commençant, de reprendre quelques lignes de l'article 17 du projet de loi, Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires, qui décrit les objectifs. Nos collègues n'ont peut-être rien à dire parce qu'ils ne connaissent pas les objectifs du parc des expositions agro-alimentaires.

À l'article 17, on dit: "1° de promouvoir l'agriculture, les pêcheries et le secteur agro-alimentaire - c'est important comme phénomène - 2 de favoriser une participation accrue de la population au développement de l'industrie agro-alimentaire québécoise; 3 de faire connaître aux visiteurs québécois et étrangers les produits agricoles, marins, alimentaires et horticoles du Québec; 4° de permettre à la population d'être en contact avec la nature et de pratiquer des activités récréatives de plein air." Je pense que c'est important, Mme la Présidente, de revoir le contexte parce que j'ai l'impression que nos collègues ministériels n'ont pas pris le temps de vraiment cerner la problématique qui tourne autour du parc des expositions agro-alimentaires et que c'est peut-être pour cette raison, par manque d'information ou par manque d'intérêt, qu'ils sont prêts à jeter à la poubelle, systématiquement, un

projet de grande envergure et un projet très important pour l'avenir agro-alimentaire du Ouébec

En effet, Mme la Présidente, le Québec s'est toujours développé, jusqu'à ces dernières années du moins, à travers une société agricole. L'agriculture a été à l'origine des implantations humaines dans l'ensemble des grandes régions du Québec, que ce soit la Gaspésie, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'Abitibi, Charlevoix, la Beauce. Ce sont des le Saguenay—Lac-Saint-Jean, régions agricoles et des régions autour desquelles se sont greffées des activités économiques de transformation à partir d'une implantation de base agricole. Ces régions qui vivent toujours en grande partie de l'agriculture ont besoin, elles aussi, d'une vitrine sur Montréal. Elles ont besoin d'être représentées en milieu urbain, de se faire connaître, enfin, de se faire démystifier. Vous savez comme moi que les gens des grandes métropoles - c'est un phénomène mondial et c'est un phénomène qui existe aussi au Québec - ne sont pas, pour ainsi dire, en contact très fréquent avec le milieu agricole. C'est un milieu qu'ils connaissent très mal. On ne se pose pas de questions quand on va chercher sa pinte de lait, sa livre de beurre ou sa douzaine d'oeufs à l'épicerie. Cela semble normal. Cela semble un produit industriel comme un autre qui apparaît sur notre table parce que c'est ainsi, parce que c'est normal. On mange et on se demande très peu souvent d'où vient ce que l'on mange. Le refus du gouvernement actuel de continuer le projet de l'implantation d'un parc des expositions agro-alimentaires à Montréal, en plus d'être antimontréalais, nuit au développement éco-nomique de Montréal par la création d'emplois, par une activité économique diversifiée, accrue, nouvelle. C'est aussi et avant tout un projet antirégional, un projet qui va contre les intérêts des agriculteurs du Québec qui voyaient et qui continuent à voir, dans l'implantation d'un parc des expositions agro-alimentaires à Montréal, une vitrine, un pignon sur rue dans la métropole afin de faire connaître leurs intérêts, de montrer leurs produits et de se faire connaître en tant qu'individus, en tant qu'humains, en tant que Québécois à part entière, ayant une part importante dans l'économie globale du Québec. (15 h 40)

Mme la Présidente, j'ai l'impression qu'après avoir fermé la raffinerie de sucre, après le problème de Quebecair, après les questions qui viendront, et qui ont déjà commencé; sur Madelipêche, aux Iles-de-la-Madeleine, etc., le gouvernement prend encore une décision antirégionale, encore une décision qui va nuire aux intérêts des régions du Québec en leur enlevant ce pignon sur rue auquel elles ont droit dans la métropole, Mme la Présidente.

Après avoir traité les gens des régions

du Québec de pizza, le gouvernement est en train de leur dire qu'ils n'ont rien à faire dans la métropole, qu'ils n'ont rien à voir dans l'économie du Québec, que les villes peuvent se développer sans la présence des régions. C'est, à toutes fins utiles, ce que nous dit le gouvernement en refusant de permettre au monde agricole d'être vraiment présent, de se faire connaître tel qu'il est sur les rues ou dans le milieu urbain montréalais. Je pense que l'ensemble des députés qui forment actuellement le parti ministériel devrait vraiment considérer cette opinion et voir jusqu'à quel point leur attitude nuit à une industrie qui est très importante, une industrie de premier ordre dans l'économie québécoise: l'industrie agroalimentaire.

Cela étant dit, je vais réitérer la position qui a été développée par un de mes collègues qui est de demander une motion de report afin de se donner, à tous et chacun d'entre nous, le temps de réfléchir sur ce problème, non pas uniquement sur le problème de quelques millions de dollars investis dans l'île de Montréal - les chiffres sont toujours contestables; d'aucuns disent que cela va coûter plus cher, d'autres disent qu'on va rentrer dans les prix, soit; on peut se donner le temps de regarder cela à tête reposée - mais on doit aussi se donner le temps de s'interroger sur l'avenir agro-alimentaire du Québec, sur l'avenir de nos agriculteurs québécois, sur cette portion de l'activité économique québécoise qui a toujours eu, qui a encore et qui continuera d'avoir une importance primordiale dans l'économie de plusieurs régions du Québec.

En plus de créer 800 emplois directs à Montréal, ce projet de loi aurait créé de nombreux emplois en région, de nombreux emplois dans le monde agricole, en permettant l'ouverture de nouveaux marchés, en permettant de faire connaître des produits, de faire apprécier peut-être un peu mieux par les Montréalais la saveur de nos campagnes ainsi que la saveur des produits que l'on en sort.

Sur ce, j'invite, j'insisterais même auprès de l'ensemble de nos collègues pour que l'on prenne le temps de ne pas faire de gaffe, qu'on prenne le temps d'évaluer vraiment les implications de nos gestes. Le gouvernement actuel nous a donné, à bien des égards, beaucoup de preuves qu'il est prêt à poser des gestes mais il ne sait pas dans quoi il met le pied. On dirait qu'il aime marcher dans des champs de mines. Eh bien! Peut-être qu'il serait bon, à un moment donné, qu'il se mette des clôtures, qu'il se des barrières et qu'il essaie d'identifier des terrains un peu plus propices où mettre le pied, des terrains qui pourraient peut-être être plus favorables au développement et au maintien - on ne parle même pas de développement, on parle juste de maintien - des activités économiques dont jouit déjà la population québécoise.

Mme la Présidente, j'espère que, tout comme nous de l'Opposition, nos collègues du parti ministériel auront la décence de voter pour la motion de report que nous leur proposons. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député d'Ungava. M. le député de Mercier.

M. Gérald Godin

M. Godin: Mme la Présidente, on a vu aux nouvelles, hier, arriver à Montréal les moules des lles-de-la-Madeleine. Je constate que nos deux collègues d'en face sont devenus des moules, ils sont aussi muets et silencieux que les moules des îles, sûrement moins bons à déguster aussi. Par conséquent, Mme la Présidente, je vais faire porter mon intervention sur mon appui à la motion de report de mon collègue de Lévis pour que le gouvernement reconsidère sa décision de ne pas ouvrir à Montréal cette ferme.

Il y a l'humoriste bien connu Alfred Jarry, un des maîtres à penser sûrement du chef du gouvernement, qui a déjà dit: On devrait construire les villes à la campagne. Voilà un projet qui amenait la campagne en ville - je vois d'ailleurs le député de Beauce-Sud qui est ici, un peu de terre noire de la Beauce à Montréal aurait été un grand progrès pour le Québec et pour Montréal pour permettre aux personnes de Montréal de visiter cette ferme et de voir un peu comment leurs ancêtres vivaient sur les terres. Je peux vous dire qu'entre autres, dans Mercier, les citoyens viennent de la campagne en général et ne sont pas nés à Montréal même. Ils auraient eu ainsi l'occasion en fin de semaine de visiter une ferme et de se refamiliariser avec la vie de leurs ancêtres et avec ce que le Québec produit et ainsi passer des fins de semaine plus intéressantes que maintenant où il n'y a plus rien sur ces îles, sauf un peu de verdure et de pollution du fleuve.

Pour couler son projet, le député de Portneuf a pensé jouer Jean de Florette comme dans le film de Marcel Pagnol qui avait pensé implanter dans sa région, la belle Provence, une lapinerie; le député de Portneuf avait un projet de 3000 pieds carrés de lapins. On pourrait le surnommer Michel de Florette. Le député de Portneuf a maintenant succédé de plein droit à Jean de Florette, le personnage de Pagnol, et j'aimerais savoir, avant qu'on abolisse le projet, combien de lapins au pied carré on peut produire. Faute de réponse à une telle question, je demanderais qu'on reporte le projet et qu'on étudie mieux l'impact réel de la lapinerie du député de Florette.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député

de Mercier. Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Cécile Vermette

Mme Vermette: Merci. Moi aussi j'irai dans la même foulée que mes collègues en ce qui concerne la motion pour reporter de six mois l'étude du parc agro-alimentaire. Comme on le sait, ce projet permettait à plus d'un au niveau de l'agro-alimentaire de participer à une promotion et à la mise en valeur de notre patrimoine qu'est le monde de l'agriculture. Je pense qu'il est important dans une société comme la nôtre de vouloir accéder à l'excellence dans le domaine de l'agriculture et de permettre à un plus grand nombre de personnes de vérifier sur place en quoi consiste le monde de l'agro-alimentaire.

Plus d'une fois, - il est évident, - des enfants des villes nous posent des questions à savoir comment cela se passe au niveau de la ferme. Je pense que cela aurait été une excellente occasion d'éducation populaire de pouvoir avoir accès à un parc agro-alimentaire et permettre à l'ensemble d'une population de participer à certaines exposi-tions, voire même dans certains cas à certaines démonstrations ou même spécimens. D'autant plus qu'un parc agro-alimentaire dans le site de l'île Notre-Dame permettait justement de rentabiliser la ressource économique touristique fort importante dans le développement du Québec. Il est déjà démontré que plus d'une personne au Québec cherche à trouver des loisirs intéressants et en même temps fort éducatifs. Le site de l'Ile Notre-Dame est un site privilégié à tous égards à cause de son emplacement bien sûr et à cause aussi des infrastructures déjà en place.

De plus, la promotion d'un parc agroalimentaire favorise le développement économique de Montréal sous différents aspects, notamment, en ce qui concerne la création d'emplois qui permettraient à plus de jeunes, quand on sait le nombre d'emplois saisonniers que requièrent les jeunes, de pouvoir se trouver un travail fort intéressant et aussi fort rémunérateur. Ces jeunes dont on a fait, au cours d'une campagne électorale, de la part d'un certain parti politique, la priorité des priorités me semblent souvent laissés pour compte et souvent laissés sur le carreau.

Ces jeunes à qui on a promis mer et monde se retrouvent actuellement dans des dédales de négociations avec ce gouvernement pour favoriser l'apport qu'ils doivent faire à la société c'est-à-dire acquérir des connaissances pour devenir, par la suite, des citoyens à part entière par un juste retour des choses, par leur implication au niveau social.

Ce qui est surprenant dans ce projet de

loi, c'est que, déjà, il y avait des ententes qui étaient faites avec la ville de Montréal et, compte tenu d'un meilleur principe dans les négociations, on touche rarement à des ententes. Quand les gens sont d'accord pour des principes dans certaines ententes, règle générale, on essaie d'aller dans le sens de ces ententes et de vouloir vraiment donner cours aux ententes qui ont été négociées de bonne foi entre les parties. Pourquoi revenir? Pourquoi vouloir actuellement mettre un terme à ces ententes alors que la possibilité, hors de tout doute, nous démontre que la bonne foi et l'intérêt des parties en présence sont portés à la réalisation d'un tel projet.

Il aurait été préférable d'attendre, de remettre le projet à quelque six mois plus tard pour réellement attendre les nouveaux élus à la ville de Montréal, pour continuer à regarder les possibilités de mettre de l'avant le projet tout en tenant compte des ententes qui sont déjà déposées sur cette table.

Une telle attitude aurait été préférable à celle déjà adoptée actuellement par le ministre de l'Agriculture de vouloir mettre un terme à ce projet qui aurait apporté énormément d'avantages sur le plan économique et constituait une valeur socioculturelle, éducative qui aurait donné justement à l'ensemble du monde agroalimentaire l'occasion de mettre en valeur ses produits et sa capacité de développer l'excellence au Québec par la recherche qu'ils auraient pu apporter.

Mme la Présidente, je regrette et, comme mes collègues, je dois aller dans le sens de la motion de report pour remettre le projet à un temps ultérieur. Merci.

La **Vice-Présidente:** Merci, Mme la députée de Marie-Victorin. M. le député de Gouin.

M. Jacques Rochefort

M. Rochefort: Oui, merci, Mme la Présidente. C'est la deuxième fois en l'espace de quelques jours que j'interviens ici à l'Assemblée nationale du Québec pour, une nouvelle fois, sous une forme différente, demander au ministre de l'Agriculture de retraiter, de mettre fin à son projet qui a pour but et pour conséquence directe de mettre fin à un investissement de l'ordre de 40 000 000 \$ à Montréal, à un investissement important dans le développement économique et le développement touristique de Montréal et un investissement créateur d'emplois particulièrement pour les jeunes de la grande région de Montréal.

Aujourd'hui, Mme la Présidente, mon intervention se situe dans un débat qui vise à demander au gouvernement et particulièrement au ministre de l'Agriculture de reporter sa décision pour une période de six mois.

Pourquoi, Mme la Présidente, deman-

dons-nous au ministre de l'Agriculture de reporter sa décision de six mois? Parce que force nous est de reconnaître que le ministre de l'Agriculture a été jusqu'à maintenant incapable de faire la démonstration de la justesse de sa décision, de la pertinence des faits qu'il a relatés pour tenter de justifier sa décision et qu'il a été aussi incapable de faire la preuve que les données qu'il a énoncées, évoquées oralement ici, à l'Assemblée nationale, sans aucun dépût de documents étaient réelles, véritables et avaient été validées par des experts.

Au fond, qu'est-ce que le ministre de l'Agriculture est venu nous dire pour justifier sa décision qui, je le répète, a pour but de mette fin à un investissement de 40 000 000 \$\$ dans la région de Montréal, un investissement important, nécessaire en termes de développement économique et touristique pour les Montréalais, un investissement créateur d'emplois, particulièrement pour les jeunes de la grande région de Montréal.

Qu'est-ce que le ministre est venu soumettre à l'Assemblée nationale pour tenter malhabilement de justifier sa décision? Il nous a dit: J'ai revu le dossier avec mes fonctionnaires, on en a rediscuté avec la ville de Montréal et nous, le ministère de l'Agriculture, nous du Parti libéral, nous en sommes arrivés à la conclusion que cela coûterait beaucoup plus que les 40 000 000 \$ prévus.

Mme la Présidente, nous avons écouté attentivement le ministre. Nous avons tenté de comprendre. Nous avons tenté de voir jusqu'à quel point le ministre disait vrai. Mais la seule référence, la seule façon que nous avions de vérifier la justesse, la véracité des propos et des chiffres lancés par le ministre de l'Agriculture, cela a été pour nous de nous référer à une position publique, claire, formelle, incontestée jusqu'à ce jour par quiconque, y compris le ministre de l'Agriculture, à une déclaration, dis-je, faite par le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre.

Qu'est-ce que M. Lamarre est venu dire au ministre de l'Agriculture? Premièrement, tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant dans le dossier - parce que le dossier est déjà amorcé - a été fait à l'intérieur et largement à l'intérieur des prix prévus dans le projet estimé en totalité à 40 000 000 \$.

La deuxième chose que nous dit le président du comité exécutif de la ville de Montréal, c'est: Nous maintenons que la ville de Montréal et ses services sont en mesure de réaliser le projet tel que conclu et tel que spécifié dans l'entente signée entre l'ancien ministre de l'Agriculture du Parti québécois, le député de Lévis, et la ville de Montréal, en ce sens que tous les éléments compris dans cette entente étaient

réalisables à l'intérieur des 40 000 000 \$ prévus, entendus, signés noir sur blanc dans une entente entre la ville de Montréal et le gouvernement du Parti québécois.

La troisième chose que nous dit le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, c'est: S'il y a aujourd'hui supposition de dépassement dans les coûts du projet, c'est que le projet a été changé par le gouvernement actuel, par le ministre de l'Agriculture.

Mme la Présidente, si je comprends bien les propos de M. Yvon Lamarre, c'est que M. Lamarre nous dit: Maintenez le projet tel qu'il était prévu dans l'entente entre le gouvernement du Parti québécois et la ville de Montréal et nous le réaliserons à l'intérieur des 40 000 000 \$. La deuxième chose que nous dit M. Lamarre pour prouver ses dires, c'est que, d'une part, il met personnellement en jeu sa réputation comme administrateur public et la réputation de ses services de travaux publics et de ses services d'évaluation de coûts de projets. D'autre part, il nous dit: Ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui a été fait à l'intérieur des coûts prévus à l'entente. Troisièmement, il nous dit: Je maintiens que si le ministre actuel de l'Agriculture ne change pas les données de base du projet, nous réaliserons le projet à l'intérieur des 40 000 000 \$ prévus.

Mme la Présidente, je suis déçu de dire ce que je vais dire, mais je pense que la réputation du président du comité exécutif de la ville de Montréal est plus solide, plus crédible que celle du ministre de l'Agriculture du gouvernement libéral actuel.

En conséquence, Mme la Présidente, je pense que le ministre de l'Agriculture aurait besoin au moins des six mois qui viennent, que nous lui proposons, que nous sommes prêts à mettre à sa disposition, pour ou bien venir dire que M. Lamarre s'est trompé et le prouver, ou bien venir dire: Écoutez, j'ai commis une erreur, ce qui est possible, parce qu'un ministre, c'est aussi un être humain. Il pourra nous avouer sincèrement: J'ai commis une erreur et le projet est réalisable, tel que nous le dit la ville de Montréal, auquel cas, puisque nous ne remettons pas en question ces 40 000 000 \$ comme projet, nous maintenons les autorisations que l'ancien gouvernement donnait à la ville de Montréal et on pourra réaliser ce projet.

Voilà à quoi pourrait en servir les six mois contenus dans la motion de report que faisait le député de Joliette et leader de l'Opposition récemment à l'Assemblée nationale.

(16 heures)

Donc, Mme la Présidente, nous attendons que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation utilise cette période de six mois pour faire la preuve ou bien que le président du comité

exécutif de la ville de Montréal s'est trompé, ou bien que lui-même s'est trompé et a commis des erreurs d'évaluation, auquel cas il doit respecter la parole, la réputation et les avancés faits par le président du comité exécutif de la ville de Montréal et auquel cas il doit donner suite au projet tel qu'il avait été signé entre le député de Lévis, le maire de Montréal et les autorités de l'administration municipale de Montréal en date de mai ou juin dernier.

Mme la Présidente, je pense aussi qu'au-delà de ces données il est important, il est nécessaire, il est essentiel que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, accompagné de son collègue, le président du Conseil du trésor, qui nous fait l'honneur de sa présence cet après-midi et qui est aussi un député de la région de Montréal, qu'ils révisent la décision qu'ils ont prise. Je le répète, la décision qu'ils prennent aujourd'hui est une décision qui met fin à un investissement de 40 000 000 \$, qui met fin à un projet de développement économique et de développement touristique, qui met fin à un projet de création d'emplois alors que c'est ce qu'ils ont promis tout au long de la campagne électorale, particulièrement un projet de création d'emplois pour les jeunes.

On vient nous dire aujourd'hui: Nous n'avons aucune alternative, nous ne proposons absolument rien en échange aux citoyens de la région de Montréal dans le dossier qui nous occupe. On pose un geste, on met un gros X sur un investissement de 40 000 000 \$, sur un investissement qui aurait créé des emplois chez les jeunes de la grande région de Montréal et dans aucun des 27 ministères formant le gouvernement du Québec on n'a un projet de rechange à proposer aux citoyens de Montréal, projet qui aurait créé des emplois pour les jeunes, qui aurait créé des emplois pour les jeunes, qui aurait constitué un investissement économique, un investissement touristique que tous les intervenants de la région de Montréal, particulièrement les intervenants économiques, avaient réclamé et avaient appuyé lorsque l'ancien gouvernement du Parti québécois en avait fait la proposition aux autorités de la ville de Montréal.

Troisièmement, qu'est-ce que ça permettrait au gouvernement libéral de faire, en retenant cette motion de report à six mois avant de prendre une décision dans le dossier? Cela lui permettrait de revoir ses priorités à l'égard de la grande région de Montréal. À quoi assistons-nous depuis l'arrivée de ce nouveau gouvernement préoccupé par le développement économique et la création d'emplois, nous disait-il pendant la campagne électorale? À quoi assistons-nous depuis le 2 décembre? Des fermetures de chantiers, des abolitions de projets, des coupures de projets de développement économique. Que des reculs

en matière d'investissements, que des reculs en matière de développement économique, que des reculs en matière de projets créant des emplois, que des reculs en matière de projets qui auraient permis de créer des emplois pour la jeunesse de la grande région de Montréal.

Non seulement ne remplit-on pas cette entente conclue, signée entre un gouvernement et une administration municipale, non seulement voulons-nous faire reculer Montréal en termes de développement économique, mais cette décision est à l'image, est le reflet parfait de toutes les décisions qui ont été prises par le gouvernement libéral depuis le 2 décembre et qui affectent la région de Montréal. Le résultat à Montréal jusqu'à ce jour: le gouvernement du Parti libéral du Québec a aboli des investissements, a mis fin à des projets créateurs d'emplois et a mis fin à des projets qui créaient des emplois particulièrement pour les jeunes de la grande région de Montréal.

Mme la Présidente, je pense que ce gouvernement doit revoir ses priorités économiques. D'ailleurs, il devrait commencer par se doter de priorités économiques parce que ce qu'il nous propose, c'est justement de ne pas faire de développement économique. Deuxièmement, il devrait peut-être mieux équilibrer ses énergies et ses actions. Plutôt que de consacrer l'essentiel de ses énergies à bilinguiser Montréal, il devrait plutôt consacrer ses énergies à développer l'économie de Montréal et à créer des emplois à Montréal. Le gouvernement n'a pas été élu avec le mandat de bilinguiser Montréal. Bien au contraire, il a été élu - je suis le premier à le reconnaître - avec le mandat explicite de créer de l'emploi dans toutes les régions du Québec y compris dans cette région qui constitue le coeur du développement économique de Montréal, soit la grande région de Montréal.

Mme la Présidente, puisque vous m'indiquez de conclure, je conclus en disant que nous demandons au ministre de l'Agriculture de profiter de ces six mois pour réfléchir à nouveau à son dossier, pour revoir ses priorités, notamment se doter de priorités en matière de développement économique et de création d'emplois. Finalement, s'il y tient, qu'il tente de mettre en doute ici, en public, de son siège, la parole du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre.

Mme la Présidente, dois-je comprendre qu'il me reste cinq minutes? Je vais me prévaloir des cinq minutes que vous m'indiquez qu'il me reste. Comparons l'attitude du gouvernement libéral dans le dossier du parc des expositions agroalimentaires de Montréal au dossier du Manoir Richelieu. On nous dit qu'il y a une entente signée, une recommandation positive du Conseil du trésor, une décision formelle

du Conseil des ministres et la signature officielle, formelle et publique du ministre de l'Agriculture du Parti québécois, le député de Lévis, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, où c'est réglé. Quand ces gens deviennent membres du gouvernement, c'est déjà en cours de construction. Il y a des sommes qui ont été dépensées, des aménagements qui ont été faits, des constructions qui ont été montées. Tout à coup, du haut de sa chaire, le ministre de l'Agriculture nous dit: Non, on arrête cela là. Cela finit là. Nous, on n'est pas responsable des décisions de l'ancien gouvernement. Même s'il y a eu décision, même si la réputation, l'honneur, la crédibilité du gouvernement du Québec représentant l'État québécois est en jeu, on dit à la ville de Montréal: Vous repasserez. Et on déchire notre contrat qui avait été signé par le gouvernement qui nous a précédé et auquel nous sommes liés comme gouvernement succédant à un autre gouvernement. On nous dit: On déchire le contrat, on met fin à cela et, en plus, on met en doute la parole du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre. Le député de Portneuf me dit que ce n'est pas vrai. Qu'il relise très bien les déclarations du président du comité exécutif de la ville de Montréal. Ce dernier a été très clair et je suis convaincu qu'il serait prêt à en débattre publiquement avec le député de Portneuf, quand il le voudra, sur les tribunes où il le voudra.

Qu'est-ce qu'on fait dans le dossier du Manoir Richelieu? On déchire une décision arrêtée, qui a franchi toutes les étapes - pas dans le dossier du Manoir Richelieu mais dans celui du parc des expositions agroalimentaires - on déchire un contrat signé, arrêté mais, en même temps, on vient nous dire dans le dossier du Manoir Richelieu: Cela a déjà été discuté par le gouvernement du Parti québécois. Le gouvernement du Parti québécois avait pris la décision de mettre en vente et de confier la mise en vente du Manoir Richelieu à une firme d'experts reconnue. Le gouvernement du Parti québécois en avait discuté dans un certain nombre de comités ministériels mais, même si le gouvernement du Parti québécois n'avait pris aucune décision, même si le Conseil des ministres du Parti québécois n'avait jamais pris de décision de vendre et de vendre à M. Malenfant plutôt qu'à un autre, on vient nous dire: Écoutez, ils en avaient déjà discuté, c'est leur faute; ce sont eux qui ont discuté de cela, donc ils sont responsables de cela.

Ils sont incapables de prendre leurs responsabilités. Absence totale de courage d'assumer leurs responsabilités alors que cela fait déjà dix mois que ces gens dirigent les destinées du Québec. Mais, dans le même dossier, on nous dit: Ah! non. Dans le dossier du parc agro-alimentaire, c'est vrai que cela avait été signé final bâton, conclu, que c'était en cours de réalisation. Mais, nous, on ne se sent pas lié par cela, on déchire. Donc, ils nous disent: On est capable de prendre des décisions. Ils nous disent: On est au gouvernement pour vrai, c'est nous qui menons, quoi qu'ait fait le Parti québécois dans le passé. Mais, dans le dossier du Manoir Richelieu, on nous dit: Nous, on n'est tellement pas courageux et on est tellement gêné de la décision qu'on a prise qu'on prétend que ce sont d'autres qui l'ont prise auparavant alors que jamais le ministre du Tourisme cet après-midi n'a été en mesure de déposer quelque document que ce soit qui faisait la preuve que c'était le Parti québécois qui avait signé. (16 h 10)

Pourquoi? Parce que le Parti québécois n'a jamais vendu le Manoir Richelieu et que ceux qui ont vendu le Manoir Richelieu à M. Malenfant le 19 décembre dernier sont les 27 membres du Conseil des ministres du Parti libéral du Québec, le député de Maskinongé, ministre du Tourisme, en tête, avec le premier ministre. Ce sont eux qui ont signé en bas de la feuille comme quoi ils prenaient la décision de vendre le Manoir Richelieu à la famille Malenfant de la région de Québec.

Que le ministre de l'Agriculture utilise donc ces six mois pour revoir toutes ses façons de faire, ses façons d'assumer ses responsabilités, ses façons de faire preuve de courage ou d'absence de courage, ses façons de réaliser son mandat qui est celui que la population lui a donné de créer de l'emploi et du développement économique à Montréal et celui aussi de respecter jusqu'à preuve pas des qu'en dira-t-on - du contraire la position exprimée publiquement par le président du comité exécutif de la ville de Montréal au nom du conseil municipal de Montréal. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Gouin.

Le débat étant terminé, est-ce que la motion du leader de l'Opposition proposant que la motion en discussion soit amendée en retranchant le mot "maintenant" pour le remplacer par "dans six mois" est adoptée?

Des voix: Adopté.

Une voix: Rejeté.

La Vice-Présidente: Rejeté sur division.

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Nous allons donc poursuivre le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires.

M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui, Mme la Présidente. Â partir du moment où les membres du gouvernement viennent de refuser l'offre légitime que nous leur faisions de prendre un peu plus de temps pour regarder l'ensemble des éléments entourant cette décision qui a été prise par le ministre de l'Agriculture, nous devons de revenir sur le fond de la question, qu'on appelle le débat de deuxième lecture.

Il est important de situer de nouveau que le projet de loi que nous avons à étudier est très simple. Il a à peine un article qui dit simplement qu'on met fin à un projet d'envergure pour la région montréalaise, pour le bassin montréalais, cette magnifique vitrine qui devait faire la promotion du secteur de l'agro-alimentaire au Québec, secteur important pour le gouvernement précédent. Cela a l'air d'être moins important pour le gouvernement actuel. Nous avons fait pendant neuf ans la promotion du secteur de l'agro-alimentaire. On a eu l'occasion d'avoir un ministre de l'Agriculture au Québec qui a cru au développement du secteur de l'agro-alimentaire dans toutes les régions du Québec. Justement, compte tenu de l'immense succès qu'a connu le développement du secteur de l'agro-alimentaire, l'ancien gouvernement croyait qu'il était opportun d'avoir un parc d'exposiagro-alimentaires dans le bassin montréalais, compte tenu que tout le monde sait que c'est quand même la moitié du Québec qui est située là. Lorsqu'on a l'objectif de donner une vitrine significative et importante avec un parc d'expositions agro-alimentaires pour faire la promotion du secteur et montrer le degré d'autosuffisance et de performance auquel nous en étions arrivés, je pense qu'il était important de pouvoir réaliser ce projet.

Je sais ce que c'est que d'être membre d'un gouvernement. Je sais ce que c'est que d'être ministre. Le ministre actuel a décidé, dit-il, d'après ses analyses, d'après ses évaluations, de mettre fin carrément à un projet qui était bien engagé. Je veux bien, et je serai honnête avec la population, que le gouvernement et le ministre actuel prennent leurs responsabilités. Ce que je n'accepterai pas, cependant, et c'est notre devoir de le dire, c'est ce double langage qui a l'air d'être la monnaie courante de ce gouvernement depuis qu'il a été élu le 2 décembre dernier, de toujours utiliser un double langage, parler des deux côtés de la bouche comme on dit. On ne peut pas faire long avec cela parce qu'à un moment donné la population se rendra compte, et cela

été le cas pour les populations régionales...

Déjà dans les régions du Québec, avec un écart de 10 % dans le dernier sondage, les gens indiquent à ce gouvernement qu'ils en ont assez, qu'ils ont compris qu'entre le discours qu'avaient ces gens-là avant le 2 décembre dernier et la dure et froide réalité quotidienne, il y avait un écart tellement grand, tellement grandissant que les régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie et de la Côte-Nord ont dit: Ça va faire, on ne peut pas continuer le surf que fait le premier ministre du Québec, M. Bourassa. On ne peut pas prétendre qu'il s'acquitte honorablement de ses responsabilités de premier homme d'État dans la gestion et la direction des grandes orientations de l'État du Québec. D'ailleurs, le premier ministre du Québec a peu parlé depuis qu'il a été élu. Il fait parler plusieurs de ses camarades, mais lui-même a peu parlé.

Concernant le projet que nous avons à analyser aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture nous dit: Écoutez! j'abandonne cela. Je voudrais ici repartir de la piste qui a été évoquée par mon collègue, le député de Gouin, parce que je la trouve très symbolique, très significative du double langage constant que ces gens-là utilisent. Pas plus tard qu'aujourd'hui, Mme la Présidente, à la période des questions, on a eu à toucher un dossier chaud, un dossier d'envergure nationale, soit la vente du Manoir Richelieu. Il fallait entendre le premier ministre du Québec - et le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche - qui a le culot de mentionner à la presse: Le gouvernement n'est pas responsable du tout du conflit; le gouvernement n'a rien à voir la-dedans puisque le dossier était tellement enclenché qu'on n'avait pas d'autre choix que de le ratifier.

C'est erroné et on ne peut pas accepter, de ce côté-ci de la Chambre, un tel double langage. S'il y a un dossier, lorsqu'on a à les comparer, qui, effectivement, était prêt et avait fait l'objet d'une décision du gouvernement, c'est bien le dossier créant un parc des expositions agro-alimentaires sur l'île Notre-Dame. L'actuel ministre de l'Agriculture de même que l'actuel gouvernement et surtout le premier ministre devraient savoir la différence entre un mémoire au Conseil des ministres et une décision ministérielle. Dans le dossier qu'on a à discuter aujourd'hui, il est très clair que le gouvernement actuel était devant une décision ministérielle et non pas devant un mémoire au Conseil des ministres recommandant de regarder cela.

J'ai ici, d'une façon très claire, un premier mémoire qui a été produit le 8 mars 1985. C'est un mémoire, ce n'est pas une décision ministérielle, et on avance dans le dossier du parc des expositions agroalimentaires À un moment donné, on arrive au 19 décembre: décision. C'est écrit "décision 84-349". Le Conseil des ministres décide ce qui suit, et il décide ce qui suit en passant sur l'évaluation erronée du ministre de l'Agriculture: On ne va pas autoriser des dépenses de 200 000 000 \$ et 225 000 000 \$ pour un parc des expositions agro-alimentaires. J'étais ici lorsqu'il a fait son discours sur le principe du projet de loi. À l'entendre, on avait exagéré à peu près l'ensemble des évaluations par la négative et il concluait à un coût faramineux, autour de 200 000 000 \$, 225 000 000 \$, 240 000 000 \$. À un moment donné, c'était rendu tellement balloune, c'était rendu tellement gonflé que j'ai arrêté de le suivre.

Voici ce que je veux dire sur le double langage, c'est important d'y revenir. Ces gens-là, aujourd'hui, à la période de questions, nous ont dit: Dans le dossier du Manoir Richelieu, on n'y pouvait rien, ce n'est pas notre faute, on va s'en laver les mains parce qu'il y avait un mémoire au Conseil des ministres. J'ai été au Conseil du trésor et je sais ce qu'est, dans un mémoire, une recommandation du Trésor au Conseil des ministres. Nous autres, on sait que l'Exécutif est composé d'instances qui donnent un appui à l'Exécutif. Le Conseil du trésor n'est pas le Conseil des ministres et le Conseil du trésor ne fait que des recommandations au Conseil des ministres. La recommandation qui a été faite au Conseil des ministres, pour ce qui est du Manoir Richelieu, c'est qu'effectivement il était urgent de regarder certaines solutions. J'ai été membre du Conseil des ministres et jamais, Mme la Présidente, une décision du Conseil des ministres n'a été prise concernant la vente du Manoir Richelieu. Donc, il appartient à ces gens-là d'assumer leurs décisions, leurs responsabilités.

Aujourd'hui, dans le dossier du parc des expositions agro-alimentaires... Essayer de nous faire accroire que les choses étaient avancées, tellement qu'elles décidées... Plus que cela, Mme la Présidente, il y avait même un protocole - je l'ai ici devant moi; cela a été illustré abondamment par notre critique en cette matière, le député de Lévis - un protocole en bonne et due forme entre la Société du parc des expositions agro-alimentaires, le ministre de l'Agriculture et la ville de Montréal. Si on a pu conclure une entente, que ces gens-là aient au moins l'honnêteté, s'ils décident de rayer ce projet de la carte... C'est leur droit le plus strict, parce que gouverner, cela veut dire prendre des décisions, mais cela veut aussi dire les assumer. Quand on veut assumer des décisions, on n'essaie pas de faire accroire que, dans un autre dossier qui n'avait pas franchi les étapes décisionnelles, le gouvernement serait pris pour ne pas être mesure d'assumer son leadership,

d'assumer ses décisions. Dans le dossier du Manoir Richelieu, c'est bel et bien le gouvernement actuel et non pas l'ancien gouvernement qui a pris une décision concernant la vente. Ce qu'on a acheminé au Conseil des ministres, c'est un mémoire pour que le Conseil des ministres analyse cette question.

Je pense qu'il était important de revenir sur cette question parce que cela confirme le double langage constamment utilisé par ces gens-là. On prend le discours qui fait notre affaire en prétextant qu'avec 99 haut-parleurs, 99 personnes quand même très silencieuses ici, on risque de faire répéter toujours les mêmes choses et en arriver à faire accréditer dans la population qu'effectivement ces gens ont été pris avec toutes sortes de situations qui ne leur ont pas permis de reculer dans un dossier alors que, dans l'autre dossier, toutes les ententes étaient conclues et ils sont capables de reculer.

La population des régions a compris cela et c'est ce qui fait qu'il y a un écart de 10 % en notre faveur par rapport à vous autres, parce que les régionaux sont des gens fiers, des gens responsables qui n'acceptent pas de se faire berner, qui n'acceptent pas de se faire berner, qui n'acceptent pas de se faire parler des deux côtés de la bouche pendant toute une campagne électorale pour après, pendant neuf mois de gestion, se rendre compte que ces gens-là, effectivement, creusent l'écart entre ce qu'ils ont dit et ce qu'ils ont fait.

Deuxième argument, Mme la Présidente, pour que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation arrive à dire: Écoutez, je ne peux plus donner suite à cela, on n'a pas d'argent, on a trouvé la situation budgétaire dans un état lamentable, on n'est pas capable. Il ne l'a pas dit comme cela mais, s'il était franc, c'est ce qu'il aurait dû dire à la population: Nous pensons qu'on n'est pas capable d'avoir ce qu'on appelle une vitrine importante pour faire la promotion du secteur agro-alimentaire même si c'est un secteur qui, comme je le mentionnais tantôt, a été largement développé par l'ancien gouvernement.

Au lieu de nous dire cela, il nous a dit: Écoutez, les finances publiques ne permettent pas la réalisation d'un complexe aussi important, comparable à ce qui existe dans d'autres grandes agglomérations à l'intérieur du Canada et même à l'extérieur du Canada. La plupart des grandes villes nord-américaines, les grandes villes canadiennes disposent d'un tel équipement. C'est le cas de Vancouver, de Toronto, de grandes villes canadiennes qui veulent pouvoir faire la promotion du secteur agro-alimentaire qui, dans le reste du Canada également, a pris de l'expansion. C'est un secteur important parce que, quoi qu'il nous arrive, on aura les taux

de chômage qu'on voudra, on aura les difficultés économiques qu'on voudra, il y aura toujours nécessité de nourrir notre population et de viser à ce que nous ayons le meilleur taux d'autosuffisance possible. C'est ce qu'on a développé pendant neuf ans, mais ils ne veulent pas parler de cela.

Puis, ils nous disent: La situation budgétaire ne nous permet pas de réaliser cela. Encore là, double langage. Double langage constamment utilisé par ces gens puisque M. Bourassa, lui, nous disait: C'est parce que vous ne connaissez pas les finances publiques; n'importe quel premier ministre qui a eu à administrer les affaires du Québec est en mesure de dire qu'on est capable de dégager une marge de manoeuvre. Qu'elle n'existe pas, ce n'est pas un problème, je vais la dégager.

C'est nous, Mme la Présidente, qui devions constamment indiquer à la population que ces gens avaient un discours erroné durant la campagne électorale en faisant accroire à la population que c'était facile de dégager une marge de manoeuvre et qu'on pouvait facilement trouver un montant de 350 000 000 \$ à 400 000 000 \$ pour réaliser des choses qui étaient, selon leur volonté, collées à la réalité du programme politique du Parti libéral. On s'est rendu compte, tout de suite après l'élection, qu'au contraire, ce n'était plus cela. On les avait informés, on n'avait pas fait de cachettes avec les finances publiques puisque, depuis des années, on n'avait qu'à se promener partout, dans les centres hospitaliers, au niveau de l'éducation, partout, pour entendre dire par ces gens pendant deux ans qu'ils nous interrogeaient: Coupures, coupures, coupures, rationalisation budgétaire. Là, le terme serait valable dans les énoncés du président du Conseil du trésor parce que l'équipe libérale qui dirige. Rationalisation budgétaire, on ne pouvait pas parler de cela parce qu'ils appelaient cela des coupures. Encore là, double langage et on ne peut pas l'accepter. On doit le dénoncer dans ce dossier.

Autre argument évoqué par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: la question des coûts faramineux, des coûts trop élevés. Écoutez, Mme la Présidente, de deux choses l'une: ou le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a encore l'honnêteté de dire que les partenaires dans ce dossier n'étaient pas capables de faire des évaluations coffrées, des évaluations serrées, des évaluations qui pourtant ont été confirmées par tous les intervenants dans ce dossier... À partir du moment où il y a un protocole d'entente, ce sont des accusations qu'on lance contre la ville de Montréal, contre l'administration de la ville de Montréal qui, comme cela a été relevé par la plupart de mes collègues, n'a pas vraiment un passé de

dilapideur des fonds publics en termes de gestion. Ce n'est quand même pas le passé, sans faire de longue analyse. En conséquence, prétendre qu'on doive tout revoir ce dossier... Ce n'est même pas cela.

C'est pourquoi nous pensons que la motion de report avait une certaine logique. Nous leur demandions de revoir, de regarder cela d'une façon plus approfondie. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dit: Je ne veux rien savoir de cela, je ne veux pas revoir, je ne veux plus rien savoir de cela, je ne veux pas revoir, je ne veux plus expositions agro-alimentaires dans l'île Notre-Dame, indépendamment des ententes signées, indépendamment de la décision qui a été prise par l'ancien Conseil des ministres et indépendamment des ententes formalées. indépendamment des ententes formulées avec les concernés et la nécessité pour une grande ville comme la ville de Montréal de faire la promotion, on met fin à cela. Je répète: Que le ministre de l'Agriculture fasse cela, c'est ses affaires, mais il ne viendra pas nous dire qu'il fait cela parce que les coûts sont rendus à 250 000 000 \$, car là, il induit la population en erreur, il induit cette Chambre en erreur et notre rôle à nous, comme membres de l'Opposition, c'est de ne pas accepter de tels discours qui sont toujours faux-fuyants, basés sur des réalités différentes que la réalité perçue par la population.

Un troisième élément que je voudrais toucher dans ce dossier, nous pensons que le dossier du parc des expositions agroalimentaires était arrivé à terme et qu'il se devait progressivement avec la capacité budgétaire qui est celle du gouvernement... Je ne l'ai pas ici, mais je pourrais mettre en preuve un communiqué où on accorde quelque 100 000 000 \$ pour le développement routier de l'Outaouais. Bravo, félicitations pour ces gens. Tant mieux. Vous allez améliorer votre réseau routier. Qu'est-ce que je viens d'indiquer? Je viens d'indiquer que c'est une décision du gouvernement, c'est un choix budgétaire. Si ces gens sont capables de faire croire à la population de l'Outaouais qu'ils ont 150 000 000 \$ sur cinq ans pour améliorer leur réseau routier, on va faire croire que pour un dossier aussi significatif que celui-là, aussi vital pour l'économie du Québec dans un secteur en progression, dans un secteur en développement, dans un secteur où il est important de continuer à faire la promotion, qu'on ne serait pas capable budgétairement parlant? Là, on prend nos 40 000 000 \$ et on dit: On va les mettre ailleurs, on va les mettre sur d'autres priorités. Soit!

Encore là, il faudrait voir où ils les ont flanqués parce que je vous dis que ce n'est certainement pas dans un projet d'envergure qu'on a vu l'action de ce gouvernement. Depuis qu'ils sont au pouvoir, tout ce qu'on entend, c'est d'équilibrer les colonnes, même si on sait qu'elles ne seront pas équilibrées de toute façon. C'est tellement exact que le président du Conseil du trésor était très inquiet quand on lui disait lors du dépôt de ses crédits: Qu'est-ce que cela veut dire cette rationalisation budgétaire? Qu'est-ce que veut dire votre programme de tarification où vous escomptez aller chercher tant de millions pour équilibrer? Et là, il nous dit publiquement: J'ai des problèmes. J'ai tellement de problèmes que je n'en parlerai plus à ma "gang". C'est exactement ce qu'il a dit il y a à peu près deux semaines. Je ne parlerai plus de cela aux collègues ministériels. Ils vont apprendre et ils vont recevoir les coupures par la tête dans quelques mois parce que moi je dois continuer à gérer serré.

Dans le dossier du parc des expositions agro-alimentaires, les vraies raisons c'est beaucoup plus parce que ces gens ont décidé que même des projets amorcés, même des projets qui étaient souhaités par la population, s'ils avaient comme origine l'ancienne administration, l'ancien gouvernement du Parti québécois, il fallait "scraper" cela, il fallait éliminer cela, il fallait absolument ne pas donner suite à des projets qui auraient permis encore de faire progresser le Québec dans la bonne voie en lui permettant de développer des secteurs de pointe parce que le secteur de l'agro-alimentaire est un secteur de pointe dont il aurait été important de continuer à faire la

promotion.

Ce sont les raisons principales pour lesquelles nous, bien sûr, on va s'exprimer contre la disparition, contre l'élimination complète de ce projet. Nous croyions qu'avec une motion de report qu'on a eu l'occasion de débattre la semaine dernière et un peu cette semaine, le ministre prendrait le temps de réfléchir et dire: Oui, c'est peut-être rapide comme geste d'éliminer du revers de la main comme cela la nécessité de développer quelque chose d'important dans un secteur vital de l'économie. C'est son choix. Cela ne nous dérange pas qu'il le fasse. Ce qui nous dérange, c'est quand il fait croire à la population qu'il est obligé d'y mettre fin par des faux-fuyants, des raisons qui ne sont pas exactes en utilisant toujours ce double langage: quand quelque chose fait leur affaire ils ont telle explication à donner à la population, quand cela ne fait pas leur affaire, ils ont une autre explication à donner à la population, genre celle du Manoir Richelieu où jamais il n'y a eu de décision de prise par le gouvernement alors que dans ce dossier, nous avons toutes les pièces officielles qui attestent d'une décision ministérielle, pas dans un mémoire acheminé au Conseil des ministres, c'est pour autre chose, c'est pour fins d'échanges, de discussions. Ici, c'est écrit: Décision. Elle est numérotée. Elle figure dans le recueil des

décisions du Conseil des ministres. Et même à cela, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation décide d'abolir le parc agro-alimentaire, c'est son choix, il vivra avec. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député d'Abitibi-Ouest. M. le député de Laviolette. (16 h 30)

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci. J'aurais aimé que l'on puisse, dans les minutes précédentes avoir plutôt de la part des gens du gouvernement une acceptation de la motion qu'un de mes collègues, le député de Joliette et leader de l'Opposition a présentée pour prendre un peu plus de temps pour regarder l'ensemble de ce dossier. Malheureusement, la décision a été prise, vous l'avez signifié tout è l'heure, Mme la Présidente, en disant que la proposition a été rejetée sur division, mais il me semble qu'effectivement nous sommes devant un cas où il aurait fallu prendre un peu plus de temps et voir vraiment les impacts d'une telle décision.

Le député et ministre de l'Agriculture e fait un premier constat less des décaussions.

Le député et ministre de l'Agriculture a fait un premier constat lors des discussions qu'il a eues avec des journalistes en disant: Moi, comme ministre de l'Agriculture, je ne suis pas pareil à l'autre et, en conséquence, je ne crois pas à l'autosuffisance. Comme il ne croit pas à l'autosuffisance, Mme la Présidente, le ministre indique par le fait même que l'un des moyens pour amener les gens de l'extérieur et, en même temps, du Québec à voir ce qu'est l'agro-alimentaire au Québec, il en écarte le projet du revers de la main

Peut-être que si le ministre avait pris le temps aujourd'hui de l'examiner davantage et de prendre la motion que nous avions proposée pour regarder l'ensemble du dossier pendant un autre laps de six mois, il aurait vu qu'il commettait ou qu'il commet encore une erreur.

Dernièrement, le ministre de l'Éducation, dans une commission parlementaire où j'ai le bonheur de siéger avec ma collègue de Chicoutimi sur l'ensemble des frais universitaires, sur l'ensemble du financement universitaire, sur l'ensemble de vocations et sur l'ensemble de ce que devrait être, pour le futur, les universités, a dit, en commençant même la commission parlementaire, à l'ensemble des gens qui l'écoutaient à la télévision à l'époque, à ceux qui étaient présents lors de l'ouverture de la commission parlementaire que, si on commettait un erreur, il fallait être capable de regarder l'erreur en face et de la corriger en ne la perpétuant pas. C'est ce que le ministre de l'Education nous a dit: Nous avons commis une erreur en faisant telle et telle promesses pendant la campagne

électorale, nous vous disons maintenant qu'il est peut-être temps de ne pas en faire une autre en perpétuant l'erreur. Il nous disait cela. Il nous disait qu'il avait réfléchi à l'ensemble du dossier depuis l'élection et qu'en conséquence il serait peut-être bon de corriger son erreur en faisant tel autre geste qui était celui de dégeler les frais de scolarité.

Pourquoi le ministre de l'Agriculture et c'est l'exemple que je veux prendre par rapport à deux ministres du même gouvernement - n'accepte-t-il pas, après toute l'argumentation qui a été donnée de ce côtéci, de la part de la ville de Montréal par M. Lamarre, de comprendre qu'ils font une erreur comme gouvernement, comme membres du gouvernement? Et s'ils font une erreur, on ne devrait pas la perpétuer. On devrait plutôt regarder ce que l'on a promis pendant la campagne électorale en disant à tous les gens: Nous serons des gens qui allons créer de l'emploi permanent. Or, en voilà un dossier qui permettait de créer 800 emplois. C'est un dossier qui permettait à des gens de la ville de voir ce qui se fait campagnes québécoises dans nos dans l'ensemble des secteurs ruraux du Québec et de voir aussi le lien qu'il y a entre le travail que fait une personne sur sa ferme et le résultat qui se trouve sur les marchés à Montréal et qui est l'ensemble agroalimentaire.

Il est évident que l'agriculteur dépend de la nature pour le bien qu'il produit. Mais, d'un autre côté, il a besoin et les gens de la ville ont besoin de comprendre combien ce travail est essentiel et comment il est difficile dans certaines circonstances de le faire. Le résultat, c'est que les gens de la ville arrivent au marché et puissent avoir les fruits du travail fait par les agriculteurs du Québec. C'était donc un moyen efficace, à l'intérieur du Québec, d'allier le secteur urbain au secteur rural en disant que l'agriculture au Québec a besoin de cet ensemble de consommation.

D'un autre côté, pour faire valoir les produits faits au Québec, quoi de mieux que d'avoir un site où tous les gens peuvent voir la majorité de ces produits pour être capables de parler de l'exportation à l'extérieur du Québec, dans d'autres provinces, dans le pays d'à-côté, les États-Unis, et dans l'ensemble du monde?

Pourquoi ne pas avoir, comme le disait mon collègue d'Abitibi-Est...

M. Gendron: Ouest.

M. Jolivet: Ouest, c'est vrai. Quand je parle de mon comté à moi, Laviolette, c'est toujours l'Ouest par rapport à l'Est.

Le député de l'Abitibi-Est...

M. Picotte: II s'est encore trompé.

M. Jolivet: Vous avez raison, M. le ministre de l'Agriculture. Nous sommes un pays tellement nordique, dans Laviolette, qu'on connaît l'ensemble des difficultés que comporte l'agriculture en Haute-Mauricie. Mais revenons à ce que disait le député d'Abitibi-Est...

Des voix: Ouest.

M. Jolivet: Est? Oui, Ouest? Merci... Il ne veut pas? Comme le disait le député d'Abitibi-Ouest, c'était une vitrine importante qui permettait à l'ensemble des gens du Québec et de l'extérieur de connaître les produits agro-alimentaires du Québec.

Le ministre de l'Agriculture a fait mention de coupures dont avait besoin le gouvernement une fois au pouvoir. Quelles sortes de coupures avons-nous? Des coupures qui enlèvent une possibilité, une capacité de créer 800 emplois, des coupures qui font que nous disons comme gouvernement que, comme nous ne croyons pas à l'autosuffisance agro-alimentaire au Québec, nous allons tout simplement enlever complètement l'ensemble proposé par une décision de l'ancien gouvernement.

Nous avons devant nous une décision qui avait été prise, une décision qui avait été négociée dans un contrat que nous avons signé, comme gouvernement, avec la ville de Montréal. C'est l'entente concernant le projet du parc des expositions agroalimentaires entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la ville de Montréal en mai 1985

Des décisions avaient été prises et devaient amener l'ensemble de ce dossier d'environ 40 000 000 \$ à voir le jour sur l'île Notre-Dame à Montréal. On a parlé de besoins de coupures. J'entends le ministre responsable du Conseil du trésor tout dernièrement qui disait: Écoutez, on a peutêtre mal agi, on a voulu donner des indications en disant: Faites telle ou telle coupure - quand je parle du ministre, c'est le responsable du Conseil du trésor au ministre actuel - ou encore on dit: Voici les objectifs que nous voulons atteindre.

D'un autre côté, il disait tout dernièrement qu'il aurait peut-être mieux valu pour lui de dire: - c'est ce qu'il avait l'intention de faire - Écoutez, nous avons l'intention de réduire les dépenses du gouvernement, mais nous ne vous dirons pas où se trouvent les coupures.

Je vais vous donner un exemple. Nous avons devant nous une personne qui vient nous dire: Nous allons couper de X millions les sommes d'argent que nous n'investirons pas dans la continuité du dossier du parc des expositions agro-alimentaires de Montréal. Voici un autre exemple de coupure qui est

arrivé tout dernièrement: Les personnes handicapées du Québec se sont vues transférées, pour l'adaptation des domiciles, de l'Office des personnes handicapées vers la Société d'habitation du Québec dans le nouveau programme PARCQ, Programme d'amélioration et de rénovation Canada-Québec, du ministre des Affaires municipales.

Voulez-vous savoir comment c'est une coupure cachée pour donner l'exemple typique de la coupure cachée? D'un côté on dit: On enlève de l'argent à l'Office des personnes handicapées et, d'un autre côté, on envoie le programme qui était à l'Office des personnes handicapées dans le programme de la SHQ, mais sans ajouter d'argent additionnel è la SHQ. Cela veut dire qu'en fin de compte, on veut cacher des coupures et on veut se donner la chance de faire passer cela en douce.

Ce sont des gens qui disent pendant la campagne électorale qu'ils vont créer des emplois et qui, après la campagne électorale, disent: Maintenant, ce n'est pas important, laissons tomber. Il s'agit quand même de 800 emplois. (16 h 40)

Je reprends l'exemple dont je faisais mention tout à l'heure, celui du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science qui disait: Nous avons commis une erreur, corrigeons l'erreur plutôt que de la perpétuer. Il y a des gens qui disent: "C'est-u" fin, "c'est-u" beau! Il est capable de se corriger, il n'a besoin de personne, il vient d'admettre qu'il a commis une erreur. Mais on oublie de dire que juste avant la campagne électorale, lorsqu'il a demandé aux jeunes de l'université de l'appuyer, si on s'en tient rigoureusement au dictionnaire, au Petit Robert ou autre, il a peut-être proféré un mensonge durant la campagne électorale. Il faudrait peut-être se poser la question. Après, c'est une erreur, mais auparavant, lorsqu'il en a fait une promesse électorale, c'était peut-être, connaissant la situation, un mensonge qu'il disait à l'époque. Il faut se poser la question.

Dans le cas qui nous préoccupe, c'est une décision prise, signée entre les parties, et on vient de nous dire: Déchirons le contrat, ce n'est plus bon, on laisse tomber. Qu'est-ce que ces gens nous disaient concernant d'autres dossiers? Vous avez déchiré des signatures, vous avez déchiré le document! C'était beau à voir! J'étais assis à votre place et je voyais le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui, à l'époque, occupait le siège à côté du député d'Abitibi-Ouest et qui nous disait de si belles choses. Que fait-il le lendemain, au moment où il prend le pouvoir? Il déchire un contrat signé entre le gouvernement et la ville de Montréal en disant, par une loi: Je viens renier ma signature.

Est-ce que c'est dû au fait que c'est

un autre gouvernement qui avait pris cette décision ou si, pour lui, parce que c'est un autre gouvernement, il n'a pas l'obligation de suivre les décisions prises par l'ancien gouvernement? La preuve qu'il est obligé d'honorer les signatures, c'est que pour la renier il est obligé de présenter un projet de loi, qui est très court. Le projet de loi présenté devant nous contient quatre articles, c'est anodin, cela ne semble rien, sauf que c'est 800 emplois de moins que les gens de Montréal membres de ce gouvernement, qu'ils soient députés ou ministres, ne défendent même plus. Ils sont prêts à déchirer leur signature.

Vous direz: Bien non, ce n'est pas leur signature, c'est celle de l'ancien gouvernement. Je m'excuse, je vois le député de Beauce-Sud qui me regarde avec un drôle d'air, mais il comprendra très bien que les décisions prises par un gouvernement lient le gouvernement suivant. Les preuves sont évidentes. En 1976, un ensemble de décisions avaient été prises par le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, et le gouvernement du Parti québécois a respecté la signature de ce ministre, même si les décisions avaient été prises entre le 15 novembre et le jour où on a remis le pouvoir au gouvernement du Parti québécois en 1976. Oui, les signatures ont été respectées. C'est la suite logique.

Le ministre, pour renier la signature qui représente l'aspect d'un gouvernement, est obligé d'adopter un projet de loi. Le projet de loi est devant nous et il a des effets désastreux sur la vitrine qu'on veut donner au secteur agro-alimentaire au Québec pour faire en sorte qu'il soit reconnu non seulement par les gens du Québec, non seulement par les gens de la ville, mais hors du Québec, aux États-Unis ou ailleurs.

Je pense que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aurait intérêt à revoir la décision qu'il nous présente, le principe qu'il nous propose, nous donner la chance de regarder le contrat et de le respecter. Effectivement, quand on regarde le contrat comme tel que les parties ont signé et par lequel elles ont convenu de mettre en place sur l'île Notre-Dame un projet d'immobilisation de 40 000 000 \$, on y explique aussi ce qui doit être fait. On dit: L'aménagement d'une ferme démonstration, d'un pavillon de l'élevage, d'un pavillon du génie alimentaire, de la machinerie agricole, de guérites et de stationnements. D'autre part, on parle de la restauration d'un certain nombre de pavillons - des pavillons, vous les connaissez à cause de l'Exposition universelle de 1967 - et enfin, de la démolition de la partie terrestre des ponts des îles, sur l'île Notre-Dame, et l'aménagement paysager d'environ dix hectares additionnels non encore aménagés.

Il semble que le ministre, avec les

travaux que va comporter l'ensemble de la préparation, les emplois que cela va créer et les emplois additionnels pour permettre la visite des gens sur le parc des expositions agro-alimentaires, devrait considérer qu'il commet une erreur, qu'il est encore temps, puisque le principe n'est pas adopté, de changer d'idée, de demander au leader du gouvernement de soumettre une nouvelle motion à cette Assemblée afin de retirer le projet de loi et de continuer ce qui avait été enclenché par un contrat entre le gouvernement et la ville de Montréal pour permettre l'établissement de ce parc agro-alimentaire sur l'île Notre-Dame.

Je dois dire que la ville s'engageait aussi à des choses. On n'a qu'à regarder le contrat. On y dit que la ville s'engage à autoriser l'utilisation de l'île Notre-Dame pour la création du parc des expositions agro-alimentaires. La ville pourra exercer toutefois un premier choix dans l'utilisation du pavillon connu sous le nom de pavillon de la France ou palais de la civilisation pour la tenue de grandes expositions.

Donc, il y avait, entre la ville de Montréal et le gouvernement, des ententes signées qui permettaient une utilisation polyvalente de ce parc agro-alimentaire. On disait qu'avant d'établir la programmation, la société devra consulter la ville pour connaître les besoins que celle-ci aura à ce moment-là. La société s'entendra avec la ville avant d'établir le mandat relatif à l'organisation et à l'animation des activités récréatives et sportives au lac des régates et au bassin olympique et ce, durant cinq ans.

En fait, je vous donne des clauses du contrat comme quoi il existait réellement. Il est là devant nous, il a été accepté par le Conseil des ministres à la suite de l'ensemble des discussions qui avaient eu lieu entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de l'époque et la ville de Montréal. Il y a une façon de composer avec ce qu'on possède à Montréal, sur l'île Notre-Dame avec ce que l'ensemble du secteur rural peut exposer comme produits de la ferme québécoise, de la façon dont les gens de la ville pourront aller voir ce qui se passe sur un site aussi enchanteur que celui-là, ce qui se passe dans l'ensemble des fermes du Québec. C'est une nouvelle tentative qu'on fait auprès du ministre pour l'inciter à réviser sa position, l'amener à comprendre qu'effectivement, le projet était très intéressant, qu'il mérite d'être continué. Nous lui demandons de réviser sa position et de demander au leader du gouvernement de retirer le projet de loi qui est devant nous. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le député de Terrebonne.

M. Yves Blais

M. Blais: Merci beaucoup, M. Président. Est-ce qu'on dérange l'autre côté? Non? Je suis très heureux de prendre la parole en cette Chambre chaque fois qu'un projet agricole est présenté, comme vice-président de la commission. Auparavant, lorsque j'étais du côté du pouvoir, dès qu'un projet agricole venait sur la table, je m'empressais de prendre la parole, parce que je suis fils de cultivateur, je connais la ferme et je sais que le cultivateur, c'est le type qui exerce la profession la plus noble qui soit au monde. Lorsqu'on touche à ces gens, cela me déplaît énormément et je sens que je me dois de les défendre. Il y avait entente entre le ministère l'Agriculture et la ville de Montréal pour qu'au centre urbain qu'est l'agglomération de Montréal, il y ait place pour montrer aux urbains ce qu'est la noble profession de cultivateur. Nous aurions été sûrs qu'avec une telle représentation de députés venant de Montréal et aussi au nombre qu'ils sont, un aussi grand nombre de représentants et représentantes du milieu rural, ce parti respecte cette entente signée entre le gouvernement qui était élu à l'époque, son ministère et la ville de Montréal. C'était s'illusionner. Ce n'est pas le respect des ententes qui étouffe le gouvernement en place. (16 h 50)

D'abord, je tiens à dire à tous les gens des comtés ruraux qui sont ici: Qu'est-ce que vous direz aux cultivateurs qui vous interrogeront sur ce projet de loi qui leur est néfaste? Qu'allez-vous leur répondre? Ce n'est certes pas un projet positif pour l'agriculture. C'est impossible. On a beau être partisan, on a beau essayer en cette Chambre de lancer de forts jets de mécontentement, c'est sûr que ce projet n'est pas positif pour l'agriculture au Québec. Montréal était déjà en retard pour présenter à tout ce tissu urbain ce qu'est un cultivateur, une des dernières villes à le faire. Même la petite ville de Vancouver a quelque chose à montrer à ses urbains du côté agricole. Montréal était à peu près la dernière ville d'importance malheureusement. Par ce projet de loi, on vient faire fi de cette entente.

Je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture n'est pas d'accord, mais il est dans un cabinet où le chef, le député de Mercier, excusez-moi, le député de Bertrand, excusez-moi, le député de Saint-Laurent refuse d'injecter les sommes nécessaires pour le développement social, économique, éducatif, agricole. Il est élu pour une seule chose. Il n'est revenu en politique que pour une seule chose, refaire son nom comme économiste. Lors de la présentation du budget on le disait de ce côté-ci de la

Chambre, c'était un budget provocateur. C'est un budget purpurin. Tous ces budgets purpurins sont provocateurs dans la société, et ce l'était de 1970 à 1976. On voit que ce côté de ce gouvernement libéral qui est toujours un peu anti-agricole, on le voit par ce projet encore... Les objectifs de cette entente signée avec la ville étaient de promouvoir l'agriculture, les pêcheries et le secteur agro-alimentaire. Que je sache, les représentants de la ville de Montréal sont des gens qui ont des responsabilités, qui ont su les prendre et qui ne sont pas considérés comme les derniers venus dans le domaine municipal dans le monde.

Deuxièmement, favoriser une participation accrue de la population au développement de l'industrie agro-alimentaire québécoise, autrement dit, montrer aux Québécois ce que d'autres Québécois font. Le ministre et la ville mettent en place à l'île Notre-Dame un programme d'immobilisations de 40 000 000 \$. Bien sûr que la ville savait que le gouvernement du Partiquébécois aurait signé cette entente. La ville ne prévoyait peut-être pas, quand on a vu les îles, que le gouvernement libéral, à cause du stade, reviendrait faire des investissements avec la ville. Ils ont peut-être eu une crainte que ce monument qui est en fait un échec financier, même s'il est beau - il est beau, mais c'est un échec financier... C'est le même gouvernement, qui nous a présenté cet échec du stade qui vient refaire le mât. On dirait que le même gouvernement veut faire échec et mat.

La ville avait peut-être peur que ces 40 000 000 \$ prévus deviennent 80 000 000 \$ ou 90 000 000 \$ à cause des circonstances, des promoteurs, des nouveaux gouvernants. Sachez qu'après dix ans de pouvoir, nous de l'Opposition, on aurait surveillé cet ancien nouvel arrivé qui dirige maintenant ce gouvernement et nous ne l'aurions pas laissé faire. D'ailleurs, les ententes étaient dûment signées pour que les prix soient respectés.

Je trouve cela inacceptable, et je suis persuadé que votre ministre de l'Agriculture n'accepte pas d'être obligé de défendre ce projet par solidarité avec le député de Mercier, le député de Bertrand, pardon le député de Saint-Laurent. Il est obligé, parce qu'il revient pour refaire son nom à n'importe quel prix - je l'ai dit dans mon discours sur le budget - contre vous qui avez été élus, contre son cabinet s'il le faut, contre son propre parti; il revient pour refaire son nom comme économiste. On lui a toujours dit qu'entre 1970 et 1976, il avait mal dirigé cette province. Il revient au pouvoir aujourd'hui en provocateur. Tout ce qu'il veut, c'est qu'après un premier mandat - parce qu'il veut en faire un seul, ne vous trompez pas; s'il veut en faire deux, il est très mal parti; il veut absolument ne faire

qu'un mandat, c'est évident.. Donc, il veut, à la fin de ce premier mandat qui, avec lui, dure normalement environ trois ans et demi, qu'il y ait ce qu'on appelle communément un assainissement des finances et que le Québec doive moins.

Pour refaire son nom, il est prêt à vendre toutes nos institutions que M. Lesage nous a apportées: SOQUEM, SOQUIP. On dirait que c'est rendu comme l'annonce à la télévision: Oui, papa; un petit SOQUIP à vendre, oui, papa! C'est le papa de la vente à bon marché. Un petit Quebecair à vendre, oui, papa! C'est terrible, M. le Président. Eh bien, on avait un bon projet pour que les gens de la ville et les gens de la campagne se réunissent et comprennent que la noble profession de cultivateur, c'est de nourrir les gens de la ville, en plus de se nourrir. Eh bien, oui, papa, on l'a éliminé. Eh bien, la provocation de ces "oui, papa" et "oui, papa", on voit bien que le député de Mercier, excusez de Saint-Laurent-

Une voix: ...

M. Blais: ...de Bertrand, de Saint-Laurent, ne veut pas prendre son rôle de chef d'État. H ne veut pas le prendre. Il veut tout simplement refaire son blason de grand économiste et à n'importe quel prix. Au prix de n'importe quelle coupure. Pour refaire son blason d'économiste, il coupera.

M. le Président, je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture file très morose d'avoir à endosser un tel projet de loi parce que aucun ministre de l'Agriculture qui a un beau projet comme celui-là n'oserait de luimême, si ce ne lui était imposé de plus haut, parrainer un tel projet de loi. Je suis certain, je suis sûr que s'il était le chef de ce gouvernement, il s'empresserait de retirer ce projet de loi. Mais je le comprends, il est obligé, par solidarité, de le laisser passer. L'histoire jugera très sévèrement celui qui l'oblige à retirer ce projet; elle jugera cet homme très sévèrement. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Je reconnais maintenant Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci, M. le Président. Je souhaitais intervenir sur ce projet. Je dois vous dire immédiatement que l'abandon de ce projet a provoqué beaucoup d'indignation dans le comté que je représente et dans toute la partie du bas de la ville qui se trouve à faire face à ces îles. (17 heures)

Lorsqu'en 1981, après mon élection, je discutais avec les gens pendant l'été de 1981 dans le quartier, plusieurs d'entre eux me disaient: Vous savez, je vais passer l'été dans

le sud. Voyez-vous, le sud de Montréal, pour bien des Montréalais, ce sont les îles qui sont la frontière entre la rive sud et Montréal. Le sud, c'est l'île Sainte-Hélène, c'est l'île Notre-Dame et c'est la Ronde.

Dans la réalité des faits, à Montréal, la famille moyenne bénéficie d'un revenu d'environ 24 000 \$ quand on pense, en comparaison, qu'au Québec le revenu familial est de près de 36 000 \$. C'est une différence en moins de presque 12 000 \$, en moyenne, pour les familles qui habitent la ville de Montréal. On constate également qu'au-delà de 58 % des Montréalais n'ont jamais, durant toute une année, l'occasion de quitter Montréal pour aller se reposer ou aller voir l'ensemble des régions du Québec. Je connais et, sans doute, beaucoup de collègues dans cette Assemblée connaissent aussi des Québécois, des Montréalais qui attendent souvent avec impatience leur retraite en disant: Quand j'y serai, je ferai le tour du Lac-Saint-Jean, j'irai en Gaspésie, je me rendrai en Abitibi. Souvent, pour les Montréalais, c'est un espoir de s'y rendre, mais cela n'est pas toujours réalité, compte tenu des conditions de vie d'un très grand nombre d'entre eux.

C'est dire que ce projet d'un centre de la nature, d'un parc agro-alimentaire avait, dans les faits, permis beaucoup d'espoirs parce que les installations qui ont fait le bonheur pendant des années de Montréalais et Montréalaises de tous âges commencent à être vétustes. Effectivement, il faut penser des projets pour la continuité d'un lieu d'animation, d'un lieu d'activités sur ces îles. En quoi consistait ce projet? Plusieurs autres avant moi l'ont dit, mais je pense qu'il faut insister sur le fait que ce projet permettait essentiellement un rapport direct avec une des activités industrielles parmi les plus importantes du Québec qui est l'activité agro-alimentaire.

Il faut voir que, dans la réalité, les deux millions de Québécois qui vivent sur l'île de Montréal n'ont, à proprement parler, jamais l'occasion de vérifier, de comprendre et d'apprendre ce qu'est cette industrie agroalimentaire. Le projet est intervenu en pleine crise économique, il est vrai, en 1982, au moment où on voyait se multiplier les licenciements, les mises à pied dans les grandes entreprises. Je pense, en particulier, à l'est de Montréal et à cette crise qu'a connue l'ensemble des sociétés industrielles, mais particulièrement le Québec et le Canada avec les taux d'intérêt à certains moments donnés les plus élevés au monde. Ce n'est pas moi qui le dis, évidemment. Ce sont les économistes et les observateurs de la scène économique qui ont constaté que la situation qui a prévalu, par exemple, dans les mois de juillet et août 1982, était supérieure à bien des égards à la crise, par exemple, des taux d'intérêt que connaissait l'Italie qui

pourtant, de tous les pays industrialisés, était le pays le plus mal pris.

Donc, à ce moment, le gouvernement a réfléchi sur une façon d'intervenir à Montréal. On parle beaucoup du chômage dans les autres régions du Québec, mais il y a une sorte d'anonymat de la grande ville qui ne permet pas toujours d'identifier les situations de chômage. Le chômage qui se vit et qui n'est évidemment pas plus facile à vivre dans quelque autre région du Québec, on peut parfois plus le mesurer sur la Côte-Nord ou en Abitibi; on peut plus le mesurer dans l'Estrie ou en Abitibi mais, dans la grande région de Montréal, il y a un taux d'emplois qui, dans les statistiques, nous aveugle sur la réalité. La réalité pour l'est de Montréal est une réalité de chômage chronique qui va en s'intensifiant, évidemment, avec les interventions qui se font en technologie. Il faut bien comprendre qu'un machiniste qui mettait 20 heures à faire une pièce et qui est remplacé par une bande perforée qui fait en une heure le même travail il faut bien voir qu'il y a là une réduction qui interpelle le gouvernement, parce que ce n'est pas qu'un problème économique, c'est aussi un problème politique.

Comment, dans une société, on répartit les revenus en produisant de plus en plus de biens et de services, mais avec de moins en moins de gens qui sont nécessaires pour produire parce que les machines remplacent. Vous savez, il n'est pas besoin d'avoir bien des diplômes pour comprendre que quand on travaille dans la chaussure ou qu'on travaille dans le textile ou dans le vêtement, - ce que font près de 100 000 personnes à Montréal - et qu'il y a maintenant des machines, des ordinateurs à fonctions multiples qui remplacent bien des emplois qui auparavant étaient assumés par des gens qui gagnaient leur vie et celle de leur famille...

C'est donc dire qu'il y avait un ensemble, une batterie, un train de mesures, comme on dit, pour à la fois créer de l'emploi parce que ce projet avait aussi comme souci de créer des emplois permanents. On dit que ce projet de parc agro-alimentaire assurait entre 170 à 200 emplois permanents sans, évidemment, prendre en considération également les emplois qui étaient occasionnés par la mise en place, l'implantation d'un tel centre et, également, l'immense avantage de doter Montréal d'institutions que l'ensemble des autres grandes villes nord-américaines possèdent en nombre vraiment suffisant. Pensons simplement à la ville de Toronto qui a une force d'attraction de plus en plus grande. Il faut voir leur publicité qui appelle les Montréalais à aller les visiter en justifiant justement que Toronto a bien changé. Effectivement, Toronto a bien changé. Il faut simplement constater que le

gouvernement ontarien, en collaboration avec la ville de Toronto, a doté Toronto d'institutions récréatives et culturelles qui assurent une croissance touristique importante. Pensons au Science Center de Toronto. Pensons aux grandes expositions qui y sont présentées. Pensons à la maison de l'orchestre symphonique à Toronto. Il faut voir que les déplacements touristiques en matière récréative et culturelle sont de loin supérieurs à ceux qui sont générés par exemple par des installations sportives.

On imagine toujours que c'est le sport qui produit, qui est générateur de revenus. Pourtant, aux États-Unis comme ici, les chiffres démontrent bien que ce sont les installations, les équipements récréatifs et culturels, ceux qui déplacent les familles, ceux qui permettent des séjours plus longs, eh bien, ce sont ces équipements qui sont générateurs. L'industrie touristique est, à ma connaissance, la deuxième plus importante industrie au Québec et donc n'est pas à négliger. D'autre part, la vocation internationale de Montréal est également une dimension essentielle. Vous savez, Montréal n'est pas en compétition avec les autres grandes et belles villes du Québec, les capitales des autres régions. Montréal est en rivalité avec les grandes villes nord-américaines comme Boston, comme New York et comme Washington.

Ce projet faisait partie de l'ensemble de projets qui comprenaient à la fois une Maison des sciences et des techniques de l'île Sainte-Hélène qui, également, comprenait l'accélération d'un certain nombre de travaux. Pensons aux travaux de construction sur les terrains Angus qui ont été enclenchés à ce moment et qui vont être complétés bientôt. Pensons à l'ensemble de tous ces projets qui améliorent la qualité de la vie, l'enfouissement des fils. Il faut savoir ce que c'est que de vivre dans un quartier où il n'y a pas eu enfouissement des fils électriques. C'est finalement l'ensemble de ces travaux qui permettaient une revitalisation, une reprise de l'économie en général et à Montréal, en particulier.

Au-delà de tout cela et c'est beaucoup pour eux que j'interviens sur ce projet d'abrogation, sur ce projet de loi qui abroge cette mesure qui était annoncée d'un Centre de la nature sur l'île de Montréal où allaient s'élever un marché public, un bâtiment d'elevage, où allait être possible l'établissement d'une ferme, il était d'ores et déjà acquis que l'ensemble du milieu scolaire montréalais allait bénéficier de ces établissements, de ces bâtiments pour faire connaître à la jeunesse du Québec la production agroalimentaire qu'elle ne connaît pas directement et avec laquelle elle n'a qu'un contact parfois télévisé.

II y avait également possibilité

d'aménagement de canaux, de pièces d'eau, pour présenter la vie marine du Québec. C'était une vitrine du Québec agroalimentaire, une vitrine qui permettait aux Montréalais un contact rafraîchissant avec cette dimension essentielle, mais aussi qui assurait de promouvoir l'agriculture, les pêcheries et l'ensemble du secteur agroalimentaire au Québec, qui favorisait une participation accrue de la population montréalaise qui a peu d'occasions, comme je le mentionnais, de se déplacer, mais qui, aussi, faisait connaître aux visiteurs étrangers les produits agricoles, les produits horticoles, les produits marins et les produits alimentaires du Québec.

À tous égards, M. le Président, au regard de l'emploi, au regard de l'installation d'un site récréatif et culturel qui avait des incidences touristiques et au regard de la qualité de la vie des Montréalais, c'est de l'indignation qu'a soulevée l'abandon de ce projet et je voulais en témoigner ici dans cette Assemblée. Je vous remercie.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son droit de réplique.

M. Michel Pagé (réplique)

M. Pagé: Merci, M. le Président. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer à cette Assemblée au moment du début du débat en deuxième lecture, pour quels motifs nous avions choisi de remplacer, de renégocier, en fait de mettre fin à l'entente signée entre le précédent ministre de l'Agriculture et la ville de Montréal au sujet du parc agroalimentaire de l'île Notre-Dame, laquelle entente a été refondue dans une nouvelle entente négociée à la suite d'échanges, de discussions, des consultations et des rencontres avec la ville de Montréal, nouvelle entente, dis-je, qui s'est signée à la fin de février dernier.

L'entente initiale, celle dont on a vanté les mérites du côté de l'ex-majorité, du côté de l'Opposition officielle, cette entente signée par le précédent gouvernement prévoyait effectivement l'injection de 40 000 000 \$ en travaux d'immobilisations sur l'île Notre-Dame. Cette entente confiait à la Société du parc des expositions agroalimentaires la gestion de l'île, une fois celle-ci aménagée. Les raisons de notre décision de remplacer cette entente de 40 000 000 \$ par une autre entente de 10 500 000 \$, moins onéreuse pour le Trésor plubic, sont très claires. Cela paraît à sa face même lorsqu'on se convie à une analyse rigoureuse du dossier. assez 40 000 000 \$ qu'il était originellement, le projet était rendu en décembre 1985 à 65 500 000 \$, pour 25 500 000 \$ de plus que prévu. Nous n'avions pas, M. le Président, ces sommes à consacrer à ce projet qui, par ailleurs, présentait plusieurs défauts au chapitre de la conception et de la qualification des travaux.

L'Opposition et, en particulier, le député de Lévis, le père du projet, repoussent nos arguments. Selon lui, nous aurions délibérément gonflé le projet à notre arrivée au ministère pour le rendre irréalisable et ainsi justifier son extinction. Le député de Lévis a tort, et je vais lui prouver. Je déposerai au cours de cette allocution, M. le Président, certains documents qui justifient hors de tout doute le bien-fondé de notre argumentation qui a conduit à notre décision. Si jamais notre démonstration en cette Chambre ne suffisait pas aux députés de l'Opposition, il me fera plaisir, avec toute la patience qui me caractérise, de poursuivre la discussion lors de l'étude du projet de loi article par article, après la deuxième lecture.

Si on regarde la consultation des experts, mettant en doute la compétence des fonctionnaires à évaluer les coûts du projet, mettant même en doute l'honnêteté de celui qui vous parle, le député de Lévis nous conseillait récemment de consulter ceux qui, selon lui, sont de véritables experts. Le député de Lévis vantait alors la compétence du Jardin botanique de Montréal; il citait également, comme expert, la Direction des travaux publics de la ville de Montréal. Je suis d'accord avec le député de Lévis et l'Opposition sur le fait que la compétence du Jardin botanique en matière agricole n'est plus à démontrer, de même que celle des travaux publics de Montréal dans le domaine de la construction. Je veux toutefois lui souligner que les fonctionnaires de la ville de Montréal ont été, depuis le tout début, intimement associés au projet. Le comité de gestion bipartite qui recevait tous les rapports des experts, qui en commandait d'autres, qui était informé chaque semaine de l'évolution du projet, qui prenait les décisions de poursuivre, d'arrêter, de diminuer les travaux, de revoir les budgets, d'engager d'autres experts, ce comité était formé - c'est bien important dans le présent débat - de deux représentants du ministère que je dirige et que le député de Lévis dirigeait à l'époque et de deux des plus hauts fonctionnaires de la ville de Montréal, dont précisément le directeur des travaux publics.

Les gestionnaires du projet c'étaient eux, et ils ont, quant à moi, très bien fait leur travail. Ils ont dû cependant reconnaître très rapidement que le budget était insuffisant en regard des objectifs et qu'il fallait soit revoir ceux-ci, ce qui était exclu, soit augmenter le budget, ce qui était également impossible, parce que l'entente avec la ville ne le permettait pas. Je me réfère,

d'ailleurs, à des comptes rendus de certaines de leurs réunions qui nous apprennent que déjà, en août 1985 - ce n'est pas après l'élection du présent gouvernement - trois mois avant notre arrivée au gouvernement et mon arrivée au ministère, le directeur du Jardin botanique de Montréal - dont la compétence ne peut être mise en doute, cela va de soi, et qui coordonnait une partie importante du projet - avait présenté au comité de gestion une prévision des coûts de la ferme.

On a parlé de la ferme à plusieurs reprises et cette prévision était très révélatrice. Selon les données disponibles au 21 août 1985, la surface de plancher devait être de 6112 mètres carrés, soit environ 65 500 pieds carrés et le coût total pour les bâtiments seulement était, en effet, de 4 902 000 \$. À ces coûts, il fallait évidemment ajouter 900 000 \$ pour les aménagements extérieurs. 4 900 000 \$ plus 900 00 \$, déjà, en août 1985, on était rendu à 5 800 000 \$ pour la construction et l'aménagement complet de la ferme alors que le budget initial prévu par le député de Lévis, mon prédécesseur, était de 2 500 000 \$. Pour quelle raison? Le directeur du Jardin botanique l'expliquait très bien lorsqu'il disait qu'à la suite des études, des recherches en profondeur et des réflexions, les idées avaient évolué, que la ferme était devenue la pièce maîtresse du site et que si on voulait attirer du monde et assurer l'autofinancement de la société - c'était un objectif - il fallait montrer quelque chose d'intéressant.

Son adjoint, architecte à la direction des travaux publics de la ville, ajoutait que la surface alors prévue pour la ferme était trois fois plus grande que les prévisions couchées et prévues dans l'entente initiale signée par le précédent gouvernement.

En août 1985, tous ces experts que le

En août 1985, tous ces experts que le ministre nous demande de rencontrer connaissaient les dépassements au budget de la ferme et tous ont reconnu qu'il fallait en accroître sensiblement la superficie pour lui permettre d'être le pôle d'attraction souhaité.

Le 3 septembre, les plans se précisant, les estimations étaient de 5 200 000 \$; le 15 octobre, c'était 5 300 000 \$; le 5 novembre - toujours avant qu'on arrive - l'évaluation définitive était de 5 400 000 \$.

Le 10 décembre, un officier de la ville affirmait que c'était ce qu'il en coûtait pour respecter le concept original et que, selon la dernière révision du programme au 2 décembre 1985, selon les plans d'exécution complétés à 50 %, il avait l'assurance que le projet répondait adéquatement à l'objectif initial. Il était alors rendu à 5 400 000 \$.

D'ailleurs, M. le Président, je dépose un document donnant le détail des coûts projetés de 5 400 000 \$ de la ferme au 2

décembre, la journée où l'élection s'est tenue, soit dit en passant.

Le Vice-Président: Un instant, M. le ministre. Est-ce qu'il y a consentement unanime de cette Assemblée que le ministre dépose le document dont il vient de faire mention?

M. Gendron: Oui, M. le Président.

Le Vice-Président: Consentement unanime et document déposé. Continuez, M. le ministre.

M. Pagé: Ce même 2 décembre, fin novembre, début décembre et plus précisément le 2 décembre, une firme d'experts en télécommunications embauchée par la ville déposait son rapport où il est dit clairement qu'il en coûterait 1 000 000 \$ pour équiper la ferme seulement en système audiovisuel. On était rendu à 6 400 000 \$. C'est bien loin des 2 500 000 \$ prévus par le précédent gouvernement.

Ce n'est pas moi qui l'affirme. Ce sont ces experts, des gens en qui l'ex-ministre a pleine confiance, et nous aussi, d'ailleurs. Tous ces gens ont très bien fait leur travail, mais les ressources étaient insuffisantes et le projet trop peu défini dans l'entente initiale. Ce sont ces mêmes experts, ainsi que d'autres engagés à contrat, qui ont fait les estimations et ont décelé les nombreuses lacunes du projet tel que défini par l'entente signée par le précédent gouvernement. (17 h 20)

Si on regarde le domaine des transports, sait-on, par exemple, que le précédent gouvernement, l'ex-ministre de l'Agriculture, le député de Lévis, voulait exploiter le parc durant l'hiver, à l'année, et qu'il n'avait prévu aucun moyen de transport sur l'île pour ceux qui arriveraient par métro jusqu'à l'île Sainte-Hélène? En janvier, sous zéro, vous voyez ça d'ici. Seulement l'étude de faisabilité coûtait plus de 100 000 \$ pour voir comment aménager les transports douze mois par année, particulièrement en hiver. Selon la firme Bombardier, l'étude seule coûtait 100 000 \$.

Sur le plan des communications - cela s'inscrit toujours dans les failles du projet tel que conçu et auquel ont fait référence les représentants de l'Opposition - sait-on qu'aucun système de communication n'avait été planifié, pas un écran, pas un projecteur, pas un microphone dans ce qui se voulait un centre d'attraction touristique majeur, voué par surcroît à l'éducation publique? Le coût, 1 000 000 \$. J'ai déposé l'étude de la maison ADS, groupe-conseil en systèmes de communication de Montréal, avec tous les coûts, que je dépose d'ailleurs.

Le Vice-Président: Un instant, M. le

ministre. Est-ce qu'il y a consentement pour que le ministre dépose le document dont il vient de faire mention?

M. Gendron: Oui. Je peux tout de suite donner une information à cette Chambre et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il avait indiqué au tout début de son allocution qu'il aurait un certain nombre de documents à déposer. Si vous en convenez tout de suite, M. le Président, on peut donner au préalable un consentement pour l'ensemble des pièces qu'il aura à déposer lors de son exposé.

Le Vice-Président: Très bien, M. le leader adjoint de l'Opposition, j'en prends acte. Document déposé.

M. Pagé: Merci, M. le Président. J'ai donc parlé des transports. On n'avait prévu aucune dépense alors que des sommes importantes devaient être engagées. On n'avait prévu aucun système de communication.

Référons-nous maintenant au fameux Pavillon du Québec. Sait-on qu'au Pavillon du Québec on avait prévu y placer des aquariums? Le député de Lévis s'y est référé, ce sont des petits aquariums à l'entrée où les gens auraient pu voir les produits de la pêche du Québec. Le précédent gouvernement avait oublié la plomberie. Comment peut-on prévoir et juger comme crédible un projet présenté par un gouvernement s'appuyant sur des estimations... Le député de Lévis, alors ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous disait l'autre jour que c'était important et que ça n'allait pas coûter très très cher; il s'agissait d'y placer simplement quelques aquariums pour qu'on voie la faune halieutique du Québec. Il avait oublié la plomberie.

Quand le député nous dit qu'il ne s'agissait que de déposer des aquariums sur les planchers de béton du pavillon, il ignore que de l'avis même des ingénieurs de la ville il aurait probablement fallu renforcer le plancher par des poutrelles d'acier. L'exministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le député de Lévis, sait-il que ce pavillon bâti pour durer six mois en 1967, il y a près de 20 ans, n'a pas de système de chauffage et que les poissons seraient très certainement morts en hiver? Il avait oublié cela, il n'avait pas pensé à cela. Le pavillon n'est pas isolé, ni dans les murs, ni au plafond. C'est un simple vitrage, purement et simplement. Les ingénieurs de la ville de Montréal ont fait un constat de l'état du pavillon des pêches. La conclusion: c'est 1 300 000 \$ qu'il fallait pour rénover la bâtisse. Ajoutez les aquariums, les espèces, les illustrations, la vidéo, les maquettes, les équipements d'exposition et les équipements

d'informatique, vous arrivez à un total de près de 3 000 000 \$. Le précédent gouvernement, le député de Lévis, soi-disant bon gestionnaire, y avait prévu 300 000 \$; dix fois moins.

Parlons maintenant de la ferme. Le député de Lévis disait récemment que je faisais erreur en prétendant qu'il avait prévu une ferme de 2 500 000 \$. Je ne faisais pas erreur, je citais un document qu'il a signé en mai 1985 avec la ville de Montréal, en annexe à l'entente avec celle-ci, document que je dépose. D'ailleurs, je déposerai l'évaluation qui a été faite, un document du comité de gestion qui démontrait très clairement ce qu'il fallait faire pour le Pavillon du Québec, le pavillon des pêches, en date du 18 décembre. J'ai la confirmation que c'était bel et bien en date du 18 décembre que cela a été soumis au comité de gestion et il apparaît très clairement qu'il fallait faire beaucoup de travail dans ce pavillon. C'est la même chose concernant le projet initial de la ferme.

Le **Vice-Président:** Alors, M. le ministre, de consentement, les documents sont déposés.

M. Pagé: Nous l'avons vu précédemment, 2 500 000 \$, c'était insuffisant. De nombreux éléments avaient été omis et, contrairement à ce que prétend l'ex-ministre, on ne peut comparer les coûts de construction d'une ferme usuelle, normale ou habituelle avec le coût de construction d'une ferme de démonstration à la fine pointe de la technologie, située au centre du fleuve Saint-Laurent, devant accueillir des visiteurs du monde entier dans un contexte à la fois récréatif, éducatif et promotionnel. Ce ne sont pas des bâtiments conventionnels qu'on devait construire; ce sont des édifices publics avec les exigences que cela comporte. Qu'on pense au système de ventilation plus puissant pour disperser les odeurs, au système de chauffage également plus puissant pour assurer le confort des visiteurs à longueur d'année, aux matériaux différents exigés par le Code du bâtiment, et j'en ai toute une nomenclature qui épuiserait mon temps.

Le député de Lévis a fait des gorges chaudes en ce qui concerne les guérites. Ce n'était évidemment pas 270 000 \$ qu'elles auraient coûté. Le député a littéralement charrié sur ce sujet. Le coût comprenait un ensemble de travaux regroupés sous le terme "accueil" pour des fins de comptabilité. Des guérites, il y en avait quatre; elles auraient coûté 22 400 \$. Quant au reste, il s'agissait de travaux aux pavillons devant loger le personnel et de travaux de réaménagement aux ponts des îles et du cosmos. Le député m'a accusé d'avoir gonflé les chiffres. C'est lui, au contraire, qui par des exagérations a

essayé de semer littéralement la confusion. Je voudrais déposer ici le détail des 270 000 \$ prévus pour l'accueil ainsi que la demande du maître d'oeuvre d'octroyer le contrat des guérites au plus bas soumissionnaire.

Le Vice-Président: Consentement. Document déposé.

M. Pagé: Les animaux et les bâtiments. Le député de Lévis a fait des gorges chaudes et d'autres collègues aussi, comme le député de Mercier cet après-midi, lorsqu'ils parlaient du nombre d'animaux requis. Je voudrais rappeler aux gens de l'Opposition et, particulièrement au député de Lévis, que, selon ses propres voeux, la ferme devait être le reflet des productions animales du Québec. Le député de Lévis sait-il qu'il existe cinq races de vaches laitières au Québec et, qu'en conséquence, il n'était pas exagéré d'avoir quinze vaches laitières, en plus de leurs veaux et de leurs sujets de remplacement, pour illustrer la production la plus importante au Québec, alors qu'une exploitation type au Québec compte environ 65 bêtes? Le député de Lévis sait-il qu'il existe 150 vaches de boucherie, 60 000 bouvillons en parc, 60 000 veaux lourds en élevage et que de représenter pareil cheptel par 54 bovins de boucherie, ce n'était ni superflu ni exagéré? Juge-t-il exagéré de représenter l'industrie porcine, deuxième production en importance au Québec, par 16 truies, 4 verrats et des porcelets? Il en va de même pour toutes les productions animales.

Je rappelle d'ailleurs aux députés de l'Opposition et, particulièrement au député de Lévis, qui ont fait des gorges chaudes, qui ont parlé d'un projet qui aurait été modifié substantiellement par nous en arrivant, que la liste finale des animaux de la ferme a été établie en septembre 1985 alors qu'il était responsable du projet. Je suis, moi aussi, d'accord avec le nombre d'animaux retenu, et tout ministre de l'Agriculture se devait d'accepter la position des fonctionnaires sur cette question. On ne voulait pas que la ferme soit un zoo pour qu'elle ait l'envergure internationale souhaitée, pour qu'elle fasse la promotion de notre élevage et de ceux qui s'y adonnent. Il lui fallait un nombre suffisant d'espèces et de spécimens. Ce n'est pas moi, mais ce sont des experts reconnus dans tout Québec, dont certains embauchés par la ville de Montréal, qui ont fixé en conséquence les dimensions de ces pavillons.

On pourrait parler du fameux clapier. Le député de Lévis s'est inquiété, a fait des gorges chaudes, a même tenté de tourner en ridicule le projet concernant le fameux clapier de 3090 ou 3092 pieds carrés. Il fallait référer au projet tel que conçu par

les experts du ministère et de la ville de Montréal. Je voudrais déposer ici les plans du fameux clapier, lesquels démontrent très clairement qu'il fallait recourir à une superficie de 3000 pieds carrés.

Le Vice-Président: Consentement. Document déposé.

M. Pagé: Le député de Lévis s'est esclaffé. Il a tenté de tourner la production cunicole en ridicule ou presque. Je rappellerai aux députés de l'Opposition que, dans un édifice public comme celui-là, il faut une entrée, un vestibule, une chambre electrique, un hall de démonstration, une zone d'élevage, une fosse à fumier - il en faut de cela - une chambre de conditionnement, une allée de service, un corridor privé, un dépôt, une salle de toilette, un bureaulavoir, un vestibule, un pédiluve... C'étaient tous les détails contenus dans le plan que je viens de déposer et les informations, les documents que j'ai déposés cet après-midi. (17 h 30)

Encore une fois, je dois rappeler que toutes ces estimations, tout le contenu technique du projet a été défini non pas à la sauvette au lendemain de l'élection du 2 décembre, au lendemain de la formation du cabinet le 12 décembre, mais bel et bien avant, à compter d'avril, mars, mai, etc. En septembre 1985, si le député de Lévis avait voulu s'en donner la peine, je comprends qu'à ce moment-là il était occupé ailleurs, il était occupé à la campagne au leadership de la formation politique à laquelle il appartient, mais ces données, ces chiffres lui étaient accessibles, lui étaient disponibles. Il aurait pu en prendre connaissance. Aujourd'hui, il est très certainement mal placé pour venir critiquer le geste que j'ai posé au nom du gouvernement en ce début d'année

Pour nous, le projet qui avait été conçu originellement à partir d'une annexe de deux pages qui devait coûter 40 000 000 \$\(\), il nous est apparu très clairement - toutes les études le démontrent noir sur blanc - que cela allait coûter 65 00 000 \$\(\). Il fallait financer à 87,5 % ce projet. Les députés de l'Opposition ont parlé d'un projet original de 40 000 000 \$\(\) à 221 000 000 \$\(\). Ce n'est pas ce que j'ai dit, ce n'est pas tout à fait honnête d'avoir un tel propos. Cela veut dire que vous n'avez pas suivi le débat. Ce que j'ai dit est très clair: le projet initial était de 40 000 000 \$\(\). Il nous est apparu, et si vous vous étiez occupés de vos affaires, si le député de Lévis avait travaillé dans son ministère, s'il avait été en contact avec ses fonctionnaires, il aurait vite fait de constater avant l'élection que le projet allait coûter 65 500 000 \$\(\).

Ce que vous ne comprenez pas du côté de l'Opposition, ce qu'ils ne comprennent pas, M. le Président, et c'est regrettable, c'est qu'un projet comme celui-là doit être financé et quand on parle de financer un projet on fait référence évidemment à des emprunts à long terme. Les dépenses en capital étaient remboursables sur 25 ans. On les a évaluées à un taux de 10 %. Quant à notre part du déficit qui était de 75 % évalué à environ 3 000 000 \$ par année, nous étions liés pour 30 ans. Le financement et du déficit et des dépenses en capital impliquait ou aurait impliqué des déboursés de 221 000 000 \$ de la part de notre gouvernement. Ce sont les supposés bons administrateurs.

Quand on voit des dossiers comme ceux-là, il ne faut pas se surprendre qu'on ait retrouvé le Québec, notre province, dans une situation budgétaire catastrophique. Â l'Agriculture, cela n'a pas été seulement le parc des expositions, cela a été le dossier de la raffinerie de sucre, le déficit dans le programme d'assurance-stabilisation, des centaines de millions de dollars que nous aurons comme déficit à cause l'imprévoyance du précédent gouvernement, le déficit du fonds d'assurance-prêt agricole et forestier à l'Office du crédit agricole, près de 60 000 000 \$ cette année, accumulés évidemment. Chaque fois qu'on lève le voile sur un dossier budgétaire de ce gouvernement et particulièrement du député de Lévis dont la contre-performance en matière économique est claire et très éloquente, chaque fois qu'on lève un coin du voile, force nous est de constater qu'on découvre des engagements financiers très importants, une absence complète de compétence ou de capacité en termes de prévisions de dépenses.

J'aurais pu en parler plus longtemps, M. le Président. J'aurais aimé parler, évidemment, de tout le volet du pavillon des expositions. On a parlé et on a tenté de tourner au ridicule l'aspect du fameux hall d'entrée de 3 000 000 \$. Je m'imagine très bien le député de Lévis qui disait l'autre jour: "Un hall d'entrée de 3 000 000 \$". Sur le volet comptable de "hall d'entrée" il y avait les services administratifs, d'autres immeubles, d'autres services.

On aura d'autres occasions - je termine ma réplique - d'échanger des remarques sur ce projet, entre autres en commission parlementaire. Je voudrais déposer un dernier document qui est un document produit le 30 octobre 1985 par la firme SOPRA, Société de professionnels en aménagement, une bonne expertise, pas choisie par nous comme gouvernement - elle a produit le rapport le 30 octobre 1985 - mais par la ville de Montréal et les représentants du ministère de l'Agriculture, lesquels confirment très clairement, noir sur blanc, les superficies requises, les espaces requis, l'évaluation en dollars et cents. C'était en octobre 1985, et ce sont

ces gens-là qui, aujourd'hui, viennent nous reprocher d'avoir négocié une nouvelle entente.

En terminant, je vous dirai, M. le Président, que, contrairement à ce que plusieurs députés de l'Opposition ont fait valoir, ce n'est pas une entente qu'on a déchirée. J'ai rencontré les représentants de la ville de Montréal. J'ai rencontré M. Lamarre. On a eu l'occasion de voir l'ensemble de la problématique. C'est conjointement qu'on a signé une nouvelle entente en vertu de laquelle on dépense 10 500 000 \$ dans le cadre du présent exercice budgétaire, qui limite la participation du gouvernement et qui fera en sorte, comme le disait la députée de Maisonneuve, que ce sera beau sur l'île Notre-Dame, que ce sera fleuri, et qu'on aura un pavillon des civilisations qui accueillera de façon adéquate les grandes expositions que nous sommes susceptibles de recevoir.

En terminant, M. le Président, je voudrais vous remercier et vous dire également que plusieurs autres volets de ce dossier très important pour moi seront touchés. On aura l'occasion d'y revenir tant en commission parlementaire qu'en troisième lecture. Les députés de l'Opposition et surtout la population constateront une volonté très ferme de notre gouvernement de mieux gérer les taxes et les impôts de nos concitoyennes et de nos concitoyens, sans limiter pour autant, évidemment, la volonté très claire de notre gouvernement de faire encore plus, de faire encore mieux en matière de promotion des produits agricoles, mais pour les producteurs et les productrices, pour le développement des productions et non pas pour la construction d'un éléphant blanc sur l'île Notre-Dame à la mémoire du député de Lévis. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Le dernier document, l'étude SOPRA, je pense, est déposé. Le débat étant clos, est-ce que le principe du projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agroalimentaires, est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président: M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: On avait convenu de demander un vote enregistré, mais l'Opposition était d'accord pour reporter le vote à demain.

Une voix: À demain, M. le Président.

M. Gendron: Je veux faire la proposition que le vote soit reporté à demain.

- Le Vice-Président: Très bien. Le vote est donc reporté à demain, à la période des affaires courantes.
 - M. le leader adjoint du gouvernement.
- **M. Lefebvre:** M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 18, s'il vous plaît!

Projet de loi 96

Adoption du principe

Le Vice-Président: À l'article 18 du feuilleton, M. le Solliciteur général propose l'adoption du principe du projet de loi 96, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques.

M. le Solliciteur général.

M. Gérard Latulippe

M. Latulippe: M. le Président, le projet de loi 96 que nous étudions aujourd'hui poursuit deux grands objectifs. Premièrement, il vise à ce que le contrôle de la circulation et de la vente des boissons alcooliques au Québec, notamment auprès de ceux qui détiennent des permis à cette fin, soit plus efficace. Deuxièmement, il propose une solution en vue de reconnaître ce nouveau phénomène, soit le vin libre.

Le premier objectif, le resserrement des contrôles en matière de commerce de boissons alcooliques, en est un qui n'est pas nouveau. Au fil des ans, il s'est traduit par le souci d'assurer la tempérance, celui de maintenir l'ordre, de maintenir la tranquillité publique. Dès 1921, date de la première loi concernant les liqueurs alcooliques, l'État québécois a toujours démontré une volonté d'établir des normes de contrôle efficaces, et ce, tant au niveau de la fiscalité que de la sécurité publique.

Cette volonté s'est manifestée de façon importante à au moins deux reprises au cours des 20 dernières années. Rappelons que la mise sur pied, en 1968, d'une commission d'enquête présidée par le juge Lucien Thinel et qui a abouti, en 1971, avec le gouvernement libéral de Robert Bourassa, à la scission de la Régie des alcools en, d'une part, la Société des alcools du Québec et, d'autre part, la Commission de contrôle des permis d'alcool, soit un organisme chargé du commerce des boissons alcooliques et un autre chargé de la surveillance des débits de boisson et de tout ce qui y est relié. (17 h 40)

La raison principale de cette scission était que les deux activités étaient sans rapport l'une avec l'autre et que le même organisme relevait de deux ministères et ce, pour des fins différentes: du ministère des Finances pour le commerce et du ministère de la Justice pour la surveillance.

Ces deux administrations distinctes n'avaient entre elles que peu de fins communes puisque les préoccupations de l'une étaient différentes des préoccupations de l'autre. L'administration commerciale visait à mettre en marché les boissons alcooliques alors que l'administration de surveillance visait des préoccupations d'ordre public. Par la suite, vers la fin des années soixante-dix, était instituée l'actuelle Régie des permis d'alcool en remplacement de la Commission de contrôle des permis d'alcool.

Il est nécessaire pour le gouvernement d'intervenir périodiquement dans ce domaine. L'établissement d'un contrôle efficace en matière d'alcool, particulièrement en ce qui touche le domaine des permis d'alcool, doit être renouvelé pour suivre le contexte social caractérisé par la fréquence et la rapidité des changements et d'ailleurs aussi caractérisé par une certaine libéralisation des moeurs dans notre société.

C'est donc dans le but d'adapter davantage la réglementation actuelle aux réalités d'aujourd'hui et aux nouvelles pratiques qui ont pu se développer ces dernières années que le projet de loi que je vous présente cet après-midi propose diverses modifications ayant pour but de resserrer le contrôle actuel du commerce des boissons alcooliques par des mesures que certaines pratiques rendent essentielles.

Il nous est apparu opportun d'intervenir dans ce secteur en révisant certaines dispositions d'ordre pénal, en octroyant aussi de plus grands pouvoirs à la Régie des permis d'alcool et, enfin, en clarifiant une situation trop longtemps restée ambiguë sous l'administration précédente en regard du phénomène dit du vin libre. Ce dernier constitue d'ailleurs le deuxième objectif visé dans le présent projet de loi.

Prenons, par exemple, le cas de certains détenteurs de permis qui parviennent on ne sait trop comment à s'approvisionner dans des endroits autres que ceux prévus par la loi, en le faisant notamment auprès d'artisans qui fabriquent leur vin ou, encore, qui l'achètent directement des États-Unis. En agissant ainsi, ils évitent de payer la taxe de 4,4 % qui est normalement perçue par la Société des alcools du Québec. Du même coup, ces personnes revendent leurs produits en éludant la taxe de vente de 10 % et ce, au détriment des autres contribuables qui doivent assumer seuls le fardeau fiscal qui leur est normalement dévolu.

En fait de commerce illégal de boissons alcooliques, il existe d'autres pratiques qu'on a constatées, notamment ce qu'il convient d'appeler le transvidage. Il faut bien comprendre que sur toute bouteille de boisson alcoolique vendue à un détenteur de permis, la Société des alcools appose un timbre. Ledit timbre fait état du fait que le prix de vente inclut la taxe de 4,4 % que

perçoit la Société des alcools. Pour éviter de payer cette taxe, certains détenteurs de permis achètent des bouteilles de boisson destinées aux consommateurs, donc non timbrées, et pour camoufler leur méfait transvident la boisson ainsi obtenue dans des bouteilles vides dûment timbrées. Encore là, le détenteur élude non seulement la taxe de 4,4 %, mais aussi la taxe de vente de 10 % et augmente ses revenus sans les déclarer. Or, on peut estimer que ces pratiques sont suffisamment étendues, au point de représenter pour le Trésor québécois une perte annuelle de plusieurs dizaines de millions de dollars.

Il est inadmissible que personnes réussissent à se défiler devant leur devoir social aux frais des autres contribuables. Un tel comportement doit être sévèrement puni. Le montant de certaines amendes prévues actuellement dans la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques ne m'apparaît plus correspondre à ce qu'il devrait être en réalité, ayant perdu au cours des années beaucoup de son caractère dissuasif. Il est donc urgent d'intervenir afin de hausser les amendes prévues tant pour le cas de la vente illégale de boissons alcooliques que pour celui de la vente de timbres ou d'étiquettes de la Société des alcools du Québec, puisque ces timbres et étiquettes constituent des instruments importants permettant de contrôler d'où proviennent les boissons alcooliques vendues et si les taxes exigibles ont été payées.

De même, il m'est apparu nécessaire d'apporter à la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques certaines modifications au niveau des définitions et de la description de certaines infractions. La première d'entre elles touche la notion même d'établissement. En effet, interprétée strictement, la définition actuelle d'établissement pourrait être limitée à la seule pièce ou terrasse où est exploité un permis à l'exclusion, par exemple, de la cave à vin d'un restaurant ou de tout autre local servant à l'entreposage des boissons alcooliques. Ainsi, un détenteur de permis accusé d'avoir possédé dans son établissement des boissons non timbrées pourrait se voir acquitté si ces boissons ne se trouvent pas dans la pièce ou la terrasse où est exploité son permis.

De plus, un détenteur de permis qui entrepose ses boissons alcooliques dans un local adjacent à la pièce où il exploite son permis pourrait se voir accusé d'avoir possédé, en dehors de son établissement, des boissons alcooliques en vue de les vendre. Cette ambiguïté inhérente au manque de précision du mot "établissement" a déjà été soulevée lors de poursuites pénales bien qu'il n'existe pas encore de jurisprudence concluante sur la question. Nous croyons

nécessaire de modifier la loi de façon que la définition de la notion d'établissement ne soit pas limitée à la seule pièce ou terrasse où un permis est exploité, mais couvre également les circonstances et dépendances de cette installation.

Les autres précisions apportées à la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques touchent la description même de certaines infractions. Prenons l'exemple de l'interdit de posséder des timbres qui imitent ceux dont se sert la société. Rien n'interdisait le fait de prendre un timbre sur un contenant pour l'apposer sur un autre alors que, paradoxalement, on prohibait le transvidage. Or, il s'agit là aussi d'une pratique fréquente chez certains détenteurs et qui signifie pour l'État une perte importante au niveau de ses rentrées fiscales. Le projet de loi crée donc une infraction spécifique à cet égard.

Parallèlement à ces mesures de nature pénale, le projet de loi vient conférer à la Régie des permis d'alcool de nouveaux pouvoirs en vue d'assurer un contrôle plus efficace du commerce des boissons alcooliques. Le premier d'entre eux vise les rapports que les détenteurs de permis doivent produire à la régie. Ils doivent y inscrire chaque achat: la quantité, le prix, la date et le fournisseur des boissons alcooliques. Ils sont tenus de conserver les pièces justificatives de ces transactions. Ces rapports constituent, avec les inspections, les principaux instruments que possède la régie afin de s'assurer que les détenteurs de permis respectent les obligations qui leur sont imposées. Le projet de loi prévoit que, désormais, un détenteur de permis qui refuse ou omet de produire l'un de ces rapports à la demande de la régie pourra être convoqué par celle-ci et voir son permis révoqué ou suspendu immédiatement. Ces nouvelles dispositions ont véritablement un effet dissuasif et permettront un contrôle beaucoup plus efficace du commerce des boissons alcooliques. (17 h 50)

Un autre pouvoir conféré à la régie a trait à l'interdiction d'exploiter un permis d'alcool dans un établissement donné. On vise à corriger deux problèmes auxquels la régie fait face actuellement. Le premier découle du fait qu'une personne dont le permis est révoqué peut assez facilement en obtenir un nouveau pour le même établissement par l'intermédiaire d'un prête - nom ou la constitution d'une nouvelle corporation et reprendre ainsi ses activités illégales. Il en résulte donc une perte d'efficacité de la sanction que constitue la révocation du permis et, par conséquent, de l'ensemble du contrôle du commerce des alcools.

Certes, par des enquêtes, il est parfois possible de déjouer cette pratique. Cependant, la preuve d'un lien entre le requérant d'un permis et celui qui le détenait est, en pratique, fort difficile à faire et le plus souvent impossible. Afin de contrer cette pratique, le projet de loi prévoit donc que la régie pourra, lors de la révocation ou de la suspension d'un permis, décréter qu'aucun permis d'alcool ne saura désormais être délivré dans l'établissement où était exploité ce même permis.

Ce pouvoir de la régie qui peut, j'en conviens, sembler assez contraignant sera toutefois balisé. La régie ne pourra l'utiliser que pour des motifs bien spécifiques, par exemple: le non-respect de la tranquillité publique. L'ordonnance de la régie sera limitée à six mois et, conformément à l'article 101 de la Loi sur les permis d'alcool, la régie devra avoir permis à tous les intéressés de se faire entendre.

Le deuxième problème visé est celui qui découle du fait que des permis de réunion sont systématiquement exploités contrairement à l'intérêt public ou à la tranquillité publique dans un établissement. En pratique, il existe en effet des réseaux où diverses personnes demandent tour à tour un permis de réunion pour mieux contrevenir à la loi sans être identifiées. Comme les permis de réunion sont temporaires et qu'il est difficile, sinon impossible de prouver un lien entre les différents requérants, la régie se trouve dans l'impossibilité d'agir.

Désormais, celle-là pourra donc décréter que pour une période de six mois, aucun permis de réunion ne sera exploité dans un établissement. Afin que cette interdiction n'affecte pas indûment les droits du propriétaire d'un établissement qui pourrait ne pas être au courant de ce qui se passe chez lui, certaines garanties procédurales lui seront accordées. L'avis au propriétaire de l'établissement. La régie ne pourra décréter cette interdiction que si la situation s'est produite après cet avis. Elle ne pourra, conformément à la loi, rendre sa décision qu'après avoir permis à ce propriétaire de se faire entendre.

Les autres pouvoirs octroyés par le projet de loi à la Régie des alcools touchent les détenteurs de permis délivrés en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec. Présentement, on constate qu'il existe une nette séparation des pouvoirs de contrôle du commerce des boissons alcooliques. La Régie des permis d'alcool contrôle les détenteurs de permis délivrés en vertu de la Loi sur les permis délivrés en vertu de la Loi sur les permis délivrés en vertu de la Loi sur les permis délivrés en vertu de la Loi sur la Société des alcools. Or, cette situation entraîne notamment comme inconvénient un manque de coordination dans l'exercice du contrôle du commerce des alcools.

Afin de permettre un meilleur contrôle sur les détenteurs de permis délivrés en vertu de la Loi sur la Société des alcools, la

régie se voit donc confier, en vertu du projet de loi, la tâche de révoquer et de suspendre ces permis. Cette décision sera appelable, cependant, devant un juge de la Cour provinciale, comme c'est présentement le cas. À l'heure actuelle, c'est au ministre de l'Industrie et du Commerce lui-même que revient la tâche de révoquer et de suspendre les permis délivrés en vertu de la Loi sur la Société des alcools.

Telles sont les principales mesures proposées dans le projet de loi, afin d'assurer un meilleur contrôle du commerce des boissons alcooliques au Québec.

Le deuxième grand objectif de ce projet de loi est de clarifier enfin une situation trop longtemps restée ambigüë sous l'administration précédente en regard du phénomène dit du vin libre.

En avril 1986, la Régie des permis d'alcool du Québec me remettait son rapport sur le phénomène dit du vin libre. Le gouvernement libéral a choisi de légaliser la pratique du vin libre pour respecter la volonté exprimée des consommateurs québécois. Notre gouvernement reconnaît et respecte la culture sociale du peuple québécois. Souvenons-nous que le Québec a toujours eu une approche différente des autres provinces canadiennes à l'égard des boissons alcooliques. En effet, pendant que le reste de l'Amérique du Nord décrétait la prohibition, au Québec, on créait la Commission des liqueurs. Au départ, il se consommait surtout de la bière et des spiritueux, mais le vin a rapidement pris une place importante. Évidemment, l'encadrement social était strict et on faisait en sorte que le consommateur ne puisse pas trop s'approcher des boissons vendues.

Depuis lors, les moeurs ont rapidement évolué au Québec. Les habitudes gastronomiques des Québécois ont donc, comme on peut le constater, beaucoup changé au cours des dernières décennies. particulièrement parce que les Québécois voyagent beaucoup et sont devenus beaucoup plus exigeants. En effet, en tant que touristes, ils ont pu apprécier la cuisine de nombreux pays et ils aiment la retrouver dans leurs restaurants, d'où la vogue sans cesse croissante des restaurants ethniques présentant les spécialités culinaires de divers pays. Par ailleurs, les habitudes de travail ont également changé beaucoup et les gens mangent beaucoup plus au restaurant qu'ils ne le faisaient dans le passé.

Cela est surtout vrai en ce qui concerne le repas du midi, notamment à cause de l'arrivée des femmes sur le marché du travail, du fait que les distances entre le lieu de résidence et le lieu de travail se sont allongées, puisque les citadins fuient les centres-villes pour s'installer dans banlieues.

Cette présence accrue au restaurant

avec le goût de cuisine plus exotique a favorisé l'expansion de la pratique du vin libre. Les consommateurs québécois aiment bien rechercher de petits restaurants originaux offrant une cuisine spécialisée et aiment bien l'accessibilité des sources d'approvisionnement en vin qui accompagnera leur repas. La consommation des vins s'est accrue encore plus à partir de 1979, alors que les épiceries en ont mis à la disposition de leur clientèle.

De plus, selon une estimation effectuée par la Société des alcools du Québec, au cours de l'année financière 1985-1986, les restaurateurs auraient acheté de la Société des alcools du Québec pour 120 000 000 \$ de vin. Les gens devenant plus exigeants quant à l'achat des vins, sont également devenus plus exigeants au niveau du contrôle des prix. C'est ainsi que beaucoup de personnes se sont mises à trouver injustifiés les prix très élevés exigés pour les vins dans certains restaurants. L'instinct populaire a fait découvrir une alternative à cette situation et les gens se sont mis à apporter des bouteilles de vin dans des restaurants où il n'y avait pas de permis d'alcool.

Il ne s'agissait pas d'une réaction à une carence législative, mais seulement d'un comportement instinctif de nature à concilier leur goût du vin avec celui de leurs moyens budgétaires. C'était vers 1979 et bien avant qu'on parle du phénomène du vin libre. L'apport du vin dans les restaurants n'est donc pas une innovation du législateur mais plutôt un comportement d'avant-garde du consommateur québécois.

Comme je l'ai mentionné, légalisons la pratique dite du vin libre. Bien sûr, un encadrement réglementaire se révèle nécessaire. Nous avons opté pour la création d'un nouveau permis, soit celui de permis de restaurant pour servir. Il y aura donc maintenant deux genres de permis, l'un destiné aux restaurateurs qui vendent du vin dans leur établissement et un autre pour les restaurants qui permettent le vin libre. J'estime que cette solution du permis de restaurant pour servir permettra de rétablir l'équilibre entre les restaurants et fera disparaître une situation de concurrence que certains ont jugée déloyale. Elle permettra aussi d'offrir au public québécois un nouveau type de restauration unique en Amérique du Nord et d'assurer, lors de la délivrance du permis, un meilleur respect de l'ordre, de la santé et de la tranquillité publics, puisqu'il y aura possibilité pour les tiers de s'opposer à une demande de permis. Elle permettra également d'assurer, lors de l'exploitation du permis, un contrôle sur la consommation des boissons alcooliques par les mineurs, le respect des heures de fermeture et le respect de la santé, de l'ordre et de la tranquillité publics.

En terminant sur cette question de la

pratique du vin libre, je voudrais signaler que le projet de loi contient une disposition transitoire afin de permettre à l'exploitant d'un établissement où cette pratique est présentement autorisée de se conformer à la loi, c'est-à-dire d'obtenir le permis de restaurant pour servir sans pour autant cesser de permettre cette pratique en attendant la décision de la régie à son égard. Cet exploitant aura 90 jours à partir de l'entrée en vigueur du projet de loi pour demander à la régie que lui soit délivré son permis pour servir.

M. le Président, telles sont les considérations...

Le Vice-Président: M. le Solliciteur général, s'il vous plaît: Est-ce qu'il y a consentement de cette Assemblée pour que le Solliciteur général termine son intervention immédiatement?

Des voix: Consentement.

Le Vice-Président: Consentement. Poursuivez, M. le Solliciteur général.

M. Latulippe: En conclusion, M. le Président, c'était là l'intervention que j'avais à faire sur le projet de loi. Je pense qu'on peut dire effectivement qu'aujourd'hui au Québec sera légalisé un nouveau type de restauration auquel tous les Québécois et Québécoises pourront recourir.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président: Merci, M. le Sollici-

teur général.

Puisqu'il est maintenant 18 heures, l'Assemblée suspend ses travaux jusqu'à ce soir 20 heures.

(Suspension de la séance à 18 h 1)

(Reprise à 20 h 5)

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Veuillez prendre place.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: L'article 18 du feuilleton, M. le Président.

Le Vice-Président: Nous allons reprendre le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 96, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques.

Je cède la parole à M. le député de Taillon.

M. Claude Filion

M. Filion: Merci, M. le Président. Nous en sommes, évidemment, à l'étape de

l'adoption du principe du projet de loi 96, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques. La conséquence du projet de loi 96, actuellement rendu à l'étape de l'adoption du principe, est, grosso modo, de modifier trois lois, savoir: la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur la Société des alcools du Québec.

Concernant la première de ces lois, celle sur les infractions en matière de boissons alcooliques, le projet de loi viendra préciser certaines notions et infractions. Il permettra également d'ajuster le montant des amendes eu égard à certaines infractions. Il s'agit donc essentiellement de précisions et d'ajustements.

Pour ce qui est de la Loi sur les permis d'alcool, le projet de loi créera un nouveau permis, le permis de restaurant pour servir et non pas pour vendre, permettant de cerner un phénomène récent pratiqué dans le domaine de la restauration, celui qu'on a qualifié de vin libre. Je pense que les gens en cette Chambre, ainsi que les personnes qui nous écoutent ce soir, savent de quoi l'on parle. Il s'agit des endroits, des restaurants, où l'on peut apporter son propre vin. D'ailleurs, les endroits où on peut le faire ne manquent pas de publicité pour nous en aviser. L'actuel permis sera donc remplacé par un permis de restaurant pour vendre. C'est le restaurant licencié tel que nous le connaissons habituellement.

Des modifications seront également apportées quant aux pouvoirs de la Régie des permis d'alcool du Québec ainsi qu'en matière de procédure et de preuve devant la Régie des permis d'alcool. Enfin, des modifications seront également apportées à la Loi sur la Société des alcools du Québec pour transférer, comme on l'a vu plus tôt, certains pouvoirs.

Ce projet de loi, dans sa partie essentielle, découle d'une demande faite par le gouvernement précédent, le gouvernement du Parti québécois, en juin 1985 à Me Ghislain K. Laflamme, président et directeur général de la Régie des permis d'alcool du Québec. Cette demande avait pour principal objectif de tenir des audiences publiques, c'est-à-dire d'écouter tous les intervenants afin que la régie, par l'intermédiaire de son président et ` de son vice-président, Me Laflamme respectivement et Me Laurence, pour que la régie fasse des recommandations au gouvernement susceptides bles de cerner de façon précise le phénomène dit du vin libre.

À cet effet, des audiences ont été tenues les 8 et 9 janvier 1986 à Montréal et un rapport a été soumis au mois de mars ou avril - nous, on parle du mois de mars, le Solliciteur général parlait du mois d'avril - enfin on s'entend, c'était le temps des

bourgeons, donc au printemps. Le rapport faisait suite à des audiences qui avaient été déclenchées par le gouvernement du Parti québécois afin d'entendre la majorité des intervenants. C'était notre façon de procéder au gouvernement du Parti québécois: entendre les gens pour voir ce qu'ils ont à dire

Ce rapport, encore une fois, a été déposé. J'ai eu la chance de le parcourir récemment. Je dois vous dire qu'il s'agit là d'un travail remarquable effectué par les hauts dirigeants que je félicite d'ailleurs de la qualité et de la quantité du travail et des recherches qui ont été effectués. C'est un rapport extrêmement instructif sur toutes les matières concernant le vin libre.

Plusieurs organismes ont entendus lors de cette consultation particu-Ces organismes ont soumis mémoires que j'ai également consultés. Il me fait plaisir de relever ce soir le mémoire de l'Association des restaurateurs du Québec, le mémoire de l'Association des hôteliers du Québec, celui de l'Association des marchands détaillants du Québec Inc, le mémoire de l'Association des détaillants en alimentation du Québec et de l'Association des épiciers en gros du Québec, le Groupe Uni-Table, le Regroupement des restaurateurs non licenciés Enr., le mémoire également de l'Association des résidents du mail piétonnier de la rue Prince-Arthur, le Regroupement restaurateurs du boulevard Saint-Martin Inc., à Laval, également, le mémoire très bien fait de l'Association des consommateurs du Québec, et aussi l'Association des restaurateurs chinois de Montréal. Faisant état de toute la situation du vin libre et prenant position sur cette question, ces organismes ont fait valoir leur point de vue.

Le projet actuel quant à la création d'un nouveau permis, soit celui pour servir, découle donc directement de cette étude et des recommandations qui ont été faites par les dirigeants. Je tiens immédiatement, peutêtre, à relever dans les propos du Solliciteur général, une imprécision quand il a dit que le gouvernement précédent a trop attendu pour régler le problème du vin libre. Il a passé sous silence les décisions gouvernementales visant à cerner le phénomène du vin libre. Il a passé sous silence le fait que c'est le gouvernement du Parti québécois qui a déclenché l'opération permettant d'officialiser - puisque que c'est ce que ce projet de loi fera - donc déclencher ces opérations de consultation et d'étude, et je suis convaincu que, dans sa réplique, le Solliciteur général ne manquera pas de faire en sorte que le gouvernement précédent puisse obtenir justice quant au rôle qu'il a joué dans ce dossier.

Vous savez, le phénomène du vin libre, d'abord, je pense que cela a été bien expliqué. C'est un phénomène proprement québécois. Notre société, au fil des années, depuis quatre, cinq ou six ans, a développé cette habitude d'un moyen original, efficace pour modifier, si l'on veut, les habitudes des consommateurs qui se rendent de plus en plus nombreux, on le sait, dans les restaurants.

Pour une fois, on n'a pas besoin d'imiter l'Ontario où cela n'existe pas. Dans ce cas-ci, on se sert d'un instrument proprement et typiquement québécois pour se donner une raison d'être fier, une façon d'être différent et de vivre avec. Les Québécois et les Québécoises, on le sait, sont mieux informés en matière de vin. Grâce au magnifique travail qui a été fait au niveau des consommateurs, les Québécois et les Québécoises sont aussi beaucoup mieux informés en ce qui concerne le prix des vins et ils désirent obtenir au moindre coût possible le vin qui leur sied, le vin qui fait leur affaire pour le repas qu'ils ont choisi. En ce sens-la, les Québécois et Québécoises veulent payer moins cher le vin dans les restaurants. C'est pourquoi ils ont développé cette habitude que l'on vient officialiser ce soir.

Spécifions également, M. le Président, en ce qui a trait aux modifications apportées aux autres lois, que la Régie des permis d'alcool du Québec a été instituée par l'entrée en vigueur le ler juin 1980 de certaines dispositions de la nouvelle Loi sur les permis d'alcool. Elle est ainsi également une création du gouvernement péquiste. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de l'octroi de nouveaux pouvoirs à cette entité administrative.

La Régie des permis d'alcool du Québec succédait à la Commission des permis d'alcool. Par la création de cette régie, il y eut raccourcissement des délais et amélioration substantielle du service à la population. Il est important que les personnes qui désirent obtenir des permis du gouvernement du Québec puissent le faire dans des délais raisonnables, avec des procédures bureaucratiques simplifiées. Egalement, encore une fois, par la création de cette régie, de nouvelles fonctions et davantage de pouvoirs ont été octroyés à la Régie des permis d'alcool du Québec lui accordant de ce fait plus de responsabilité quant à son mandat principal.

Par le biais d'une loi cernant davantage ce mandat, il y eut une plus grande impartialité dans le processus de la régie qui fonctionne, on le sait, comme un tribunal administratif tout en étant un organisme quasi judiciaire.

Nous sommes d'accord, M. le Président, avec l'adoption du principe de ce projet de loi. Toutefois, nous émettrons certaines réserves lors de l'étude détaillée en commission parlementaire, réserves portant notamment sur l'exclusion de la bière du

permis pour servir. Les articles du projet de loi concernant le montant des amendes seront également étudiés avec minutie de même que tout article engageant la responsabilité d'un propriétaire pour la révocation ou l'octroi de permis de réunion.

Il va de soi, d'ailleurs, que tout le projet de loi sera passé au cribbe et détaillé

Il va de soi, d'ailleurs, que tout le projet de loi sera passé au crible et détaillé, si l'on veut, lors de l'étude article par article. Outre ces réserves, nous acquiesçons donc à l'adoption du principe du projet de loi 96 qui modifie certaines dispositions législatives concernant les boissons alcooliques.

En terminant, M. le Président, je tiens à signaler qu'en déposant ce projet de loi le gouvernement libéral vient de contredire une fois de plus l'une des recommandations d'un de ses groupes de travail. On sait qu'une bonne partie des recommandations du rapport Gobeil a déjà pris le bord de la filière 13, comme on dit, de la poubelle. Cette fois-ci, c'est une recommandation du groupe Scowen qui, encore une fois, est évacuée rapidement. Il s'agissait de la recommandation 2.4 du rapport Scowen, rapport que j'appelle ainsi parce que évidemment il porte son nom, rapport du groupe de travail présidé par le député de Notre-de-Gr8ce, adjoint au premier ministre, qui n'est malheureusement pas avec nous ce soir.

La recommandation 2.4 du groupe de travail sur la déréglementation, en faisant l'historique de l'ensemble de la réglementation en matière d'alcool, disait: Cette législation, cette réglementation a peut-être un riche passé historique, mais le groupe de travail ne croit pas qu'elle ait quelque pertinence en 1986, sauf dans les cas de contrôle de la qualité ou comme véhicule fiscal. On le sait, le projet de loi contient des dispositions visant, entre autres, les inspections d'établissements, en somme, de nombreuses dispositions touchant bien autre chose que le contrôle de la qualité ou le véhicule fiscal.

Le groupe de travail concluait qu'il croit, au contraire, qu'une libéralisation ne ferait qu'assainir ce marché en favorisant une organisation plus rationnelle de la distribution, tout en permettant des rentrées fiscales équivalentes. On le sait, pour ce groupe de travail, le seul credo était le retour à la loi de la jungle. En matière de contrôle du commerce de l'alcool, il y a bien plus que la loi de la jungle, il y a également des notions importantes comme celles de la sécurité publique, de la tranquillité publique, de l'intérêt public. Ces notions, M. le Président, je pense, sont bien véhiculées à l'intérieur du projet de loi, sont bien véhiculées à l'intérieur des lois existantes. Malheureusement, elles étaient fort mal véhiculées à l'intérieur du groupe de travail présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce.

(20 h 20)

En terminant, M. le Président, outre ces réserves que nous avons exprimées encore une fois, il nous fera plaisir de collaborer à l'étude détaillée de ce projet de loi pour le bonifier dans la mesure de nos modestes moyens. Je vous remercie.

- **Le Vice-Président:** M. le député de Laval-des-Rapides.
- M. **Bélanger:** M. le Président, à ce stade-ci, je demanderais l'ajournement du débat sur le projet de loi 96.
- **Le** Vice-Président: Est-ce que cette motion d'ajournement du débat sur le projet de loi 96 est adoptée?
- M. le leader adjoint de l'Opposition, il y a donc une motion d'ajournement sur le débat concernant l'adoption du principe du projet de loi 96, à ce moment-ci.
- M. Gendron: Nous en convenons, M. le Président.
- Le Vice-Président: Cette motion est adoptée. Nous allons donc ajourner le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 96.
 - M. le leader adjoint du gouvernement.
- **M. Lefevbre:** Je vous demanderais, M. le Président, d'appeler l'article 7 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi 29

Adoption du principe

Le Vice-Président: L'article 7 du feuilleton. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science propose maintenant l'adoption du principe du projet de loi 29, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, vous avez la parole.

M. Claude Ryan

M. Ryan: M. le Président, les remarques que je ferai à l'appui du projet de loi 29 seront brèves et, je le souhaite, claires.

Ainsi que vous le savez, nos lois en matière d'éducation prévoient l'existence d'un organisme chargé de conseiller le gouvernement sur toutes les questions relatives à l'éducation. Cet organisme s'appelle le Conseil supérieur de l'éducation et comprend 24 membres dont un certain nombre de foi catholique, un certain nombre de foi protestante et un certain nombre d'autres familles spirituelles. Le Conseil supérieur de

l'éducation a fait des travaux considérables au cours des 20 dernières années. Il existe depuis maintenant 22 ans, à ma connaissance. Il a rendu des services signalés à la cause de l'éducation et je me félicite de constater qu'après cette période d'existence relativement longue maintenant, il est toujours très vigoureux et continue d'émettre des avis qui sont très utiles, non seulement au ministre de l'Éducation, mais à tous ceux et à toutes celles qui s'intéressent à l'éducation ainsi qu'à la population en général.

Encore récemment, le Conseil supérieur de l'éducation émettait deux avis remarquablement bien construits. Un avis sur les études de niveau secondaire, surtout sur le premier cycle du secondaire, où il émettait des suggestions extrêmement intéressantes, et un autre avis m'a été remis plus récemment concernant le projet de refonte de notre politique en matière de formation professionnelle dans les écoles secondaires. Encore ici, dans un délai relativement bref, le Conseil supérieur de l'éducation a accompli un travail considérable, a fourni un avis extrêmement pertinent dont je lui suis très reconnaissant.

Le Conseil supérieur de l'éducation est assisté, en vertu de sa loi constitutive, par deux comités. Il y en a d'autres, mais il y en a deux qui occupent une place particulière dans la vie du Conseil supérieur de l'éducation. Il s'agit du comité catholique et du comité protestant, c'est-à-dire deux comités confessionnels chargés de veiller plus particulièrement au sein du conseil et au nom du Conseil supérieur de l'éducation, aux intérêts des deux grandes familles religieuses dont les droits sont protégés par la Constitution canadienne dans son article 93 qui remonte à 1867 et qui est demeuré intact, malgré tous les changements apportés à la Constitution canadienne au cours des dernières années, en particulier en 1981 par le Parlement fédéral.

comités confessionnels composés de personnes choisies différents secteurs de la société dans avec l'assentiment à la fois du Conseil supérieur de l'éducation et des autorités religieuses des confessions catholique et protestante. Ils sont chargés entre autres - ceci est important pour le projet de loi dont je vous parlerai dans un instant - de faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnel comme catholiques ou comme protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel; de comme reconnaître catholiques protestantes, selon le cas, les institutions d'enseignement confessionnel et de révoquer au besoin cette reconnaissance; de faire des 'èglements concernant l'éducation chrétienne, 'enseignement religieux et moral, le service 'eligieux dans les institutions d'enseignement econnues comme catholiques ou protestantes selon le cas; de faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement; d'approuver, au point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels, le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement; et d'approuver enfin pour l'enseignement religieux catholique ou protestant les manuels et les programmes d'instruction religieuse.

Ensuite, ils peuvent faire au Conseil supérieur ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence. Ils peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question de leur compétence. Ils peuvent faire effectuer des recherches et des études qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins et ils peuvent prendre beaucoup d'autres initiatives également qui s'inscrivent à l'intérieur de ces attributions générales.

Chacun de ces deux comités confessionnels a besoin, cela va de soi, d'un président, mais jusqu'à maintenant, dans le cas du Conseil supérieur de l'éducation, le président est une personne qui travaille à temps complet ou à demi-temps au moins. Il y a eu des présidents qui l'ont été à temps plein; d'autres l'ont été à demi-temps, mais ils sont réputés consacrer une partie très importante de leur temps à l'exercice de leur charge. Dans le cas du Conseil supérieur de l'éducation, il en va de même du vice-président.

Dans le cas des comités confessionnels, la loi n'a rien prévu de ce point de vue et il arrive que le président du comité catholique est une personne à temps complet depuis de nombreuses années. Même quand le titulaire a changé, l'ampleur de la charge était tellement lourde que la personne doit s'y consacrer à temps plein. Du côté protestant, on estime que le titulaire de la présidence du comité protestant doit s'y consacrer au moins à demi-temps. Mais il arrive qu'aucun mode de rémunération n'est prévu pour ces personnes et on a été obligé de trouver des arrangements administratifs plus ou moins ingénieux.

J'ai en face de moi le député d'Abitibi-Ouest qui m'a précédé dans la fonction de ministre de l'Éducation. Il se souvient que son attention avait été attirée sur ce problème et je pense qu'il en aurait proposé la solution si la population avait fait confiance à son parti pour le garder au pouvoir lors de la dernière élection. Nous voulons que ces deux personnes qui occupent des fonctions, l'une permanente et l'autre à demi-temps, reçoivent, par la loi et non pas par une faveur du prince ou pour des arrangements particuliers sujets à révocation arbitraire au moment le plus inattendu, une rémunération digne du service qu'elles rendent à la communauté.

C'est pour cela que, dans le projet de loi que nous proposons, il y aurait deux très légères modifications. On dirait, à l'article 12, où il est question du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'éducation, que le président et le vice-président du Conseil supérieur reçoivent un traitement fixé par le gouvernement. Il s'agirait tout simplement d'ajouter que le président et le vice-président du Conseil supérieur, de même que le président des deux comités confessionnels, reçoivent un traitement fixé par le gouvernement.

Dans un autre article, question de concordance avec la disposition qui s'applique au président et au vice-président du Conseil supérieur de l'éducation, on dirait que le président consacre à ses fonctions au moins la moitié de son temps. Évidemment, la rémunération serait déterminée en conséquence.

C'est tout l'objet de ce projet de loi, M. le Président. Le projet de loi vise à accorder au président de chacun des deux comités confessionnels du Conseil, supérieur de l'éducation un statut digne des services que chacun rend à la communauté. Je tiens à signaler que chacun de ces deux comités confessionnels compte actuellement à sa tête un président qui accomplit un travail remarquablement efficace et engagé. Nous pouvons compter sur la collaboration de ces personnes. Elles sont des rouages essentiels pour le bon fonctionnement de notre système d'enseignement et le gouvernement voudrait, par ce projet de loi, non pas leur accorder une faveur ou un traitement spécial, mais leur accorder le traitement que mérite le râle qu'elles remplissent au sein du système d'enseignement québécois. (20 h 30)

Alors, je propose ce projet de loi en étant assuré moralement... Je n'ai pas fait de combine avec l'Opposition là-dessus, je savais que ce n'était pas nécessaire, c'est une question de bon sens et de réalisme. Je sais que le député de Laviolette est fort sur ces deux points. Je pense que nous pourrons nous entendre assez rapidement, du moins je le souhaite, pour accorder aux présidents de nos deux comités confessionnels un statut qui leur a fait défaut depuis 20 ans. Je pense qu'après 20 ans il est temps de leur faire justice et de faire justice surtout à la mission indispensable qu'ils accomplissent au sein de notre système d'enseignement, étant donné les dispositions constitutionnelles et législatives qui régissent ce secteur absolument vital de notre vie collective. Je vous remercie, M. le Président.

Le **Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à M. le député de Laviolette.

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Je ne voudrais pas que les derniers mots de M. le ministre aient laissé l'impression que, quand il a à passer des documents ou des projets de loi plus substantiels, il y a combine avec l'Opposition. M. le Président, je pense bien que le ministre, s'il nous permet de lui rappeler ce qu'il a dit en commission parlementaire sur le financement et sur les orientations des universités, va nous permettre de dire qu'il a peut-être commis un lapsus, une erreur qu'il va corriger facilement, rapidement, parce que effectivement il n'est pas question de combine avec l'Opposition. L'Opposition regarde au mérite les projets de loi et décide si elle doit voter pour ou contre.

D'un autre côté, il faut regarder le projet de loi qui nous est présenté avec tout ce qu'il comporte comme articles qui sont peut-être, peut-on dire, peu substantiels, mais combien de longue portée! Le projet de loi ne vient pas ici aujourd'hui parce que depuis 20 ans il y a des façons de rémunérer les gens, façons qui ne sont pas prévues par la loi. Il ne vient pas ici spontanément. Il vient ici parce qu'il y a des décisions qui ont été rendues à un autre niveau et que le ministre, jusqu'à maintenant, n'accepte pas de changer.

La loi 3 parlait d'écoles ou de commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles. Le projet de loi 3 a été considéré jusqu'à maintenant par des décisions de tribunaux, comme anticonstitutionnel. Le ministre a même fait passer, avant l'ajournement du printemps, une loi laissant les choses un peu sur la glace, en attendant les jugements futurs ou, devrais-je plutôt dire, comme ministre responsable de l'Education il n'a pas accepté - du moins, il nous l'a dit et nous l'a répété - d'aller plus loin dans l'ensemble des possibilités qui lui sont offertes, comme ministre ou comme gouvernement, d'aller discuter devant le gouvernement fédéral actuel, au niveau des négociations constitutionnelles d'amendements tels que proposés par beaucoup de groupes, beaucoup d'organismes, l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le ministre, jusqu'à maintenant, n'a pas dit plus que de dire qu'il n'avait pas l'intention d'aller en appel du jugement, de la décision rendue sur la loi 3. Comme le ministre a pris sa décision et comme le ministre antérieur avait aussi à prendre d'autres décisions, les décisions sont dans la suite logique de la décision rendue par les tribunaux sur la loi 3. Ce que l'on vient donc nous dire, c'est que le président du comité catholique a fait des représentations normales à celui qui est plus haut en hiérarchie, soit le président du Conseil supérieur de l'éducation, lequel a fait des

représentations au ministre.

Quand on regarde l'ensemble, on en arrive à la conclusion que nous sommes dans un système qui, effectivement, date de 1964 avec la loi qui a mis en place le ministère de l'Éducation. Le projet de loi de 1964 prévoyait donc un comité catholique et un comité protestant à l'intérieur du Conseil supérieur de l'éducation pour des raisons bien évidentes: c'est que le gouvernement, en créant le ministère de l'Éducation, avait fait en sorte que le ministère soit non confessionnel. On a aussi, à l'intérieur de ces années, de ces 20 dernières années, eu à prendre comme ministre responsable de l'Éducation - de quelque gouvernement que ce soit - des décisions quant à la rémunération des présidents du comité catholique et du comité protestant. Il est évident qu'il a fallu jouer d'astuce, comme disait M. le ministre. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'il a dit, parce que c'est ça, effectivement, le travail fait par l'un et par l'autre de ces représentants comme présidents de ces comités.

Il y a peut-être une chose qu'il faut rappeler, cependant. Durant la commission parlementaire sur les crédits du ministère, à une question qui lui avait été posée, eu égard à la recommandation que l'on a connue comme étant définitive du rapport Gobeil, celle de la disparition des jetons de présence, le ministre, si je fais référence aux galées, aux notes sténographiées de cette commission sur les crédits du ministère, nous a bien dit que pour lui, il n'était pas question pour le Conseil supérieur de l'éducation de laisser tomber les jetons de présence. Il a dit: Le Conseil supérieur de l'éducation, je lui ai demandé de me faire des recommandations pour que je puisse présenter auprès du Conseil du trésor une position, compte tenu du travail qui a à être fait à ce Conseil supérieur de l'éducation. Encore une fois, comme il le faisait lorsque mon collègue de Taillon disait tout à l'heure que nous étions un peu déçus de voir qu'un ministre qui était le Solliciteur général n'était pas là pour appliquer une recommandation du rapport Scowen sur la déréglementation, peut-être que le ministre pourrait me dire la même chose. On est peut-être heureux comme membres de l'Opposition que le ministre de l'Éducation n'accepte pas une proposition faite par le président du Conseil du trésor sur la question des jetons de présence.

Une chose est certaine, la question suivante pourrait nous venir à l'esprit: Est-ce que tous les ministres qui sont soumis à des organismes consultatifs avec des jetons de présence ont le même pouvoir qu'il nous décrivait, lors de cette commission parlementaire, où il nous disait qu'il n'était pas d'accord avec la décision du Conseil du trésor? Il disait: II a été prévu, lors de

l'adoption de cette nouvelle discipline, que les ministères comprenant des organismes consultatifs où des problèmes particuliers se poseraient auraient l'occasion de présenter un mémoire au Conseil du trésor afin d'obtenir une exemption totale ou partielle suivant le

Cela veut donc dire qu'en fait, on a lancé devant le public qu'on faisait sauter tous les jetons de présence, mais qu'en arrière, sans que ce soit trop public, parce qu'on n'ébruitera pas l'ensemble des décisions qui pourraient être prises par le Conseil du trésor, on laisse peut-être à l'Opposition ou à d'autres le soin d'aller fouiller plus loin pour savoir ce qui s'est réellement passé sur la disparition demandée par le président du Conseil du trésor sur les jetons de présence.

Quand on regarde bien honnêtement, on se retrouve avec une obligation pour le ministre - je le répète - premièrement, à cause de la loi 3 jugée anticonstitutionnelle, deuxièmement, parce que le ministre n'a pas l'intention d'aller en appel de la décision des juges sur la loi 3. C'est du moins ce qu'il nous a laissé entendre qu'il n'a pas l'intention comme gouvernement ou comme ministre de proposer au gouvernement d'instaurer à l'intérieur des négociations constitutionnelles toute la question de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique... Comme le ministre n'a pas cette intention, qu'il n'a pas l'intention non plus, semblerait-il, à l'automne, et sûrement pas plus au printemps, d'amender la Loi sur l'instruction publique pour transférer soit selon les propositions faites par le Conseil supérieur de l'éducation, hors Montréal, ou hors Québec, une politique où on décon-fessionnaliserait l'ensemble des commissions scolaires en leur permettant d'être sur une base linguistique plutôt que confessionnelle à moins qu'il nous indique le contraire - nous sommes donc devant le fait qu'il faut adopter cette loi. (20 h 40)

II faut adopter cette loi dans la mesure où il est évident que les tours de passe-passe qu'on utilisait pour permettre à ce président du comité catholique qui agissait presque à temps plein, à ce président du comité protestant qui agissait peut-être à mitemps... On peut se poser des questions. Pourquoi, l'un et l'autre ayant des règlements à faire ou, du moins, à proposer au ministre ou au gouvernement, puisqu'il a le pouvoir de faire des règlements dont l'application est sujette à une décision gouvernementale, se retrouve-t-on avec une personne qui en fait à temps plein et l'autre à mi-temps? Peut-être que le ministre pourrait nous répondre pour nous le dire, même s'il a tout simplement parlé de ce sujet tout à l'heure, mais sans donner autre chose que le fait que des gens de l'un ou l'autre de ces comités indiquaient à mitemps ou à temps plein, comme d'ailleurs les lettres l'indiquent dans le courrier qui avait été envoyé soit au président du Conseil supérieur de l'éducation ou au ministre de l'Éducation de l'époque et que le ministre, nous disait-il tout à l'heure, a fait siennes dans le contexte du projet de loi actuel.

Je ne voudrais pas non plus, quant à moi, allonger le débat. Je dois vous dire que, dans le contexte qui nous est présenté, même si nous sommes en désaccord avec le fait que le ministre ne veuille pas prendre certaines formes de responsabilités qu'il pourrait prendre, que son gouvernement pourrait prendre, dans le contexte où il s'agit de corriger quand même une question de fait, si on le prend comme tel, qui, au fil des années, a augmenté quant au travail et avec, comme on le disait, des tours de passe-passe pour permettre d'avoir un salaire ou une rémunération convenable, nous allons voter pour le principe de ce projet de loi. Cependant, nous aurons l'occasion, lors de l'étude détaillée du projet de loi, de clarifier l'ensemble des questions que j'ai posées jusqu'à maintenant et de laisser à d'autres le soin de parler sur ce projet de loi, s'ils le désirent. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente; Merci, M. le député de Laviolette. M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui. Deux phrases, Mme la Présidente. Je pense qu'effectivement au delà, et non pas dans un sens d'apprécier les commentaires qui ont été faits par le critique officiel... Comme le ministre de l'Éducation a eu l'occasion de mentionner que le député d'Abitibi-Ouest était présent ici et que, effectivement, pour ce qui est du projet de loi présenté, à savoir une infime petite modification à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, je voulais tout simplement signaler au ministre qu'il a parfaitement raison et que le problème qu'il a soulevé et qu'il a clairement expliqué m'avait été signalé à une couple de reprises. J'étais d'accord et, administrativement également, les gens du ministère étaient complètement d'accord pour avoir une formule plus officielle à l'intérieur d'un projet de loi qui consacrait le principe d'une rémunération pour les présidents de chacun des comités qui, effectivement, ont à s'acquitter d'une responsabilité qui leur est dévolue par une loi.

Cela fait toujours un peu curieux de recevoir une rémunération par une passe administrative, sans jeu de mots, dans le sens que tout était régulier, mais ce n'est pas honorant par rapport à la responsabilité qui était là pour ces gens-là. Ils l'exerçaient très convenablement d'ailleurs, le plus souvent possible, et c'était très exigeant

pour eux. En conséquence, il est tout à fait opportun d'apporter cette modification pour que ces gens puissent bénéficer d'une rémunération dans un cadre précis, dans une loi. D'autant plus que le ministre de l'Éducation a senti le besoin, avec raison je pense, d'indiquer également dans les modifications que le président consacre à ses fonctions au moins la moitié de son temps. Si on consacre le principe de la rémunération par voie législative, il est important également d'encadrer un peu mieux la responsabilité quant à son utilisation temporelle. C'est ce que le projet de loi fait. Par conséquent, Mme la Présidente, on va être complètement d'accord.

En conclusion, je fais quand même une remarque. Ce que nous avons ce soir à apprécier, le ministre de l'Éducation l'a expliqué très correctement, c'est une modification très mineure. Ce que je ne déplore pas nécessairement, mais puisqu'il a l'occasion de nous éclairer - et souvent, non seulement il aime le faire, mais il prétend le faire plus souvent qu'on le souhaite - je souhaiterais vraiment ce soir que, comme ministre de l'Éducation, puisqu'il avait eu dans un discours, je ne sais trop quand, l'occasion d'indiquer à cette Chambre que c'était le temps de faire une réforme qui cette fois-ci, vous n'avez pas d'idée comme elle devait être en profondeur, une réforme d'envergure du fameux Conseil supérieur de l'éducation qui, quant à nous, contrairement à M. Gobeil, au président du Conseil du trésor, pardon, a son râle, sa responsabilité pleine et entière... Nous voulons garder le Conseil supérieur de l'éducation; on pense qu'il donne des avis requis, nécessaires, pertinents, éclairés.

Quand on passe presque une année à regarder quelque chose, c'est pas mal plus valable comme attention que, du revers de la main, envoyer une recommandation disant que la tâche des enseignants devrait être augmentée. Ces gens-là ont travaillé pendant un an là-dessus et ils sont en mesure, selon l'éclairage panquébécois qu'ils ont reçu, de dire: Non, ce n'est pas le moment, pour 25 000 bonnes raisons.

Ce n'est qu'un aparté, mais j'aimerais bien que le ministre de l'Éducation profite de son court droit de réplique pour nous indiquer si, pour l'année 1987, il entend effectivement travailler en profondeur sur la nécessaire et importante réforme que ces gens nous avaient annoncée, tout autant dans le discours inaugural de Mme la vice-première ministre, au début de la session de 1985, qu'à une autre occasion où le ministre de l'Éducation avait indiqué à cette Chambre que le temps était venu d'apporter des modifications substantielles à la Loi sur Conseil supérieur de l'éducation.

Il est clair, si ce travail est en branle, est commencé, que de petites modifications

nécessaires, comme celle que nous avons ce soir, s'intégreraient mieux dans une réforme plus globale du Conseil supérieur de l'éducation. Voilà, M. le Président, les quelques considérations que je voulais faire valoir. Merci.

Le Vice-Président: Vous voulez intervenir? Oui. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Comme mes collègues l'ont fait, je pense qu'il ne s'agit pas de contester, sur le fond, la légitimité de la démarche du ministre de l'Éducation ni la nécessité de reconnaître à ces personnes que sont les présidents des comités catholique et protestant des conditions qui leur permettent d'effectuer correctement leur travail. On le sait et je le sais pour avoir travaillé dans un organisme consultatif, c'est presque illimité, le temps que vous pouvez consacrer à des activités de cette nature. Comme il en va dans différents secteurs d'activité, plus vous en donnez, plus vous êtes présent, plus les gens ont à votre endroit des exigences.

Je pense qu'à cet égard le projet de loi qui avait été préparé par le précédent gouvernement se défend assez bien. Il se défendait mieux - si je puis me permettre de le dire - à l'époque du précédent gouvernement, au moment où on ne parlait pas encore de bénévolat pour les membres des conseils d'administration, à l'époque où le comité catholique n'avait pas encore donné d'avis sur une restructuration des commissions scolaires à partir de la langue et non pas de la confessionnalité. Je pense qu'à cette époque le projet de loi était beaucoup plus légitime qu'il ne l'est aujourd'hui.

Par ailleurs, il y a une chose qui m'inquiète. J'aurais aimé que le ministre, en même temps qu'il nous présente ce petit projet de loi que l'on aurait pu retrouver dans un projet de loi omnibus, nous dise comment il donne suite à la recommandation du rapport Gobeil touchant le Conseil supérieur de l'éducation. Parmi organismes qui échappent à la vague, au razde-marée du président du Conseil du trésor, il y a quelques organismes consultatifs dont le Conseil supérieur de l'éducation, ce avec quoi je suis d'accord. Sauf que ce que recommande le président du Conseil du trésor, c'est de modifier le Conseil supérieur de l'éducation pour tenir compte de l'abolition des autres organismes consultatifs. En commission parlementaire, le ministre nous a dit: On ne touchera pas à mes conseils consultatifs, à peu près sur ce ton-là. Je dois dire que j'ai apprécié.

Cependant, l'histoire nous apprend

qu'entre ce que le ministre dit, ce que le premier ministre dédie ensuite et ce que le président du Conseil du trésor nous rappelle le lendemain, on ne sait pas toujours où la vérité loge et non plus où la décision se prendra.

Pour reprendre un peu le discours sur le dégel des frais de scolarité, le ministre est d'accord en commission parlementaire et il ne cache pas qu'il est assez proche d'un dégel, il ne cache pas son adhésion à un possible dégel. Pour le président du Conseil du trésor, le dégel, ce n'est pas suffisant; il faudrait quadrupler. Le premier ministre, en cette Chambre, désavouant le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, nous dit: Il n'y aura pas de dégel d'ici à 1989. Pourtant, le président du Conseil du trésor, pas plus tard que dimanche, devant le Canadian Club, dit: Il ne faudrait pas que l'on pense que la seule solution au problème des universités se retrouve uniquement dans un financement gouvernemental. Il réveille à nouveau cette menace à l'endroit des jeunes d'un dégel des frais de scolarité. C'est pourquoi je me dis: Sur une question qui s'appelle l'avenir des conseils consultatifs au Québec et, particulièrement, en matière d'enseignement supérieur et d'éducation, on n'est pas sûr où on va. (20 h 50)

Il aurait peut-être été intéressant qu'en même temps qu'on examine ce petit projet de loi, comme je le dis, sur lequel on ne pourra pas être en désaccord, il nous dise s'il a l'intention, effectivement, par rapport à l'avenir du conseil supérieur, de le modifier aussi en profondeur. l'hypothèse où, effectivement, le ministre se décidait un jour, dans les ententes à négocier avec le fédéral, à réintroduire la recommandation du conseil supérieur de constituer des commissions scolaires sur la de la langue et non de base confessionnalité, on peut se demander, à ce moment-là, s'il ne sera pas nécessaire de modifier à la fois la composition et le mandat du Conseil supérieur de l'éducation.

Voilà, M. le Président, je pense que c'est un certain nombre de questions qu'on aura probablement l'occasion d'approfondir en commission parlementaire, au moment où on examinera ce projet de loi article par article. D'ici là, je pense que sur le fond de ce projet de loi on est d'accord. Je vous remercie.

Le Vice-Président: Alors, je reconnais maintenant M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science pour son droit de réplique.

M. Claude Ryan (réplique)

M. Ryan: M. le Président, je serai très bref vu que les trois orateurs qui sont

intervenus au nom de l'Opposition se sont déclarés favorables au projet de loi. Je ne veux point leur chercher noise. Ils m'ont invité à fournir quelques précisions sur certains aspects qui ont retenu plus spécialement leur attention. Je le ferai volontiers de

la façon la plus concise possible.

D'abord, je voudrais rappeler à la députée de Chicoutimi qu'elle est un peu mal placée pour se porter à la défense de l'intégrité du Conseil supérieur de l'éducation quand on se souvient que, sous le gouvernement précédent, il y avait un président du Conseil supérieur de l'éducation qui a vu ses jours se terminer rapidement après avoir fourni au gouvernement un avis sur la question qu'évoquait tantôt le député d'Abitibi-Ouest, c'est-à-dire sur la condition enseignante. Je peux vous dire avec grand plaisir que nous avons hérité d'un conseil présidé par une personne désignée par l'ancien gouvernement et que cette personne est très heureuse de ses rapports avec le ministre et le gouvernement actuel. Elle fait un excellent travail pour lequel je la félicite publiquement.

Je pensais l'avoir dit, mais des fois on n'est pas clair. Je voudrais vous assurer que le Conseil supérieur de l'éducation est là pour demeurer et non seulement voulons-nous qu'il demeure, mais nous voulons qu'il produise tous les fruits que la population attend très légitimement de cet organisme consultatif. Nous voulons également que les deux comités confessionnels demeurent parce qu'ils répondent à des exigences de notre tradition et de notre réalité scolaire.

J'entendais le député de Laviolette dire tantôt que si la loi 3 avait été déclarée constitutionnelle... Ce n'est pas notre faute, c'est une loi qui ne l'était pas. Ce n'est pas notre faute, on vous l'avait dit dans le temps, mais vous ne nous écoutiez point. Je vois que vous faites du progrès. Vous commencez à penser comme nous autres sur un certain nombre de points. C'est bon signe. Même si la loi 3 avait été constitutionnelle, les comités confessionnels demeuraient sous la loi 3. Il aurait fallu prendre la disposition que nous prenons aujourd'hui. Ce problème n'était pas réglé par la loi 3, on l'avait laissé de côté à l'époque. Il aurait fallu le régler quand même.

Par conséquent, cela n'a rien à voir avec cette question sur laquelle, cependant, je suis heureux de fournir quelques précisions au député de Laviolette. Il a dit tantôt que j'aurais déclaré que nous n'en appelions pas du jugement de la loi 3 rendu par M. Brassard de la Cour supérieure. Je crois avoir indiqué que la décision n'était pas prise définitivement. Je veux vous dire qu'encore ce matin j'avais une réunion extrêmement intéressante avec les juristes de l'Éducation et de la Justice sur cette question. Nous examinons toutes les implications de la

décision qui sera prise. C'est une décision extrêmement complexe. Je compte que, d'ici quelque temps, nous pourrons être en mesure de faire savoir de manière certaine la position que nous adopterons sur l'appel qui avait été inscrit pas l'ancien gouvernement à l'encontre du jugement Brassard.

Maintenant, je dois vous dire que, quelle que soit notre décision sur ce point-là, nous éprouvons le besoin de clarification. Nous l'avons dit dans notre programme politique, d'ailleurs. Avant de procéder à des changements de fond, nous voulons que les choses soient clarifiées, soit par les tribunaux, soit par un consensus qui serait obtenu avec les principaux éléments intéressés. Nous continuons de travailler dans ce sens-là. Je voudrais assurer le député de Laviolette de ma conviction profonde que des changements doivent être apportés à notre législation scolaire pour tenir compte davantage des réalités d'aujourd'hui et que dès que nous aurons réussi à clarifier les enjeux de manière suffisante, nous serons très heureux de procéder.

Je confirme, entre parenthèses, que nous comptons déposer en vue de la session du printemps prochain des amendements importants à la Loi sur l'instruction publique. Nous n'avons pas été capables de le faire cet automne à cause du travail considérable qu'a requis la commission de l'éducation et le mandat qu'elle avait reçu sur les orientations et le financement des universités, mais le travail est en préparation et je pense que le député de Laviolette en aura amplement pour s'occuper au cours des longs mois d'hiver qui nous attendent.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire, tous ceux et toutes celles qui ont des propositions à soumettre au gouvernement sur ce sujet peuvent le faire à compter de maintenant parce que nous devrions mettre la touche finale à nos projets de modification vers le mois de décembre ou le mois de janvier. Par conséquent, nous sommes ouverts à toutes les suggestions qu'on voudra nous adresser.

On s'est intéressé à la rémunération qui est accordée aux membres du Conseil supérieur de l'éducation et aux membres de ses comités confessionnels. J'avais fait des déclarations en commission parlementaire lors de l'étude des crédits. Cette question est présentement à l'étude au gouvernement. J'ai fait au gouvernement des représentations et nous aurons prochainement une décision définitive à ce sujet. Je tiens à vous dire que je n'ai point changé d'opinion par rapport à celle que j'émettais devant la commission parlementaire. J'espère bien que tout cela pourra être communiqué de manière claire dans des délais rapprochés.

Je ne sais pas si j'ai oublié des points parmi ceux qui ont été soulevés. Le député d'Abitibi-Ouest m'a attribué des propos suivant lesquels j'aurais dit que j'étais intéressé à une réforme en profondeur du Conseil supérieur de l'éducation. Je ne me souviens pas de cela et j'ai assez bonne mémoire habituellement. Que j'aie dit que des amendements à la Loi sur l'instruction publique sont nécessaires, oui, mais à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, je n'en ai point souvenance. Il peut arriver que cela m'échappe. Si le député d'Abitibi-Ouest veut me rappeler les circonstances précises dans lesquelles j'aurais fait ces déclarations, je serai très heureux de me corriger.

M. Gendron: ...

M. Ryan: Pardon? J'en passe beaucoup dans une année, vous savez, peut-être dans... Par conséquent, je ne crois pas avoir eu cette intention, je ne crois pas que le gouvernement l'ait eue et je ne pense point que nous l'aurons, au cours du présent mandat en tout cas. On ne sait jamais pour l'avenir plus éloigné mais au cours du présent mandat je n'entends point parler de choses dans ce sens-là. Je n'en vois point la nécessité et, par conséquent, si un petit malentendu s'était glissé entre nous, je remercie le député d'Abitibi-Ouest de m'avoir fourni l'occasion de le dissiper. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Le débat étant clos, est-ce que le principe du projet de loi 29, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Présidents Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'éducation

M. Lefebvre: M. le Président, je fais motion pour déférer le projet de loi 29 à la commission de l'éducation pour étude détaillée et que cette commission soit présidée par un président de séance.

Le Vice-Président: Cette motion estelle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Je vous demanderais maintenant d'appeler l'article 4 du feuilleton.

Projet de loi 25

Adoption du principe

Le Vice-Président: À l'article 4 du

feuilleton, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science propose maintenant l'adoption du principe du projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires.

M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Claude Ryan

M. Ryan: M. le Président, il s'agit de la loi qui régit l'action du gouvernement et des universités dans le domaine des investissements universitaires, c'est-à-dire des dépenses consenties par le gouvernement pour l'ajout d'espaces ou d'équipements dans les universités. Il arrive continuellement que nous ayons besoin d'espaces nouveaux dans les universités ou que des besoins de modernisation doivent être satisfaits par des dépenses plus ou moins considérables. Cette année, par exemple, nous avons plusieurs travaux qui sont en marche. (21 heures)

Ceux qui ont eu l'occasion de passer à Montréal dans le district où est située l'Université du Québec à Montréal auront constaté que des travaux considérables sont en cours, et ces travaux s'inscrivent dans le cadre de ce qu'on appelle la phase 2 du développement de l'Université du Québec à Montréal. Cette université pendant longtemps a été obligée de fonctionner dans des conditions matérielles absolument inacceptables. Alors, la phase 2 de son développement, qui est un programme d'une cinquantaine de millions de dollars, a pour objet de la doter d'espaces et d'équipements qui pourront permettre à ses étudiants et à ses professeurs de fonctionner dans des conditions comparables à ceux de l'Université McGill, de l'Université Concordia ou de l'Université de Montréal.

Ceux qui sont allés au campus de l'Université de Montréal récemment auront pu constater qu'on est en train de construire une bibliothèque des sciences humaines juste à côté de l'endroit où est située l'École des hautes études commerciales et de l'endroit où est situé l'édifice Lionel-Groulx qui est consacré aux sciences humaines. On avait besoin d'espaces beaucoup plus considérables pour la bibliothèque. On est en train de la construire grâce principalement à des subventions qui ont été consenties par le gouvernement. Je pourrais continuer cette liste; cela ne donnerait rien. Mais voici comment cela se passe.

Chaque année, le gouvernement est tenu d'établir un plan quinquennal, un plan qui embrasse les cinq prochaines années, comprenant tous les projets qui ont été soumis à son attention et qu'il a retenus pour inclusion dans ce plan-là. Chaque institution universitaire envoie ses projets. Ils sont examinés de manière très attentive à la

fois par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et par le Conseil des universités. Ensuite, le ministre soumet au gouvernement un plan quinquennal qui comporte une tranche, évidemment, d'investissement pour chacune des cinq années à venir. Ce plan est ajusté chaque année. Année après année, il est soumis à des ajustements parce qu'il y a des changements de décisions qui surviennent; il y a des besoins nouveaux qui se présentent. Parfois, il y a de nouvelles définitions de priorités qui doivent se faire. Tout ceci est fait sous l'empire d'une loi qui s'appelle la Loi sur les investissements universitaires.

Dans cette loi, il y avait une petite ambiguïté. On dit que tout plan soumis chaque année par une université doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes. On ajoute ceci. C'est que le plan, quand il est envoyé au gouvernement et approuvé par le gouverne-ment, on doit en déposer sans délai une copie à l'Assemblée nationale. Qu'est-ce que veulent dire ces mots "sans délai"? Quand on a voulu faire des emprunts ou des émissions d'obligations pour assurer le financement de ces projets d'investissement, des avocats nous ont dit: Mais, là, on ne peut rien faire tant que vous n'aurez pas déposé votre plan d'investissement devant l'Assemblée natio-nale. Quand l'Assemblée nationale n'est pas en session, cela peut créer des délais qui seront très coûteux. On a eu quelques problèmes, au cours des dernières années, de décisions qui auraient dû être prises très rapidement pour lesquelles tout le travail avait été fait, mais comme le document n'avait pas été déposé à l'Assemblée nationale, il y a des bureaux d'avocats qui disaient: On ne peut rien faire tant que cela n'a pas été déposé en bonne et due forme à l'Assemblée nationale.

Le but de l'amendement que nous proposons, c'est de permettre qu'un projet se réalise même s'il n'a pas été déposé à l'Assemblée nationale, mais qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale, si elle est en session, tout de suite après son approbation et, si elle n'est pas en session, tout de suite quand elle commence à siéger, après son approbation. C'est une mesure d'efficacité dont tout le monde comprendra, je pense bien sans difficulté, l'opportunité et la nécessité, et je ne pense pas devoir dire davantage à ce sujet sinon d'ajouter que cette loi régissant des investissements universitaires continuera d'être nécessaire pour la bonne gouverne des affaires universitaires parce que les besoins continueront de se présenter au cours des prochaines années.

Notre parc d'établissements universitaires a vieilli beaucoup ces dernières

années. Au cours des audiences de la commission parlementaire sur le financement des universités, la députée de Chicoutimi se souviendra sans doute de l'intervention qui a été faite en particulier par l'Université Laval. Vous aurez remarqué tantôt, Mme la Présidente, que, dans les exemples de projets d'investissements en voie de réalisation que j'ai mentionnés, j'ai mentionné surtout des projets qui sont en voie de réalisation dans la région de Montréal. Les autorités de l'Université Laval nous ont rappelé à juste titre que la région de Québec n'a pas eu sa en matière d'investissements universitaires depuis plusieurs années. Je veux répéter ici que l'intention du gouvernement, c'est de faire en sorte que toutes les régions du Québec où sont implantés des établissements universitaires aient leur juste part des investissements consentis par le gouvernement dans ce domaine.

Je mentionne, à titre d'exemple, vu que le député de Louis-Hébert est avec nous, que dans le domaine des collèges nous avons réparé cette année les fautes d'omission qui avaient été commises par l'ancien gouvernement en matière d'investissement. Nous avons mis au point un programme d'investissements dans le secteur des collèges pour la région de Québec qui va répondre aux besoins de cette région, nous le souhaitons, pendant les cinq ou dix prochaines années et qui a reçu l'approbation de tous les établissements d'enseignement collégial de la région.

Je veux assurer nos concitoyens et nos concitoyennes de chaque région où sont implantés des établissements universitaires, que ce soit en Abitibi, à Hull dans l'Outaouais, à Trois-Rivières, à Sherbrooke ou ailleurs, que leurs besoins seront l'objet d'un examen équitable et attentif et que grâce à une légère amélioration qu'apporte ce projet de loi ces projets qu'ils nous soumettent, une fois approuvés, pourront être engagés sur la voie de la mise en oeuvre plus rapidement et sans que se présente le danger de retard que comportait la loi dans sa version actuelle.

Mme la Présidente, je termine mes remarques. Je pense que ce projet de loi que nous déposons est très simple. Je suis content que nous puissions procéder à cette amélioration qui était également recherchée et souhaitée sous l'ancien gouvernement. Si l'Assemblée n'en a pas été saisie avant ce jour c'est parce que les menus législatifs avaient été trop chargés jusqu'à maintenant. Nous avons pensé, pour être sûrs que cela se ferait, le présenter dès le début de la session cette fois-ci parce que, en fin de session, c'est le genre de projet qu'on laisse de côté trop facilement pour en arriver à des compromis avec l'Opposition sur des projets plus importants.

Encore une fois, je suis très heureux de proposer que ce projet de loi reçoive un accueil bienveillant de la part des deux côtés de la Chambre. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, Mme la Présidente. Comme le dit le ministre de l'Enseignement supérieur, le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires, c'est un projet relativement mineur mais quand même important et je pense qu'il faut lui concéder cela. Effectivement, un petit vice de forme dans la loi a pu à l'occasion poser des difficultés considérables aux universités qui étaient en phase de réalisation d'un projet d'investissement.

Par ailleurs, ce qui m'apparaît intéressant, c'est que le ministre s'est longuement étendu sur les projets actuellement en cours de réalisation. Au moment où on a annoncé ces projets, tout le monde s'est réjoui que le gouvernement actuel ait accepté de poursuivre le plan de développement et d'investissements préparé et prévu par le précédent gouvernement parce qu'on sait bien que ce ne sont pas des décisions qui se prennent à la dernière minute. Ce n'est pas une décision que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a prise au lendemain du 2 décembre que de construire dans la région de Montréal. Cela suit un plan de développement prévu et mis en place par le gouvernement précédent.

Je pense que personne dans le réseau universitaire n'a contesté la nécessité, pour ne pas dire dans certains cas l'urgence, d'investir dans les secteurs où on est actuellement en train de construire.

Par ailleurs, bien que cette loi soit intéressante parce qu'elle corrige une situation qui a pu être pénalisante à l'occasion, la situation actuelle a changé à un point tel et, il me semble, est susceptible de changer à un point tel au cours des prochaines années jusqu'en 1990, si on se fie à l'avis que le Conseil des universités vient d'émettre sur le plan quinquennal d'investissements et d'équipements scientifiques, qu'on pense que ce sera au cours des prochaines années des compressions incomparables, des compressions sans précédent dans le secteur des investissements, que ce soit en informatique, en équipement scientifique. Ce sera, selon le Conseil des universités, les compressions les plus sévères. (21 h 10)

Le ministre nous dit: Je serai vigilant et devant les représentations qui m'ont été faites, particulièrement par l'Université Laval, il faudra construire. On peut être d'accord avec lui. Cependant, il faudrait peut-être aussi s'assurer qu'on y mettra les équipements et, selon l'avis du Conseil des universités, il n'est pas sûr qu'avec le plan d'investissement qu'on s'est donné par rapport aux équipements scientifiques on soit en mesure d'occuper et d'offrir à ces nouveaux espaces et à ses occupants les équipements qui leur permettront de donner un enseignement de qualité.

Si les projets d'immobilisation suivent le même modèle que ce qu'on est en train de voir par rapport aux investissements dans l'informatique et dans les équipements scientifiques, je pense qu'on n'aura pas souvent l'occasion d'apprécier la valeur de la petite modification qui vient d'être apportée et que se propose d'apporter le ministre de l'Enseignement supérieur pour faciliter, finalement, les prochains projets de construction. Par ailleurs, on ne peut pas être en désaccord avec le projet de loi, qui est mineur, qui est modeste et qui, je pense, tombe sous le sens. Donc, on ne s'opposera pas. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la députée de Chicoutimi.

M. Gendron: On a terminé, Mme la Présidente. Le droit de réplique du ministre, à moins qu'il n'y ait d'autres intervenants de son côté.

La Vice-Présidente: Exercez-vous votre droit de réplique, M. le ministre?

M. Ryan: Je n'ai pas de réplique à apporter. Merci.

La Vice-Présidente: Est-ce que le principe du projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires, est adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'éducation

M. Lefebvre: Je fais motion pour déférer le projet de loi 25 à la commission de l'éducation pour étude détaillée et que cette commission soit présidée par un président de séance.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

M. Lefebvre: Je vous demanderais d'appeler maintenant l'article 5 du feuilleton.

Projet de loi 26

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 5 du feuilleton, il s'agit de débattre l'adoption du projet de loi 26, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités, qui a été présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science le 30 avril dernier. M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Dans notre système universitaire, il existe un organisme à qui le législateur a confié un rôle très important. Cet organisme, c'est le Conseil des universités, lequel fait partie de nos institutions universitaires depuis 1968 et a joué un rôle extrêmement utile au cours de toute cette période qui s'est écoulée depuis 1968.

Le conseil a pour fonction principale de donner des avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour combler ces besoins. Il peut, en particulier, étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants.

Il peut proposer des objectifs qui doivent être poursuivis à court terme et à long terme pour assurer le développement de l'enseignement supérieur et réviser périodiquement ces objectifs, Il peut donner des avis au ministre de l'Éducation sur le développement des établissements universitaires et la création de nouvelles institutions. Il peut suggérer les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur et d'étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement des universités. Il recommande le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions, etc.

Il a des pouvoirs considérables dans l'ordre du conseil, dans l'ordre des avis impartiaux et objectifs qu'il peut donner au gouvernement. Les décisions sont évidemment prises par le gouvernement, sauf dans certains cas très précis. Je vous donne un exemple. Si une université veut lancer un nouveau programme, elle doit, selon la tradition que nous avons établie, demander l'avis du Conseil des universités. Je ne connais point d'exemple de cas à propos duquel le Conseil des universités a formulé des recommandations et où les recommandations

du conseil n'auraient pas été suivies par le gouvernement. À toutes fins utiles, la recommandation du Conseil supérieur des universités, en matière de nouveaux programmes a l'impact d'une décision parce qu'elle est toujours entérinée par le gouvernement.

C'est un exemple qui l'importance du Conseil des universités. Il a, une patience admirable, avec persévérance exemplaire, adressé continuellement au gouvernement depuis neuf ans des avis implorant le gouvernement de corriger sa politique en matière de financement universitaire. Ces avis n'ont pratiquement pas été suivis par le gouvernement précédent, pendant toute la période où il a été au pouvoir, sauf une année. Le gouvernement actuel, pendant sa première année, n'a pas été capable de donner suite à l'avis du Conseil des universités sur ce plan, parce qu'il avait hérité de la situation financière que nous connaissons.

Je tiens à dire en cette Chambre que j'étudie avec le plus vif intérêt les avis qui émanent du Conseil des universités et que je considère avec beaucoup d'attention les travaux qu'il accomplit. Je veux souligner, en particulier, une nouvelle tendance dans le travail du Conseil des universités vers des études en profondeur à caractère sectoriel. Il a fait une étude, par exemple, sur les études de génie, sur l'état des études de génie dans nos universités, sur les cas de dédoublements qui existent de ce point de vue et sur les exercices de rationalisation qui devraient être faits afin de réduire les coûts et d'améliorer encore la qualité de l'enseignement et de la recherche de ce côté.

De toute manière, je pense avoir indiqué suffisamment la grande confiance que le gouvernement actuel porte au Conseil des universités et je voudrais signaler deux petites anomalies de la loi constitutive du conseil que le projet de loi 26 voudrait corriger. Tout d'abord, il est indiqué dans la loi du conseil que les membres sont nommés pour une certaine période de temps. Je crois qu'ils sont nommés pour une période de quatre ans. On dit que leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. Mais il arrive des périodes de transition où, pour toutes sortes de raisons, le gouverne-ment n'est pas en mesure de procéder immédiatement au remplacement d'un membre dont le mandat est terminé. Dans ce cas-là, on se trouve dans une espèce de vide à la fois juridique et politique. Les membres ne savent pas s'ils doivent continuer ou non, leur mandat continue jusqu'à remplacement. Le projet de loi vise tout simplement à prévoir qu'à la fin de leur mandat les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés de manière que le conseil fonctionne toujours à plein rendement, avec

une composition qui soit complète.

Il y a une autre modification qui découle d'un accident de parcours survenu il y a déjà quelques années. Il est arrivé à un moment donné que le président était devenu incapable de fonctionner. Il avait été victime d'un accident ou d'une maladie grave. La loi ne prévoyait aucune disposition pour pourvoir à son remplacement. Le gouvernement avait procédé à une délégation de responsabilités, mais le président pro tempore s'est aperçu que comme la loi ne parlait pas du tout d'une situation comme celle-la, il n'était même pas autorisé à signer des chèques et à agir officiellement au nom de l'organisme. Avec la modification que nous proposons dans le projet de loi 26, en cas d'incapacité d'agir du président, il pourrait être remplacé par une personne nommée par le gouvernement pour exercer ses fonctions tant que durerait incapacité. Ce sont les deux modifications que le projet de loi apporte à la loi constitutive du Conseil des universités; ce sont deux modifications que nous suggère l'expérience et au sujet desquelles l'Opposirexperience et au sujet desqueiles l'Opposi-tion, j'en ai la conviction, accordera son adhésion au projet gouvernemental. Je vous remercie, Mme la Présidente. C'est tout l'objet du projet de loi 26, un objet modeste, mais quand même très opportun et très iustifié me semble-t-il Marci jusitifié, me semble-t-il. Merci.

La **Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Blackburn: Merci, Mme Mme Présidente. Le ministre, dans le projet de loi qu'il nous présente ce soir, pour un troisième projet de loi, c'est toujours un projet de loi relativement modeste pour ne pas dire très petit, qu'on aurait très bien retrouvé dans un projet de loi omnibus. Il dit: Il faut corriger quelques petites anomalies. Sur le fond, je pense bien qu'on ne peut pas être en désaccord avec ce qu'on retrouve dans le projet de loi. D'ailleurs, dans le cas où vous avez des mandats qui viennent à échéance, généralement ce sont plusieurs personnes dont les mandats viennent à échéance en même temps; cela peut être quatre ou cinq nominations qui ont été faites en même temps, donc elles viennent à échéance en même temps et cela pose un problème sérieux lorsqu'il faut attendre que ces personnes soient remplacées au conseil. Effectivement, pour ce qui est de cette modification qui, finalement, reprend pour l'essentiel ce qui est prévu dans la loi habilitante du Conseil des collèges, on ne qu'être deux d'accord avec peut les modifications. (21 h 20)

Par ailleurs, vous allez me permettre

de relever deux remarques du ministre. Il fait, avec raison, l'éloge du travail réalisé par le Conseil des universités. Tout à par le Conseil des universités. Tout à l'heure, en interprétant mes propos, il affirmait que j'étais peut-être la plus mal placée pour aller me porter à la défense de la loi constituante du Conseil supérieur de l'éducation, en disant: Il faut la protéger dans sa totalité. Je ne pense pas avoir dit cela. J'ai simplement demandé au ministre s'il avait l'intention de nous éclairer en ce qui a trait à une recommandaton du rapport Gobeil qui se lit comme suit: "C'est pourquoi - c'est le comité qui parle - ce comité considère qu'il revient au ministre responsable de voir à réorganiser les structures de consultation du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission consultative de l'enseignement privé, de façon à favoriser une plus grande intégration des niveaux d'enseignement", et ce, dans un contexte, où il recommande l'abolition du Conseil des collèges et du Conseil des universités. Donc, on peut penser que, s'il y avait effectivement abolition du Conseil des collèges et du Conseil des universités, il y aurait probablement des raisons pour ramener ce que le ministre pense que l'on n'aurait jamais dû enlever au Conseil supérieur de l'éducation, la commission de l'enseignement collégial. C'est probablement pourquoi également il n'estime pas encore aujourd'hui utile de s'interroger sur la présence de la Commission de l'enseignement supérieur au Conseil supérieur. On peut penser que devant toute l'estime qu'il a à l'endroit du travail du Conseil des universités, il aurait pu lui donner la totalité de la tâche, c'est-à-dire éviter qu'il y ait double emploi.

Je le rappelais tout à l'heure, le ministre aurait peut-être été avisé d'attendre un peu pour voir qui remportera la partie de bras de fer sur l'avenir des organismes consultatifs, lui ou le président du Conseil du trésor. Si jamais le président du Conseil du trésor avait gain de cause dans cette situation, j'estime que, ce soir, nous aurions perdu notre temps et l'argent des contribuables.

Par ailleurs, sur le fond et pour l'heure et pour le moment, je pense qu'on ne peut qu'être d'accord avec le projet de loi qui nous est présenté. Dans l'hypothèse où ce conseil a encore de longues années, on peut penser que cette modification devrait lui faciliter la vie et le rendre plus efficace. On est favorable à l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la députée de Chicoutimi. Je constate qu'il n'y a pas d'autres intervenants. Le débat étant clos, est-ce que vous voulez faire votre réplique, M. le ministre?

M. Ryan: Mme la Présidente, je pense

que tout est clair.

La Vice-Présidente: D'accord, merci. Le principe du projet de loi 26, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'éducation

M. Lefebvre: Mme la Présidente, je fais motion pour déférer le projet de loi 26 à la commission de l'éducation et de la maind'oeuvre pour étude détaillée et que cette commission soit présidée par un président de séance.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: On n'a pas le choix.

La Vice-Présidente: Adopté.

M. Lefebvre: Article 6, Mme la Présidente.

Une voix: Pas de débat.

Projet de loi 28

Adoption du principe

La Vice-Présidente: A l'article 6, du feuilleton d'aujourd'hui, nous allons donc débattre de l'adoption du principe du projet de loi 28, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, qui avait été présenté par le Science, le 13 mai dernier. M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Mme la Présidente, le projet de loi 28 porte sur un secteur qui intéresse particulièrement la députée de Chicoutimi vu qu'elle a été présidente pendant plusieurs années du Conseil des collèges. C'est un projet de loi qui vise à apporter des modifications à la loi sur les collèges et à une autre loi qui fut adoptée il y a environ deux ans par l'Assemblée nationale, à la suite de la denière ronde de négociations dans le secteur public. Le gouvernement d'alors, après avoir imposé ses décrets, avait jugé devoir s'assurer de la validité des décisions qu'il prenait en ce qui touche les conditions de travail des cadres dans les commissions scolaires et les collèges. Vous savez qu'en vertu de cette loi qu'on appelait

la loi 30 à l'époque, le gouvernement avait fait confirmer par l'Assemblée nationale une pratique qui existait déjà depuis plusieurs années et en vertu de laquelle les secrétaires généraux de commissions scolaires, les directeurs généraux de commissions scolaires, les directeurs de services, pédagogiques ou autres, travaillent sous l'empire de conditions de travail, de normes de rémunération, de conditions de congé, de sécurité d'emploi, etc., qui sont définies dans des règlements adoptés par le gouvernement pour l'ensemble du secteur.

Mais il arrive en pratique, dans le secteur des collèges en particulier, que le gouvernement laisse de plus en plus de latitude aux collèges pour prendre des décisions dans des choses pour lesquelles ils sont beaucoup plus immédiatement compétents que les bureaucrates et le personnel politique qui siège à Québec. C'est pour cela que la loi 30, comme elle avait été formulée et inscrite dans la loi des collèges sous le titre de l'article 18.1 indique que le gouvernement peut définir les condi-tions de travail du personnel de cadre dans les collèges. Nous voulons qu'un remplace-ment soit fait, que le mot "les" soit remplacé par le mot "des". Ce n'est pas compliqué cela. Le gouvernement peut déterminer "des" conditions de travail au lieu de "les" conditions de travail. Quand le gouvernement définira les conditions de travail qu'il juge devoir relever de sa compétence, il pourra dire aux collèges: Les autres conditions de travail, c'est votre responsabilité. Nous n'entendons point nous engager là-dedans. C'est une clause qui est engager la-dedans. C'est une clause qui est bien simple. C'est un changement de mots. Le mot "les" qui est remplacé par le mot "des" dont la portée est plus restrictive. Cela permettra, par conséquent, de donner suite à la volonté du gouvernement qui est de faire de plus en plus confiance à la volonté des collèges. Mais en retour, nous aioutons un autre amendement au même ajoutons un autre amendement au même article de la loi des collèges en vertu duquel il serait prévu que le règlement peut prévoir l'obligation pour un collège de se doter, dans le délai que le ministre peut prescrire, d'une politique de gestion de ce personnel pour régir des conditions de travail qui seraient pas déterminées par le ministre. Le règlement devrait alors préciser les matières sur lesquelles doit porter cette politique définie par chaque établissement collégial. Il peut en prévoir les modalités de consultation, d'adoption et d'application.

Cela veut dire que le gouvernement ne donne pas la bride complètement détendue aux établissements collégiaux et leur dit: Vous prendrez vos responsabilités, mais vous devrez le faire sous l'empire de règlements que vous devrez adopter et qui devront être sujets à l'approbation du gouvernement. Quand c'est un règlement, c'est le gouverne-

ment qui l'approuve. Le ministre ne veut pas faire cela tout seul.

Nous voulons qu'il y ait une liberté plus grande, mais une liberté accompagnée d'une reddition de comptes, une liberté accompagnée du concept corollaire indispensable de l'imputabilité. Alors, c'est la portée des deux modifications que nous voulons apporter à la loi des collèges avec le projet de loi 28.

Je profite de l'occasion pour signaler que les établissements collégiaux, chacun dans son territoire et à l'intérieur des limites de son mandat, accomplissent un travail considérable. Je regrette infiniment que 18 collèges soient actuellement empêchés de fonctionner en raison d'une grève, d'une série de débrayages qui, à mon point de vue, n'ont pas de justification objective et auquels je souhaite, par conséquent, que les étudiants concernés mettent fin dans les meilleurs délais. Je ne formule pas de reproches, je ne porte pas de jugements autre que celui qui me fait constater que les fondements objectifs de ces débrayages sont très difficiles à identifier.

Je voudrais signaler, en contrepartie, Mme la Présidente, sur ce point, que je comprends très bien le sentiment d'insécurité qui habite présentement les jeunes qui fréquentent nos collèges à titre d'étudiants réguliers. C'est vrai que nous pouvons dire que nous leur offrons l'enseignement sur une base gratuite et je pense qu'on doit l'apprécier, parce que le Québec consent à cette fin des sacrifices considérables. (21 h 30)

D'autre part, il faut bien reconnaître aussi que ces jeunes sont aux études et que, quand ils voient venir le terme des études, ils le voient venir avec un certain effroi, une très grande inquiétude parce qu'ils ne savent pas s'il y aura du travail pour eux, ils ne savent pas si la société sera capable de reconnaître la formation qu'ils auront reçue en leur offrant des emplois compatibles avec la formation qui leur aura été donnée.

En conséquence, qu'il se manifeste chez eux une certaine impatience à l'endroit des conditions générales dans lesquelles notre société se développe, je pense que nous devons essayer de le comprendre. Je n'approuve pas les décisions qui ont été prises, pas du tout, mais j'essaie de les comprendre et c'est dans cet esprit que, dimanche dernier, j'ai passé quatre heures à discuter avec les dirigeants de la coalition étudiante qui anime et oriente ce mouvement de débrayage. Je dois vous dire, en toute vérité, que les échanges que nous avons eus ont été substantiels, empreints de respect réciproque et je pense qu'ils devraient conduire, au cours des prochains jours, à un dénouement heureux de cette situation dont je souhaite qu'elle ne dure pas davantage.

Par conséquent, je profite de l'occasion

que nous offre le projet de loi 28 pour émettre le voeu que tous nos établissements collégiaux, qui accomplissent un travail remarquable, puissent se remettre au travail dans des conditions normales au cours des prochains jours. Je veux les assurer que le gouvernement suit leur travail avec un très grand intérêt et considère qu'ils ont une contribution irremplaçable à fournir au développement d'une société québécoise forte, de plus en plus instruite et de plus en plus capable de faire face aux défis culturels, technologiques, sociaux, économiques et politiques de la période qui s'en vient. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, Mme la Présidente. Je dois dire à cette Assemblée qu'il y a au moins une chose sur laquelle je suis d'accord avec le ministre de l'Enseignement supérieur, c'est qu'effectivement les collèges, malgré un jugement qui n'est pas toujours favorable, font un excellent travail.

Par ailleurs, la porte que m'ouvre le ministre de l'Enseignement supérieur en parlant du débrayage, je ne peux pas évidemment la laisser se refermer sans faire un certain nombre de commentaires. Le ministre nous dit: J'espère que la grève des étudiants prendra fin parce que je ne comprends vraiment pas les fondements objectifs des débrayages. Il dit: Pendant quatre heures, dimanche, j'ai discuté avec l'ANEQ. C'est tout à son honneur, mais pendant qu'il discutait avec l'ANEQ le président du Conseil du trésor était en train de dire aux hommes d'affaires de la région de Montréal: La tarification des services, il va falloir y repenser en éducation et en affaires sociales.

Ensuite, le ministre se demande pourquoi les jeunes sont si insécurisés. C'est sûrement, dit-il, parce qu'ils ne trouveront probablement pas nécessairement de travail en sortant de l'école, en sortant des collèges. S'ils sont insécurisés, c'est parce que ce gouvernement, par ses tergiversations sur une question comme celle des frais de scolarité, n'a pas su se brancher et faire connaître clairement sa position. C'est parce que le ministre qui se disait relativement ouvert... Il disait: Si on a fait une erreur làdessus, il faut avoir l'honnêteté de la reconnaître; ce serait irresponsable de savoir qu'on a commis une erreur et de ne pas le reconnaître.

Par ailleurs, le président du Conseil du trésor, comme le ministre des Finances, dit: II faut qu'il y ait une tarification. Le

premier ministre nous dit: C'est geié jusqu'en 1989. Le ministre dit: On va probablement regarder cela au congrès de 1988. On a déjà deux discours. Un parle de 1989 et l'autre de 1988. Et le ministre se demande: Pourquoi ces étudiants sont-ils insécurisés? Il dit: L'enseignement collégial est gratuit. Pourtant, au cours de l'été, on a imposé des frais pour les cours d'été dans les collèges du Québec. Et pourtant, je le rappelle, les étudiants qui sont inscrits à des cours d'été dans les collèges du Québec sont réputés être à temps plein puisqu'ils prennent quinze heures de cours par semaine. Normalement, comme la loi constituante des collèges prévoit que lorsque vous êtes réputé être à temps plein dans un établissement, c'est gratuit, on peut même s'interroger sur le caractère légitime de ces frais de scolarité pour les cours d'été. Cela fait dire aux étudiants: Si on est capable de nous faire payer 1 \$ par heure de cours pour les cours d'été, on est en train d'introduire dans les collèges l'équivalent des frais afférents dans les universités. C'est cela que les étudiants disent, ni plus ni moins.

Le ministre dit: Je ne comprends pas leur insécurité. Malgré des engagements de ce gouvernement à l'effet d'améliorer l'aide financière aux étudiants, on les a endettés d'un montant additionnel de 24 000 000 \$ cette année. Le ministre fait semblant qu'on a comme oublié cela, mais cela touche quand même les plus démunis de notre société, les étudiants qui ont besoin d'aide financière. Un endettement de 24 000 000 \$ et le ministre dit: Je ne comprends pas l'insécurité des étudiants. Eh bien, moi, je dois vous dire que je la comprends. Je la comprends parce que la position n'est jamais claire. Je regrette comme lui, cependant, que les étudiants dans les collèges, parce que ce gouvernement n'est pas clair sur ses positions, soient en train de perdre des précieux jours de cours et, là-dessus, je rejoins ses préoccupations. Il va falloir que le ministre, ce gouvernement, nous dise clairement - si le ministre prétend, comme il l'a déclaré à la presse, qu'une entente interviendrait d'ici peu - quelles sont les positions qu'il est capable de prendre sur cette question et jusqu'à quel point il est capable de garantir aux étudiants de collèges qu'on n'introduira pas dans les cégeps les mêmes frais afférents, pour prendre un exemple, que ceux qu'on introduit dans les universités.

Vous comprendrez que c'est un peu en dehors du sujet, mais comme le ministre avait ouvert la porte, je ne pouvais pas la laisser se refermer sans réagir un peu tant il me semble que son discours ne tient pas compte d'un certain nombre de gestes posés par ce gouvernement et qui ont entraîné la situation qu'on connaît actuellement dans les collèges et dans les universités.

Par ailleurs, pour revenir au projet de

loi qui fait l'objet de cet échange, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, concernant cette modification, j'admire l'habileté du ministre qui nous dit: Écoutezl c'est juste parce qu'on ne veut pas aller plus loin. Effectivement, changer le "des" pour un "les", cela permet de ne pas aller plus loin, mais il s'assure d'être capable d'aller plus loin après en disant: Donnons-nous une politique de gestion de ce même personnel, et il ne vise qu'un personnel. Là, je dois dire que je m'étonne. Il vise le personnel qui n'est pas couvert par le biais d'une convention collective, ou qui ne serait pas déjà conventionné. Cela m'étonne de la part du ministre qu'il n'ait pas pensé ou songé à voir s'il n'y avait pas lieu de le faire pour d'autres types de personnel. Par exemple, est-ce qu'il estime que les conventions collectives actuellement sont des politiques de gestion du personnel? Là-dessus, probablement qu'on aura, lorsqu'on examinera ce projet de loi article par article, l'occasion d'entendre le ministre sur ces points.

Concernant le règlement en vertu duquel il peut obliger les collèges à se doter, parce que c'est bien ainsi qu'il est stipulé, "pourra ainsi par règlement obliger les collèges à se doter d'une politique de gestion de ce même personnel, politique qui portera sur les conditions de travail qui ne sont pas déterminées par règlement du ministre", cela va beaucoup plus loin qu'allait le gouvernement et que ce que s'était permis le gouvernement précédent. Malgré ce que peut en penser le ministre, ce n'est pas parce qu'il indiquait des conditions de travail que cela voulait dire qu'il avait eu comme pratique d'imposer toutes les conditions de travail du personnel qui n'était pas couvert par des conventions collectives.

Je n'irai pas m'élever cependant contre fait que les collèges du Québec se donnent des politiques de gestion de personnel. Cela m'apparaît un outil élémentaire de gestion d'une activité humaine, quelle qu'elle soit, où qu'elle se trouve. Il me semble que c'est beaucoup et peu et, avant de passer à cette modification, il aurait peut-être été intéressant qu'on examine, de façon un peu plus globale, toute la question de la gestion des ressources humaines. Et quant à aller dans un petit bout de chemin, se demander s'il ne fallait pas tout le parcourir ou tout simplement laisser carrément les collèges gérer ce groupe de ressources humaines, comme ils l'ont toujours fait, bon an mal an, de facon pas si mauvaise non plus depuis 1967, et cela fait déjà près de 20 ans.

J'ai encore de la difficulté, comparativement aux autres projets de loi. Je ne peux pas dire que je suis prête pour le moment à dire que j'achète cela sans un certain nombre de réserves parce qu'il me

semble qu'on aurait pu aller un peu plus loin. Je ne m'opposerai quand même pas à l'adoption du principe de ce projet de loi pour ce soir. Merci, Mme la Présidente. (21 h 40)

La Vice-Présidente: Merci, Mme la députée de Chicoutimi. M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, en réplique.

M. Claude Ryan (réplique)

M. Rvan: Oui. Mme la Présidente. brièvement. Je voudrais tout d'abord corriger une fausse impression qu'a pu créer de Chicoutimi quand députée m'attribuait la parole suivante. Elle a dit: Le ministre a indiqué qu'il ne comprenait pas l'insécurité des jeunes. J'ai dit, au contraire, que je la comprenais, que je l'acceptais comme une donnée très importante de la situation actuelle. Je ne comprends pas les raisons qu'ils invoquent pour être en grève. Quand ils invoquent les frais de scolarité au niveau collégial et au niveau universitaire, je dis que cette question a été clarifiée par le gouvernement d'une manière qui ne justifie aucunement l'arrêt de travail actuel. J'ai eu l'occasion de le dire franchement aux dirigeants de la coalition étudiante l'autre jour qui, entre parenthèses, embrasse, non seulement l'ANEQ, mais un bon nombre d'autres organisations.

Je dois rencontrer d'autres associations étudiantes ces jours prochains pour m'assurer que toutes les associations intéressées auront eu égal accès à un ministre dont elles reconnaissent toutes qu'il est peut-être le plus accessible qu'elles aient eu depuis longtemps.

Je voudrais vous dire une chose. Il y a une chose, j'avais minimisé un facteur. Je vais vous faire un aveu, Mme la Présidente. Il y a un facteur que j'avais minimisé dans le mouvement de contestation actuelle. C'est la somme de frustrations accumulées par les étudiants sous l'ancien gouvernement. Je me suis fait dire dimanche dernier qu'au moins ils ont été écoutés avec respect. Ils ont pu discuter pendant quatre heures dans un climat hautement civilisé, alors que, sous un ministre précédent qui était celui qui m'a précédé immédiatement, ils avaient fait rire d'eux à plusieurs reprises. Ils ont constaté qu'il y avait un changement d'atmosphère très intéressant pour eux. Ce n'est pas mauvais de le signaler. Je veux les assurer que quelles que soient les divergences que nous aurons avec les dirigeants des associations étudiants ou d'autres associations, nous les traiterons toujours avec courtoisie et respect.

La députée de Chicoutimi demandait pourquoi le projet de loi se limite à des personnels qui ne sont pas membres d'une association accréditée au sens du Code du travail. C'est le sens de la question qui a été posée. Si nous avions voulu étendre cette disposition de la loi aux personnels qui sont membres d'associations accréditées au sens du Code du travail, la députée de Chicoutimi aurait été la première à nous dire que nous faisions de l'antisyndicalisme. Nous ne voulions pas passer à côté du syndicalisme.

Je lui suggérerais, dans ses moments de loisirs qui sont toujours plus nombreux du côté de l'Opposition, d'aller consulter la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants des collèges ou la Fédération des enseignants et enseignantes des collèges qui est affiliée à la CEQ pour leur demander ce qu'elles penseraient d'une application de cette loi-ci aux personnels qui sont membres d'associations accréditées au sens du Code du travail. Elle va se faire dire que la loi 37 de l'ancien gouvernement a donné un exemple trop éloquent de ce à quoi conduit ce genre d'approche. Vous savez comme moi que le gros obstacle que nous avons dû vaincre pour entamer une négociation le moindrement valable avec ces syndicats a été l'obstacle créé par la loi 37 dans la définition des champs de négociations.

Je vois le député de Joliette qui n'est pas loin de la députée de Chicoutimi. Il pourrait peut-être en profiter pour l'initier à ces choses.

Maintenant, je reviens à notre projet de loi. Je suis content de voir que sur le fond la députée de Chicoutimi est d'accord avec le gouvernement. Elle se réserve de nous poser des questions en commission, et je la comprends très bien. Je pense que nous pourrons aborder les questions de fond qui peuvent rester en suspens. À l'occasion de l'étude en commission, nous le ferons volontiers, mais je voudrais exprimer mon appréciation pour la compréhension dont elle a fait montre à l'endroit de ce projet de loici de même que des deux qui ont précédé. J'en suis très heureux.

Je voudrais ajouter en terminant, si vous me le permettez, vu que nous avons abordé cette question, ce sera très bref. La députée de Chicoutimi a demandé tantôt: Le ministre pourrait peut-être nous indiquer quels sont les éléments d'un règlement aux conflits qui existent actuellement dans le secteur des collèges. Je crois que les éléments d'un règlement, nous les avons indiqués aux dirigeants des associations étudiantes au cours des derniers jours. Sur la question des frais de scolarité, nous ne pouvons pas être plus clairs que le premier ministre ne l'a été l'autre jour et que je ne l'ai été de mon côté.

Je pense que la différence d'une année qu'a mentionnée la députée de Chicoutimi se comprend très bien parce que le premier ministre a bien indiqué que la question sera étudiée au congrès que le parti tiendra probablement au début de 1988 ou au milieu

de 1988. La date n'a pas été annoncée officiellement encore. Une fois que le congrès aura eu lieu, quelle que soit la décision, surtout s'il devait s'agir d'une modification, avant qu'elle ne puisse être appliquée, nous serons rendus en 1989. Je pense que tout le monde convient de ce calendrier. La presse a généralement compris la déclaration du premier ministre comme signifiant qu'à toutes fins utiles, il ne peut pas y avoir de changement sur cette question avant 1989. Je me rappelle que le premier ministre ajoutait sur un ton malicieux qui ne lui est pas coutumier, à l'intention du chef de l'Opposition, que 1989, si on compte bien, cela fait quatre ans. Comme le Parti libéral n'a pas la réputation de s'accrocher au pouvoir pendant presque cinq ans, comme le Parti québécois, cela veut dire qu'on va être très proche des élections, à ce moment-là.

C'est l'interprétation qu'on peut légitimement donner et que tous les journalistes sérieux ont donnée des propos qui ont été tenus par le premier ministre. Par conséquent, il n'y a pas ce qu'on appelle de casus belli, il n'y a pas de cause de guerre. Seulement des causes de guerre appréhendée et nous qui avons un peu plus d'expérience de la politique, nous savons que les guerres appréhendées ce n'est pas le diable mieux que les insurrections appréhendées. Il faut que les gouvernements se méfient de cela, les citoyens aussi.

Deuxièmement, les frais de scolarité au niveau collégial. Il n'y en a pas de frais de scolarité au niveau collégial. C'est écrit dans la loi en toutes lettres que l'enseignement est dispensé gratuitement aux étudiants dont la fonction principale est d'étudier. Les cours d'été sont une exception. Les cours d'été sont interprétés comme étant une extension de l'enseignement, ce sont des choses spéciales. Actuellement, vous avez deux catégories d'élèves aux cours d'été. Il y a les adultes qui paient 1 \$ l'heure, la plupart des cas. Il y avait les étudiants prolongés de l'année qui ont reçu l'enseignement gratuit pendant toute l'année et qui payaient des frais d'inscription moins élevés. Ce que plusieurs collèges ont fait l'été dernier, cela a été de mettre tout le monde sur un pied d'égalité pour cette période très limitée.

J'ai assuré les étudiants que de ce point de vue la loi prévoit que toute politique nouvelle des collèges est sujette à l'approbation du ministre et que nous allons veiller à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation arbitraire de ce côté. Nous leur avons donné les assurances dont ils ont besoin. En ce qui touche les frais de matériel, je n'ai pas eu de difficulté à justifier cette décision que nous avons prise et dont je n'ai jamais rougi. Au contraire. Je leur ai dit plus que cela, que c'est aussi bien qu'ils acceptent dès maintenant le principe que ces frais seront indexés à l'avenir. C'est-à-dire que si le coût

d'achat de ce matériel augmente de 3 % ou 4 % dans l'année, il ne faudra pas qu'ils pensent qu'on aura renié notre parole ou notre engagement si on accepte que soient indexés en conséquence les frais de matériel. Il faut que ce soit bien clair. Ils ont bien compris que si le coût de la vie a augmenté de 3 %, cela fera 103 \$ au lieu de 100 \$. Il n'y a pas matière à grande révolution làdedans

C'est simplement justice et réalisme élémentaire. Il y avait l'autre point. La coalition étudiante a tout un programme de revendication en matière d'aide financière pour les bourses et les prêts. C'est un programme hautement discutable, mais qui a été fait sérieusement et qui exprime les convictions des personnes qui l'ont conçu. Nous leur avons dit: Nous sommes prêts à discuter avec vous et instituer un mécanisme conjoint qui permettra de le faire une fois que vous aurez réintégré les études, une fois que vous serez revenus au travail. On ne peut pas entreprendre un travail de fond comme celui-là pendant qu'on est en grève parce que là il y a toute une fièvre, il y a tout un climat d'agitation ou d'excitation qui n'est pas propice à des études en profondeur. Je leur ai dit de ne pas compter sur moi pour recommander au gouvernement qu'on entreprenne une étude comme celle-là pendant que les établissements ne fonctionnent pas. Je leur ai donné l'assurance que dès que les établissements commenceront à fonctionner normalement, nous serons très heureux de nous mettre à la table avec eux pour un travail sérieux.

Hier soir, il y avait une réunion à mon bureau de Montréal à laquelle mon chef de cabinet était présent avec des collaborateurs. Ils ont discuté de ce mécanisme. J'espère que toutes ces propositions seront présentées à une assemblée générale qui doit avoir lieu ces jours prochains. Je ne pense pas qu'il va rester grand-chose. S'il reste des choses, cela va être très peu. On se mettra au travail encore pour résoudre cela par la même manière du dialogue. J'ai toujours dit en matière de relations du travail qu'aussi longtemps que c'est possible et raisonnable, il faut qu'on aille discuter. Quand on va discuter, c'est pour influencer et c'est pour se laisser influencer un peu aussi. On ne peut pas avoir toute la vérité. En négociation, je pense que celui qui va là en ayant l'impression qu'il va juste asséner sa vérité à l'autre s'expose à de grosses difficultés et à créer des perturbations sociales sérieuses s'il agit au nom de tout un gouvernement.

(21 h 50)

C'est l'attitude que nous avons prise avec les étudiants. Je pense qu'ils en ont été très heureux et je veux rassurer nos concitoyens et nos concitoyennes. Il y en a qui ont dit: C'est effrayant d'aller discuter

avec des étudiants, qu'est-ce qu'il pense? Le ministre de l'Enseignement supérieur... Un dimanche... Bien oui, c'est sa responsabilité, il a accepté la "job", il faut qu'il la prenne au complet. C'est un aspect qui est très important et auquel je me suis livré avec autant de plaisir que quand je rencontre les recteurs des universités ou que nous siégeons ensemble, Mme la députée de Chicoutimi, à la commission parlementaire de l'éducation. Merci

Des voix: Bravo!

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le débat étant clos, le principe du projet de loi 28, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'éducation

M. Lefebvre: Je fais motion, Mme la Présidente, pour déférer le projet de loi 28 à la commission de l'éducation pour étude détaillée et que cette commission soit présidée par un président de séance.

La Vice-Présidente: Cette motion estelle adoptée? Adopté.

M. Lefebvre: Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Le gouvernement et l'Opposition s'entendent pour que le débat de fin de séance, même s'il n'est que 21 h 50, se tienne à partir de maintenant.

La Vice-Présidente: Adopté? Donc, conformément à l'article 308, nous avons reçu un avis de débat de fin de séance. Avant de commencer, j'aimerais vous rappeler un peu les règles. M. le leader de l'Opposition, vous avez un droit de parole de cinq minutes; M. le ministre du Tourisme, vous avez également cinq minutes et il y a une réplique de deux minutes du leader du l'Opposition. M. le leader de l'Opposition.

Le conflit au Manoir Richelieu

M. Guy Chevrette

M. Chevrette: Merci, Mme la Présidente. Je viens d'entendre le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science dire qu'en relations du

travail il faut s'asseoir et dialoguer. Je voudrais qu'il transmette ce message à tous les ministres absents de son gouvernement et, en particulier, au ministre du Tourisme qui, en l'occurrence, est impliqué dans le conflit des relations du travail au Manoir Richelieu.

Une voix: Il est là.

M. Chevrette: Le ministre du Tourisme, bien sûr qu'il est présent, j'espère, je ne ferais pas un débat seul. Mais qu'il comprenne surtout et qu'il lui explique dans un sain dialogue comme il a essayé de nous démontrer que cela prenait.

Mme la Présidente, il aura fallu une catastrophe avant qu'on commence à s'occuper un peu du problème qui a surgi depuis dix mois et qui a pourri, pour ainsi dire. Dix mois de conflit à ce Manoir Richelieu sans intervention formelle du Conseil des ministres, sans intervention formelle du ministre du Tourisme et sans intervention formelle du ministre du Travail.

Mme la Présidente, il aura fallu cependant sept jours à ce gouvernement qui a pris le pouvoir officiellement, parce que la transmission des pouvoirs a eu lieu le 12 décembre, pour vendre le Manoir Richelieu, pour procéder à la vente du Manoir Richelieu. Le motif de l'urgence? Pourquoi avoir agi après sept jours? Le motif principal, c'est que la saison touristique était en danger.

Mme la Présidente, quoi de plus faux, quoi de plus contraire à la vérité, quoi de plus contraire aux fait, puisque le ministre du Tourisme qui a déposé le dossier s'est bien abstenu de déposer la lettre qui lui avait été adressée le 17 décembre, à lui et à son chef, M. Robert Bourassa, lettre que je vais déposer pour démontrer que ce gouvernement, qui invoque l'urgence d'agir le 19 décembre dernier à cause de la saison touristique, avait une offre deux jours avant, soit le 17 décembre, pour reconduire aux mêmes conditions que l'année antérieure le contrat de location à la famille Dufour. Ces lettres, Mme la Présidente, étaient connues du ministre du Tourisme, étaient connues du premier ministre, mais, malgré tout cela, on a fait croire à la population, pendant des mois et des mois, qu'il y avait urgence d'agir dans le cas de la vente pour sauver la saison touristique. On verra que c'est contraire aux faits, à la réalité et également à la vérité.

Entre-temps, que s'est-il passé après ce 19 décembre, jour où l'on a dit: C'est urgent, sauvons la saison touristique, même si on a une offre, sans le dire? Mme la Présidente, je déposerai une lettre qui était adressée au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le 23 janvier dernier.

Mme la Présidente, le 23 janvier

dernier, à la fois le ministre du Tourisme et le premier ministre recevaient une lettre dans laquelle les syndicats leur demandaient de s'occuper bien sûr de faire reconnaître le syndicat puisque dans les appels d'offres, à la page 116, on décrivait très bien ce qu'était l'unité syndicale. On disait carrément, à la page 116, qu'il y avait 334 syndiqués, 23 non-syndiqués et 3 contractuels. On prenait également la précaution de décrire, à la page 118, quelle était la tarification horaire pour chacun des vingt groupes, des vingt cellules ou des vingt modules de travail que l'on retrouvait au Manoir Richelieu.

Qu'a fait le ministre du Tourisme à ce moment-là? Qu'a fait le premier ministre? Qu'a fait le ministre du Travail? Le ministre du Tourisme a rencontré une trentaine d'employés - il se le rappellera sans doute et il a pris formellement l'engagement devant eux de pouvoir inclure cette clause au contrat puisque, disait-il: Si c'est légal, je marche. Donc, le 19 janvier, il reçoit une lettre de son collègue Pierre Paradis, ministre du Travail, disant que c'est légal. Le 27 février - je déposerai également cette lettre - il reçoit à la fois un avis juridique et une lettre de M. Pierre Paradis disant que c'est légal, mais aussi de l'avocat de la famille Dufour, Pierre Blouin, disant qu'il appuyait le ministre et que dans un avis juridique, il considérait que c'était légal, faisable et conforme. Cet après-midi, en Chambre, le ministre a voulu relier son acceptation de recommandation pour autant que les deux parties l'acceptaient, disait-il. Il soutenait cela en Chambre, cet après-midi. Pourtant, les syndiqués avaient compris que c'était un engagement ferme, que si c'était légal, il l'incluait, Mme la Présidente.

Le 15 avril, il déposait une demande, pour la forme, à M. Malenfant qui, la même journée lui retournait...

La Vice-Présidente: Je vous demande de conclure, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Oui, Mme la Présidente, je conclurai. Ce gouvernement n'a posé aucun geste. Il a laissé pourrir délibérément le conflit. Il n'a rien fait, il n'a posé aucun geste pour résoudre le problème et pourtant, Mme la Présidente, il pouvait le faire. Il ne faut pas toujours attendre les catastrophes, mais le premier ministre actuel est habitué aux catastrophes. On a connu la Baie James; il a attendu que la catastrophe vienne avant d'agir. C'est la même chose à Pointe-au-Pic.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader de l'Opposition. M. le ministre du Tourisme.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Merci, Mme la Présidente.

Je pense qu'il est important de rappeler les faits tels qu'ils sont. Le 21 novembre 1984, l'ancien gouvernement décide de mettre en vente le Manoir Richelieu. Le 13 mai 1985, à 11 heures, trois soumissionnaires font des offres: La famille Dufour de Cap-aux-Pierres. le Motel Universel, Construction canadienne T.J. Inc. Les 9 et 24 septembre 1985, avant l'arrivée du gouvernement actuel, le comité d'évaluation étudie les soumissions et fait des recommandations au ministre Tourisme de l'époque, M. Marcel Léger. En octobre 1985, le ministre du Tourisme, M. Marcel Léger, présente au Conseil des ministres un mémoire dans lequel il recommande l'acceptation de l'offre présentée par Motel Universel et M. Raymond Malenfant. Le 31 octobre 1985, le Conseil du trésor recommande au Conseil des ministres d'approuver la recommandation du mémoire, donc la recommandation de M. Marcel Léger, de vendre à M. Malenfant. C'est le 31 octobre 1985, sous l'ancien gouvernement, Mme la Présidente.

Le 12 décembre, le gouvernement, après son assermentation, avait trois choix: d'accepter ou de terminer le processus de mise en vente par l'ancien gouvernement fait en toute forme et sous toutes ses formes de façon légale par une firme reconnue et mandatée par l'ancien gouvernement. C'était un des choix du gouvernement. Le gouvernement avait le choix de recommencer le processus comme m'a dit, cet après-midi, le chef de l'Opposition. Oui, ce processus a coûté 150 000 \$, Mme la Présidente, et il était conforme en tout point à ce que voulait le précédent gouvernement. Est-ce qu'on me conseillait de dépenser encore 150 000 \$ pour aller en appel d'offres? Ce n'est pas ce que le gouvernement libéral fait des fonds publics. On a changé d'administration depuis le 2 décembre

Une voix: C'est cela, c'est cela.

M. Picotte: Le troisième choix qui s'offrait - j'écoutais le député de Joliette me dire: On pouvait continuer avec l'ancienne formule, c'est-à-dire la famille Dufour. Vous savez ce que cela voulait dire, Mme la Présidente, continuer avec l'ancienne formule, soit faire fonctionner le manoir quatre mois par année au lieu de douze mois, se priver de 12 000 000 \$ d'investissements dans une seule année et faire en sorte que la saison touristique soit pertubée et qu'il y ait des retombées moins importantes au niveau touristique. C'est cela que ça veut dire l'autre choix.

Nous avons choisi ce que le gouvernement avait commencé de faire et n'a pas eu le courage de terminer à cause des élections, c'est-à-dire tout simplement de vendre le Manoir Richelieu à M. Malenfant, tel que le recommandait M. Marcel Léger.

Mme la Présidente, je pense qu'il est bien important de savoir que le 19 décembre, il y a eu une entente entre M. Malenfant, du Motel Universel, et le ministère du Tourisme. Ce n'est que le 23 janvier 1986 que le syndicat m'a demandé d'inclure la clause à laquelle on fait référence depuis tantôt. Cela prenait, comme je l'ai mentionné, l'accord des deux parties pour changer l'entente du 19 décembre. Le gouvernement a toujours dit qu'il était prêt à y inclure la clause. L'autre partie en a décidé autrement.

Mme la Présidente, je pense que, dans les circonstances, le gouvernement devait suivre le processus établi par l'ancien gouvernement, conforme en tout point à ce qui avait été demandé par la firme Price Waterhouse, mandatée par l'ancien ministre du Tourisme, M. Marcel Léger. La seule chose qu'on peut dire, Mme la Présidente, là-dessus, c'est que le gouvernement a terminé la "job" à laquelle l'ancien gouvernement n'a pas eu le courage de mettre le point final à cause des élections, à cause d'un but électoraliste, premièrement.

Deuxièmement, en prenant cette décision le gouvernement faisait suite à une recommandation du chef de l'Opposition qui, lors de la passation des pouvoirs, recommandait au chef du gouvernement - M. Johnson recommandait cela à M. Bourassa de régler ce dossier urgent dans les meilleurs délais, et c'est ce que nous avons fait.

Des voix: Bravo! Bravo! Bravo!

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Une voix: N'en jetez plus, la cour est pleine!

La Vice-Présidente: À l'ordre! En réplique, M. le leader de l'Opposition.

M. Guy Chevrette (réplique)

M. Chevrette: Oui, Mme la Présidente. Je dirai au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui semble tout à fait offusqué de devoir peut-être éventuellement dépenser 150 000 \$ parce qu'il ne s'occupe pas du conflit depuis dix mois, que cela a peut-être coûté 500 000 \$ ou 600 000 \$ en frais de police à Pointe-au-Pic pour s'en occuper, premièrement.

Deuxièmement, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche fait l'offusqué sur le fait de prendre une décision de continuité. Qu'ont-ils fait au sujet de la SAQ? Il y avait des décisions en marche qui devaient se terminer. Comment cela leur coûtera-t-il en frais à la fois de poursuites

et de règlements pour avoir arrêté une procédure qui était en marche?

Troisièmement, le ministre a sans doute mis la main sur le communiqué que je viens de recevoir par bélino et qui dit ceci: Le ministre Picotte a menti à l'Assemblée nationale. La présidente du syndicat des employés du Manoir Richelieu CSN, Mme Loiselle Pilote, affirme que le ministre Yvon Picotte a menti aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Le ministre a dit aujourd'hui qu'une rencontre avec notre syndicat au mois de février avait permis d'établir que si les parties étaient d'accord pour rouvrir le gouvernement du Québec dossier. le accepterait d'inclure cette clause, c'est-à-dire l'article 45 du Code du travail. C'est un contresens d'affirmer une telle syndicat Comment notre aurait-il demander l'intervention du ministre Picotte pour inclure l'article 45 au contrat de vente puisque M. Malenfant lui-même refusait de l'inclure?

En d'autres mots que dit la présidente? Elle dit que le ministre est incohérent, inconséquent, irresponsable et a induit la Chambre en erreur puisqu'on se faisait refuser par le groupe Malenfant d'avoir cette clause. On lui demande de prendre l'engagement de l'introduire et il répond en Chambre: Si les deux parties le veulent. Ce n'est pas ce qu'il a dit devant 30 personnes et ces 30 personnes lui disent qu'il a menti, qu'il a induit cette Chambre en erreur et qu'il ne dit pas la vérité, Mme la Présidente.

Une voix: Ce n'est pas fort.

La Vice-Présidente: Le débat de fin de séance étant terminé, nous allons ajourner nos travaux à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 22 h 6)

PRÉSIDENT: M. Pierre Lorrain
VICE-PRÉSIDENT: M. Jean-Pierre Saintonge
VICE-PRÉSIDENTE: Mme Louise Bégin

Affiliation

Affil	iation		
Nom, prénoms pol	itique	Profession ou métier	District électoral
Assad, Mark	PLQ	Administrateur	Papineau
Audet, Jean	PLQ	Administrateur	Beauce-Nord
Bacon, Lise *	PLQ	Administratrice	Chomedey
Baril, Gilles	PLQ	Homme d'affaires	Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Beaudin, André	PLQ	Professeur, directeur d'école	Gaspé
Bégin, Louise	PLQ	Avocate	Bellechasse
Bélanger, Guy	PLQ	Psycho-éducateur, adm.	Laval-des-Rapides
Bélanger, Madeleine	PLQ	Femme d'affaires	Mégantic-Compton
Bélisle, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	Mille-lles
Bissonnet, Michel	PLQ	Avocat	Jeanne-Mance
Blackburn, Jeanne L.	PQ	Administratrice	Chicoutimi
Blais, Yves	PQ	Administrateur	Terrebonne
Bleau, Madeleine	PLQ	Travailleuse au foyer	Groulx
Boulerice, André	PQ	Attaché d'administration	Saint-Jacques
Bourassa, Robert *	PLQ	Avocat et économiste	Saint-Laurent
	PLQ	Notaire	
Bourbeau, André *			Laporte
Bradet, Daniel	PLQ	Enseignant	Charlevoix
Brassard, Jacques	PQ	Professeur	Lac-Saint-Jean
Brouillette, Pierre A.	PLQ	Homme d'affaires	Champlain
Camden, Lewis	PLQ	Diplômé en sc. politiques	Lotbinière
Cannon, Lawrence	PLQ	Homme d'affaires	La Peltrie
Cardinal, Pierrette	PLQ	Secrétaire administrative	Châteauguay
Chagnon, Jacques	PLQ	Administrateur	Saint-Louis
Charbonneau, Jean-Pierre	PQ	Journaliste	Verchères
Chevrette, Guy	PQ	Secrétaire général	Joliette
Ciaccia, John *	PLQ	Avocat	Mont-Royal
Claveau, Christian	PQ	Administrateur	Ungava
Côté, Albert *	PLQ	Ingénieur forestier	Rivière-du-Loup
Côté, Marc-Yvan *	PLQ	Professeur	Charlesbourg
Cusano, William	PLQ	Administrateur scolaire	Viau
Dauphin, Claude	PLQ	Avocat	Marquette
Desbiens, Hubert	PQ	Enseignant	Dubuc
Després, Michel	PLQ	Administrateur	Limoilou
Dionne, France	PLQ	Secrétaire de direction	Kamouraska-Témiscouata
Dougherty, Joan	PLQ	Administratrice scolaire	Jacques-Cartier
Doyon, Réjean	PLQ	Avocat	Louis-Hébert
Dubois, Claude	PLQ	Commerçant	Huntingdon
Dufour, Francis	PQ	Administrateur	Jonquière
Dutil, Robert *	PLQ	Administrateur	Beauce-Sud
			^
Farrah, Georges	PLQ	Administrateur	Iles-de-la-Madeleine
Filion, Claude	PQ	Avocat	Taillon
Forget, Paul-André	PLQ	Agriculteur	Prévost
Fortier, Pierre-C. *	PLQ	Ingénieur	Outremont
Fortin, Gilles	PLQ	Industriel	Marguerite-Bourgeoys
French, Richard *	PLQ	Professeur d'université	Westmount
Gagnon-Tremblay, Monique*	PLQ	Notaire	Saint-François
Gardner, Laurier	PLQ	Enseignant	Arthabaska
Garon, Jean	PQ	Économiste et avocat	Lévis
Gauthier, Michel	PQ	Administrateur scolaire	Roberval
Gauvin, Réal	PLQ	Homme d'affaires	Montmagny-L'Islet
Gendron, François	PQ	Enseignant	Abitibi-Ouest
Gervais, Jean-Guy	PLQ	Administrateur	L'Assomption
Gobé, Jean-Claude	PLQ	Administrateur	Lafontaine
,	PLQ		Verdun
Gobeil, Paul *		Comptable agréé	
Godin, Gérald	PQ	Journaliste	Mercier
Gratton, Michel *	PLQ	Ingénieur	Gatineau
Hains, Roma	PLQ	Professeur	Saint-Henri
Hamel, André J.	PLQ	Administrateur	Sherbrooke
Harel, Louise	PQ	Avocate	Maisonneuve
Hétu, Damien	PLQ	Entrepreneur électricien	Labelle
Houde, Albert	PLQ	Administrateur	Berthier

A.E.	f::::a4:am		
	filiation olitique	Profession ou métier	District électoral
rtom, pronome p	•	Transporting of motion	Diotriot dioctoral
Hovington, Claire-Hélène	PLQ	Relationniste	Matane
Johnson, Daniel *	PLQ PQ	Avocat	Vaudreuil-Soulanges
Johnson, Pierre Marc Jolivet, Jean-Pierre	PQ	Médecin, avocat Enseignant	Anjou Laviolette
Joly, Jean A.	PLQ	Courtier en assurances	Fabre
Juneau, Carmen	PQ	Femme au foyer	Johnson
Kehoe, John J.	PLQ	Avocat	Chapleau
Khelfa, Albert	PLQ	Enseignant	Richelieu
Laporte, Michel	PLQ	Avocat	Sainte-Marie
Latulippe, Gérard * Lavoie-Roux, Thérèse *	PLQ PLQ	Avocat, CRI	Chambly L'Acadie
Leclerc, Jean	PLQ	Administratrice scolaire Chef d'entreprise	Taschereau
Lefebvre, Roger	PLQ	Avocat	Frontenac
Legault, Yolande D.	PLQ	Secrétaire	Deux-Montagnes
Lemieux, Jean-Guy	PLQ	Avocat	Vanier
Lemire, Yvon	PLQ	Homme d'affaires	Saint-Maurice
Levesque, Gérard D. *	PLQ	Avocat et administrateur	Bonaventure
Lincoln, Clifford *	PLQ PLQ	Courtier d'assurances	Nelligan Saint Joan
Lorrain, Pierre MacDonald, Pierre *	PLQ	Avocat Administrateur	Saint-Jean Robert Baldwin
Maciocia, Cosmo	PLQ	Courtier d'assurances	Viger
Maltais, Ghislain	PLQ	Courtier d'assurances	Saguenay
Marcil, Serge	PLQ	Administrateur scolaire	Beauharnois
Marx, Herbert *	PLQ	Avocat	D'Arcy McGee
Messier, Charles	PLQ	Technicien en administration	Saint-Hyacinthe
Middlemiss, Robert	PLQ	Ingénieur	Pontiac
Pagé, Michel *	PLQ PLQ	Avocat	Portneuf Metapédia
Paradis, Henri Paradis, Pierre *	PLQ	Pharmacien Avocat	Matapédia Brome-Missisquoi
Paré, Roger	PQ	Administrateur	Shefford
Parent, Jean-Guy	PQ	Administrateur	Bertrand
Parent, Marcel	PLQ	Récréologue	Sauvé
Pelchat, Christiane	PLQ	Journaliste	Vachon
Perron, Denis	PQ	Opérateur de poste	Duplessis
Philibert, Paul Picotte, Yvon *	PLQ PLQ	Thanatologue Principal d'école	Trois-Rivières Maskinongé
Polak, Maximilien	PLQ	Avocat	Sainte-Anne
Poulin, Rémy	PLQ	Représentant promotionnel	Chauveau
Rémillard, Gil *	PLQ	Constitutionnaliste	Jean-Talon
Richard, Maurice	PLQ	Commerçant	Nicolet
Rivard, Guy	PLQ	Médecin	Rosemont
Robic, Louise *	PLQ	Administratrice	Bourassa
Rochefort, Jacques Rocheleau, Gilles *	PQ PLQ	Administrateur Homme d'affaires	Gouin Hull
Ryan, Claude *	PLQ	Journaliste	Argenteuil
Saintonge, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	Laprairie
Saint-Roch, Jean-Guy	PLQ	Directeur de marketing	Drummond
Savoie, Raymond *	PLQ	Notaire	Abitibi-Est
Scowen, Reed	PLQ	Administrateur	Notre-Dame-de-Grâce
Séguin, Yves	PLQ	Avocat	Montmorency
Sirros, Christos Théorêt, Jean-Paul	PLQ	Administrateur	Laurier
Thérien, Robert	PLQ PLQ	Homme d'affaires Professeur	Vimont Rousseau
Tremblay, Jacques	PLQ	Industriel	Iberville
Tremblay, Michel	PLQ	Administrateur	Rimouski
Trépanier, Violette	PLQ	Enseignante	Dorion
Trudel, Claude	PLQ	Avocat et administrateur	Bourget
Vaillancourt, Georges	PLQ	Administrateur	Orford
Vallerand, André *	PLQ	Economiste	Crémazie
Vallières, Yvon Vermette, Cécile	PLQ PQ	Professeur Membre d'organisme	Richmond Marie-Victorin
volinotto, Ocolic	. 🔾	wombie d'organisme	Mano VICIOIII

PLQ- Parti libéral du Québec (99) PQ - Parti québécois (23)